

Annexe A

Tables d'information

A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe Version précédente : 1994-11-09
par ordre alphabétique (de 1945 à nos jours) Version actuelle : 1999-08-27

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
ABYSSINIE	074	ÉTHIOPIE
AÇORES	165	PORTUGAL
ADEN	220	YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU
AFARS ET ISSAS	066	DJIBOUTI, RÉPUBLIQUE DE
AFGHANISTAN	013	
AFRIQUE DU NORD ESPAGNOL	014	
AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'	015	
ALBANIE	016	
ALBERTA	009	
ALGÉRIE	017	
ALLEMAGNE DE L'EST	018	
ALLEMAGNE DE L'OUEST	019	
AMERICAN SAMOA	180	SAMOA AMÉRICAINES, ÎLES
ANDORRE	020	
ANGLETERRE	170	ROYAUME-UNI
ANGLO-NORMANDES, ÎLES	021	
ANGOLA	022	
ANGUILLA	023	
ANTIGUA ET BARBUDA	024	
ANTILLES NÉERLANDAISES OU HOLLANDAISES	025	
ARABIE DU SUD	220	YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU
ARABIE SAOUDITE	026	
ARGENTINE	027	
ARMÉNIE	229	
ARUBA	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
ASCENSION	177	SAINTE-HÉLÈNE
AUSTRALIE	028	
AUTRICHE OU AUSTRIA	029	
AZERBAÏDJAN	230	
BAHAMAS	030	
BAHREÏN OU BAHRAÏN	031	
BANGLADESH	032	
BARBADE, LA, OU BARBADOS	033	
BARBUDA	024	ANTIGUA ET BARBUDA
BASUTOLAND	117	LESOTHO

A.1.1

A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
BECHUANALAND	042	BOTSWANA
BÉLARUS	231	
BELAU, RÉPUBLIQUE DE	034	
BELGIQUE OU BELGIUM	035	
BELIZE	036	
BENGALE	032	BANGLADESH
BÉNIN	037	
BERLIN-EST	018	ALLEMAGNE DE L'EST
BERLIN-OUEST	019	ALLEMAGNE DE L'OUEST
BERMUDES	038	
BHOUTAN OU BHÛTÂN	039	
BIÉLORUSSIE	231	
BIRMANIE	040	
BOHÈME	247	MORAVIE
BOLIVIE	041	
BONAIRE	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
BORNÉO	125	MALAISIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE	241	
BOTSWANA	042	
BRÉSIL OU BRAZIL	043	
BRITISH GUYANA	093	GUYANA
BRITISH HONDURAS	036	BELIZE
BRITISH SOLOMON ISLANDS	179	SALOMON, ÎLES
BRITISH VIRGIN ISLANDS	216	VIERGES (BRITANNIQUES), ÎLES
BRUNEI DARUSSALAM	044	
BULGARIE	045	
BURKINA-FASO	046	
BURMA	040	BIRMANIE
BURUNDI	047	
CABINDA	022	ANGOLA
CABO VERDE	050	CAP-VERT
CAÏMANS, ÎLES	048	
CAMBODGE	112	KAMPUCHÉA
CAMEROUN (FRANÇAIS ET ALLEMAND)	049	
CAP-VERT	050	
CAROLINES, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
CAYMAN ISLANDS	048	CAÏMANS, ÎLES
CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE	051	

A.1.2

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
CEUTA	014	AFRIQUE DU NORD ESPAGNOL
CEYLAN OU CEYLON	190	SRI LANKA
CHAD	198	TCHAD
CHANNEL ISLANDS	021	ANGLO-NORMANDES, ÎLES
CHILI	052	
CHINE NATIONALISTE	196	TAIWAN
CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE	053	
CHRISTMAS, ÎLE	114	KIRIBATI, RÉPUBLIQUE DE
CHYPRE	054	
COCOS, ÎLES	055	
COLOMBIE	056	
COLOMBIE-BRITANNIQUE	010	
COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)	240	
COMORES OU COMOROS	057	
CONGO OU CONGO-BRAZZAVILLE	058	
CONGO BELGE OU CONGO-KINSHASA	222	ZAÏRE
COOK, ÎLES	059	
CORÉE DU NORD	060	
CORÉE DU SUD	061	
COSTA RICA	062	
CÔTE-D'IVOIRE	063	
CÔTE DES SOMALIS	066	DJIBOUTI, RÉPUBLIQUE DE
CROATIE	242	
CUBA	064	
CURAÇAO	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
CYPRUS	054	CHYPRE
CZECH (RÉPUBLIQUE)	247	TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)
CZECHOSLOVAKIA	199	TCHÉCOSLOVAQUIE
DAHOMÉY	037	BÉNIN
DANEMARK OU DENMARK	065	
DANZIG	162	POLOGNE
DJIBOUTI, RÉPUBLIQUE DE	066	
DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	167	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
DOMINIQUE OU DOMINICA	067	
É-U-A	073	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
EAST TIMOR	201	TIMOR ORIENTAL
ÉCOSSE	170	ROYAUME-UNI

A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
ECUADOR	071	ÉQUATEUR
EESTI	225	ESTONIE
ÉGYPTE	068	
EIRE	105	IRLANDE, RÉPUBLIQUE D'
EL SALVADOR	069	
ELLICE, ÎLES	209	TUVALU, ÎLES
ÉMIRATS ARABES UNIS	070	
ENGLAND	170	ROYAUME-UNI
ÉQUATEUR	071	
EQUATORIAL GUINEA	091	GUINÉE ÉQUATORIALE
ÉRYTHRÉE	074	ÉTHIOPIE
ESPAGNE	072	
ESTONIE	225	ESTONIE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	073	
ÉTHIOPIE	074	
FAEROE	076	FÉROÉ (DANOISES), ÎLES
FALKLAND, ÎLES	075	
FERNANDO POO	091	GUINÉE ÉQUATORIALE
FÉROÉ (DANOISES), ÎLES	076	
FIDJI OU FIJI	077	
FINLANDE	078	
FORMOSE	196	TAIWAN
FRANCE	079	
FRENCH POLYNESIA	163	POLYNÉSIE FRANÇAISE
GABON	080	
GALLES	170	ROYAUME-UNI
GAMBIE	081	
GAZA	154	PALESTINE
GÉORGIE	226	
GHANA	082	
GIBRALTAR	083	
GILBERT, ÎLES	114	KIRIBATI, RÉPUBLIQUE DE
GOLD COAST	082	GHANA
GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG	122	LUXEMBOURG
GREAT BRITAIN	170	ROYAUME-UNI OU GRANDE-BRETAGNE
GRÈCE	084	
GREENLAND	086	GROENLAND
GRENADE, ÎLE, OU GRENADA	085	
GROENLAND OU GRONLAND	086	

A.1.4

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
GADELOUPE ET DÉPENDANCES	087	
GUAM OU GUAHAM	088	
GUATEMALA	089	
GUERNESEY, ÎLE DE	021	ANGLO-NORMANDES, ÎLES
GUINÉE OU GUINÉE FRANÇAISE	090	
GUINÉE-BISSAU OU GUINÉE PORTUGAISE	092	
GUINÉE ÉQUATORIALE OU ESPAGNOLE	091	
GUYANA OU GUYANE BRITANNIQUE	093	
GUYANE FRANÇAISE	094	
GUYANE HOLLANDAISE	193	SURINAM
HAÏTI	095	
HAUTE-VOLTA	046	BURKINA-FASO
HELVETIE	192	SUISSE
HOLLANDE	158	PAYS-BAS
HOLY SEE	213	VATICAN, ÉTAT DE LA CITÉ DU
HONDURAS	096	
HONDURAS BRITANNIQUE	036	BELIZE
HONG-KONG	097	
HONGRIE OU HUNGARY	098	
ICELAND	106	ISLANDE
IFNI	130	MAROC
ÎLE DE MAN	099	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	006	
ÎLES DES AMIS	204	TONGA
ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES) SAUF GUAM	100	
INDE	101	
INDONÉSIE	102	
IRAN	103	
IRAQ OU IRAK	104	
IRIAN OCCIDENTAL	102	INDONÉSIE
IRLANDE DU NORD	170	ROYAUME-UNI
IRLANDE, RÉPUBLIQUE D'	105	
ISLANDE OU ISLAND	106	
ISLE OF MAN	099	ÎLE DE MAN
ISRAËL	107	
ITALIE	108	

A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	120	LIBYE
JAMAÏQUE OU JAMAICA	109	
JAPON OU JAPAN	110	
JERSEY, ÎLE DE	021	ANGLO-NORMANDES, ÎLES
JOHNSTON, ÎLE	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
JORDANIE	111	
JUGOSLAVIA	221	YOUgoslavie
KAMPUCHÉA	112	
KAZAKHSTAN	232	
KEELING ISLANDS	055	COCOS, ÎLES
KENYA	113	
KIRGHIZIE	233	KIRGUIZISTAN
KIRGHIZISTAN	233	
KIRIBATI, RÉPUBLIQUE DE	114	
KOSOVO	245	SERBIE
KOWEIT, KUWEIT OU KUWAIT	115	
LA DÉSIRADE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
LAO, RÉPUBLIQUE DÉM. POP., OU LAOS	116	
LATVIA	227	LETONIE
LATVIJA	227	LETONIE
LEBANON	118	LIBAN
LEEWARD ISLANDS	216	VIERGES (BRITANNIQUES), ÎLES
LES SAINTES, ÎLES	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
LESOTHO	117	
LETONIE	227	
LIBAN	118	
LIBÉRIA OU LIBERIA	119	
LIBYE OU LIBYA	120	
LIECHTENSTEIN	121	
LITHUANIA	228	LITUANIE
LITUANIE	228	
LIETUVA	228	LITUANIE
LOURENÇO MARQUES	139	MOZAMBIQUE
LUXEMBOURG	122	
MACAO OU MACAU	123	
MACÉDOINE	243	
MADAGASCAR	124	
MALAGASY, REPOBLIKA	124	MADAGASCAR

A.1.6

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
MALAISIE OU MALAYSIA	125	
MALAWI	126	
MALDIVES	127	
MALGACHE, RÉPUBLIQUE	124	MADAGASCAR
MALI	128	
MALOUINES, ÎLES	075	FALKLAND, ÎLES
MALTE OU MALTA	129	
MALVINAS, ÎLES	075	FALKLAND, ÎLES
MANITOBA	007	
MARIANNES, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
MARIE-GALANTE, ÎLE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
MAROC	130	
MARSHALL, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
MARTINIQUE	131	
MAURICE, ÎLE	132	
MAURITANIE	133	
MAURITIUS	132	MAURICE, ÎLE
MAYOTTE (ÎLES VOISINES DES COMORES)	134	
MELILLA	014	AFRIQUE DU NORD ESPAGNOL
MEXIQUE	135	
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	249	
MIDWAY, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
MOLDAVIE	234	
MONACO	136	
MONGOLIE	137	
MONTÉNÉGRO	244	
MONTSERRAT	138	
MORAVIE	247	
MOZAMBIQUE	139	
MUSCAT	151	OMAN
MYANMAR	040	BIRMANIE
NAMIBIE	140	
NATAL	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
NAURU, ÎLES	141	
NEDERLAND	158	PAYS-BAS
NÉPAL	142	

A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
NETHERLANDS	158	PAYS-BAS
NEW CALEDONIA	149	NOUVELLE-CALÉDONIE
NEW GUINEA	156	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
NEW HEBRIDES	212	VANUATU
NEW ZEALAND	150	NOUVELLE-ZÉLANDE
NICARAGUA	143	
NIGER	144	
NIGERIA	145	
NIUE (OU NIOUÉ), ÎLE	146	
NORFOLK, ÎLE	147	
NORGE	148	NORVÈGE
NORTH BORNEO	125	MALAISIE
NORTH KOREA	060	CORÉE DU NORD
NORTHERN IRELAND	170	ROYAUME-UNI
NORVÈGE OU NORWAY	148	
NOUVEAU-BRUNSWICK	003	
NOUVELLE-CALÉDONIE	149	
NOUVELLE-ÉCOSSE	005	
NOUVELLE-GUINÉE OCCIDENTALE	102	INDONÉSIE
NOUVELLE-ZÉLANDE	150	
NOUVELLES-HÉBRIDES	212	VANUATU
NUNAVUT (GRAND NORD CANADIEN)	250	
NYASSALAND	126	MALAWI
OMAN	151	
ONTARIO	002	
ORANGE	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
OUBANGUI-CHARI	051	CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE
UGANDA	152	
OUZBÉKISTAN	235	
PAKISTAN OU PAKISTAN OCCIDENTAL	153	
PAKISTAN ORIENTAL	032	BANGLADESH
PALESTINE	154	
PANAMA (ET ZONE DU CANAL DE)	155	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE OU PAPUA	156	
PARAGUAY	157	
PAYS-BAS	158	
PÉROU	159	

A.1.8

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
PERSE	103	IRAN
PERU	159	PÉROU
PHILIPPINES	160	
PITCAIRN, ÎLE	161	
POLOGNE OU POLAND	162	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	163	
PORTO RICO OU PUERTO RICO	164	
PORTUGAL	165	
QATAR	166	
QUÉBEC	001	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	195	SYRIE
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE	068	ÉGYPTE
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE D'ALLEMAGNE	018	ALLEMAGNE DE L'EST
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	222	ZAÏRE
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	167	
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE	019	ALLEMAGNE DE L'OUEST
RÉPUBLIQUE POP. DÉM. DE CORÉE DU NORD	060	CORÉE DU NORD
RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE	197	TANZANIE
RÉUNION	168	
RHODÉSIE OU RHODÉSIE DU SUD	224	ZIMBABWE
RIO MUNI	091	GUINÉE ÉQUATORIALE
ROUMANIE OU ROMANIA	169	
ROYAUME-UNI	170	
RUSSIE (FÉDÉRATION DE)	236	
RWANDA OU RUANDA	171	
RYU-KYU, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
SAAR	019	ALLEMAGNE DE L'OUEST
SABAH	125	MALAISIE
SAHARA OCCIDENTAL OU ESPAGNOL	172	
SAINT-BARTHÉLEMY, ÎLE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
SAINT CHRISTOPHER ET NÉVIS	173	
SAINT CHRISTOPHER ET NIÈVES	173	SAINT CHRISTOPHER ET NÉVIS
SAINT-JEAN, ÎLE	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
SAINT-MARIN	174	

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
SAINT-MARTIN, ÎLE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	175	
SAINT-VINCENT ET GRENADINES	176	
SAINTE-CROIX, ÎLE	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
SAINTE-HÉLÈNE	177	
SAINTE-LUCIE	178	
SALOMON, ÎLES	179	EL SALVADOR
SALVADOR	069	
SAMOA AMÉRICAINES, ÎLES	180	
SAMOA OCCIDENTALES, ÎLES	181	SAINT-MARIN
SAN MARINO	174	
SAO TOME ET PRINCIPE	182	
SARAOUI	172	SAHARA OCCIDENTAL
SARAWAK	125	
SASKATCHEWAN	008	MALAISIE
SAUDI ARABIA	026	
SCOTLAND	170	
SÉNÉGAL	183	ARABIE SAOUDITE
SERBIE	245	
SEYCHELLES	184	
SIAM	200	THAÏLANDE
SIBÉRIE	236	
SIERRA LEONE	185	
SIKKIM (PROTECTORAT INDIEN)	186	SIBÉRIE (FÉDÉRATION DE)
SINGAPOUR OU SINGAPORE	187	
SINT MAARTEN	025	
SLOVAQUE (RÉPUBLIQUE)	248	ANTILLES NÉERLANDAISES
SLOVAQUIE	248	
SLOVÉNIE	246	
SOLOMON ISLANDS	179	SLOVAQUIE
SOMALIE, RÉPUBLIQUE	188	
DÉMOCRATIQUE DE	188	
SOMALIE BRITANNIQUE	188	SALOMON, ÎLES
SOMALIE ITALIENNE	188	
SOMALILAND	188	
SOUAZILAND	194	SOMALIE, RÉPUBLIQUE
SOUDAN	189	

A.1.10

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
SOUDAN FRANÇAIS	128	MALI
SOUTH AFRICA	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
SOUTH KOREA	061	CORÉE DU SUD
SOUTH WEST AFRICA	140	NAMIBIE
SPAIN	072	ESPAGNE
SRI LANKA	190	
ST. KITTS ET NEVIS	173	SAINT-CHRISTOPHER ET NÉVIS
ST. LUCIA	178	SAINTE-LUCIE
ST. THOMAS ISLAND	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
STRAITS SETTLEMENTS	125	MALAISIE
SUD-OUEST AFRICAIN	140	NAMIBIE
SUDAN	189	SOUDAN
SUISSE	192	
SUOMI	078	FINLANDE
SURINAM	193	
SVERIGE	191	SUÈDE
SUÈDE	191	
SWAZILAND	194	
SWEDEN	191	SUÈDE
SWITZERLAND	192	SUISSE
SYRIE	195	
TADJIKIE	237	TADJIKISTAN
TADJIKISTAN	237	
TAIWAN	196	
TANGANYIKA	197	TANZANIE
TANZANIE OU TANZANIA	197	
TCHAD	198	
TCHÉCOSLOVAQUIE	199	
TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)	247	
TERRE-NEUVE	004	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	011	
THAÏLANDE	200	
THIBET OU TIBET	053	CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE
TIMOR ORIENTAL (PORTUGAIS)	201	
TOGO	202	
TOKÉLAU OU TOKÉLAOU	203	
TONGA	204	
TRANSJORDANIE	111	JORDANIE
TRANSVAAL	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'

**A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
TRINIDAD AND TOBAGO	205	TRINITÉ ET TOBAGO
TRINITÉ ET TOBAGO	205	
TRISTAN DA CUNHA	177	SAINTE-HÉLÈNE
TUNISIE	206	
TURKEY	208	TURQUIE
TURKMÉNIE	238	TURKMÉNISTAN
TURKMÉNISTAN	238	
TURKS ET CAÏCOS, ÎLES	207	TURQUES ET CAÏCOS, ÎLES
TURQUES ET CAÏCOS, ÎLES	207	
TURQUIE	208	
TURQUOISES ET CAÏQUES, ÎLES	207	TURQUES ET CAÏCOS, ÎLES
TUVALU, ÎLES	209	
U.R.S.S.	210	
U.S. VIRGIN ISLANDS	215	VIERGES, ÎLES (AMÉRICAINES)
U.S.A.	073	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
UGANDA	152	OUGANDA
UKRAINE	239	
UNION DES RÉP. SOCIALISTES SOVIÉTIQUES	210	U.R.S.S.
UNITED KINGDOM	170	ROYAUME-UNI
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	197	TANZANIE
UNITED STATES OF AMERICA	073	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
URUGUAY	211	
URUNDI	047	BURUNDI
UZBEKISTAN	235	OUZBÉKISTAN
VANUATU	212	
VATICAN, ÉTAT DE LA CITÉ DU	213	
VENEZUELA	214	
VIERGES (BRITANNIQUES), ÎLES	216	
VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES	215	
VIÊT-NAM (NORD ET SUD)	217	
VIRGIN ISLANDS (U.S.)	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
VOJVODINE	245	SERBIE
WAKE, ÎLE	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
WALES	170	ROYAUME-UNI
WALLIS ET FUTUNA, ÎLES	218	
WESTERN SAHARA	172	SAHARA OCCIDENTAL
WESTERN SAMOA	181	SAMOA OCCIDENTALES, ÎLES
YÉMEN, RÉPUBLIQUE ARABE DU	219	

A.1.12

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

A.1 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre alphabétique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU	220	
YÉMEN DU NORD	219	YÉMEN, RÉPUBLIQUE ARABE DU
YÉMEN DU SUD	220	YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU
YUGOSLAVIE OU YUGOSLAVIA	221	
YUKON	012	
ZAÏRE	222	
ZAMBIE	223	
ZANZIBAR	197	TANZANIE
ZIMBABWE	224	
ZZZ (AUTRES)	999	

SOURCES :

NATIONS UNIES. *Annuaire démographique*, New York (NY) 1967 et 1986.
 SCOTT PUBLICATIONS. *Scott's Standard Postage Stamp Catalogue of 1964*,
 New York, (NY)
 STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986*, Ottawa.
 U.S. DEPARTMENT OF STATE REPORT BY GALE RESEARCH COMPANY.
Countries of the World and Their Leaders. Yearbook 1986, Book Tower, Detroit (MI).
 CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. Albert Côté, démographe.

Première édition : avril 1991
 Révision : avril 1993
 Révision linguistique : juin 1994

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe Version précédente : 1994-11-09
par ordre numérique (de 1945 à nos jours) Version actuelle : 1999-08-27

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
QUÉBEC	001	
ONTARIO	002	
NOUVEAU-BRUNSWICK	003	
TERRE-NEUVE	004	
NOUVELLE-ÉCOSSE	005	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	006	
MANITOBA	007	
SASKATCHEWAN	008	
ALBERTA	009	
COLOMBIE-BRITANNIQUE	010	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	011	
YUKON	012	
AFGHANISTAN	013	
AFRIQUE DU NORD ESPAGNOL	014	
CEUTA	014	AFRIQUE DU NORD ESPAGNOL
MELILLA	014	AFRIQUE DU NORD ESPAGNOL
AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'	015	
NATAL	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
ORANGE	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
SOUTH AFRICA	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
TRANSVAAL	015	AFRIQUE DU SUD, RÉPUBLIQUE D'
ALBANIE	016	
ALGÉRIE	017	
ALLEMAGNE DE L'EST	018	
BERLIN-EST	018	ALLEMAGNE DE L'EST
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE		
D'ALLEMAGNE	018	ALLEMAGNE DE L'EST
ALLEMAGNE DE L'OUEST	019	
BERLIN-OUEST	019	ALLEMAGNE DE L'OUEST
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE		
D'ALLEMAGNE	019	ALLEMAGNE DE L'OUEST
SAAR	019	ALLEMAGNE DE L'OUEST
ANDORRE	020	
ANGLO-NORMANDES, ÎLES	021	
CHANNEL ISLANDS	021	ANGLO-NORMANDES, ÎLES
GUERNESEY, ÎLE DE	021	ANGLO-NORMANDES, ÎLES
JERSEY, ÎLE DE	021	ANGLO-NORMANDES, ÎLES
ANGOLA	022	

A.2.1

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
CABINDA	022	ANGOLA
ANGUILLA	023	
ANTIGUA ET BARBUDA	024	
BARBUDA	024	ANTIGUA ET BARBUDA
ANTILLES NÉERLANDAISES OU HOLLANDAISES	025	
ARUBA	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
BONAIRE	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
CURAÇAO	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
SINT MAARTEN	025	ANTILLES NÉERLANDAISES
ARABIE SAOUDITE	026	
SAUDI ARABIA	026	ARABIE SAOUDITE
ARGENTINE	027	
AUSTRALIE	028	
AUTRICHE OU AUSTRIA	029	
BAHAMAS	030	
BAHREÏN OU BAHRAÏN	031	
BANGLADESH	032	
BENGALE	032	BANGLADESH
PAKISTAN ORIENTAL	032	BANGLADESH
BARBADE, LA, OU BARBADOS	033	
BELAU, RÉPUBLIQUE DE	034	
BELGIQUE OU BELGIUM	035	
BELIZE	036	
BRITISH HONDURAS	036	BELIZE
HONDURAS BRITANNIQUE	036	BELIZE
BÉNIN	037	
DAHOMEY	037	BÉNIN
BERMUDES	038	
BHOUTAN OU BHÛTÂN	039	
BIRMANIE	040	
BURMA	040	BIRMANIE
MYANMAR	040	BIRMANIE
BOLIVIE	041	
BOTSWANA	042	
BECHUANALAND	042	BOTSWANA
BRÉSIL OU BRAZIL	043	
BRUNEI DARUSSALAM	044	
BULGARIE	045	
BURKINA-FASO	046	

A.2.2

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
HAUTE-VOLTA	046	BURKINA-FASO
BURUNDI	047	
URUNDI	047	BURUNDI
CAÏMANS, ÎLES	048	
CAYMAN ISLANDS	048	CAÏMANS, ÎLES
CAMEROUN (FRANÇAIS ET ALLEMAND)	049	
CAP-VERT	050	
CABO VERDE	050	CAP-VERT
CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE	051	
OUBANGUI-CHARI	051	CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE
CHILI	052	
CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE	053	
THIBET OU TIBET	053	CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE
CHYPRE	054	
CYPRUS	054	CHYPRE
COCOS, ÎLES	055	
KEELING ISLANDS	055	COCOS, ÎLES
COLOMBIE	056	
COMORES OU COMOROS	057	
CONGO OU CONGO-BRAZZAVILLE	058	
COOK, ÎLES	059	
CORÉE DU NORD	060	
NORTH KOREA	060	CORÉE DU NORD
RÉPUBLIQUE POP. DÉM. DE CORÉE DU NORD	060	CORÉE DU NORD
CORÉE DU SUD	061	
SOUTH KOREA	061	CORÉE DU SUD
COSTA RICA	062	
CÔTE-D'IVOIRE	063	
CUBA	064	
DANEMARK OU DENMARK	065	
DJIBOUTI, RÉPUBLIQUE DE	066	
AFARS ET ISSAS	066	DJIBOUTI, RÉPUBLIQUE DE
CÔTE DES SOMALIS	066	DJIBOUTI, RÉPUBLIQUE DE
DOMINIQUE OU DOMINICA	067	
ÉGYPTE	068	
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE	068	ÉGYPTE

A.2.3

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
EL SALVADOR	069	
SALVADOR	069	EL SALVADOR
ÉMIRATS ARABES UNIS	070	
ÉQUATEUR	071	
ECUADOR	071	ÉQUATEUR
ESPAGNE	072	
SPAIN	072	ESPAGNE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	073	
É-U-A	073	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
UNITED STATES OF AMERICA	073	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
U.S.A	073	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ÉTHIOPIE	074	
ABYSSINIE	074	ÉTHIOPIE
ÉRYTHRÉE	074	ÉTHIOPIE
FALKLAND, ÎLES	075	
MALOUINES, ÎLES	075	FALKLAND, ÎLES
MALVINAS, ÎLES	075	FALKLAND, ÎLES
FÉROÉ (DANOISES), ÎLES	076	
FAEROE	076	FÉROÉ (DANOISES), ÎLES
FIDJI OU FIJI	077	
FINLANDE	078	
SUOMI	078	FINLANDE
FRANCE	079	
GABON	080	
GAMBIE	081	
GHANA	082	
GOLD COAST	082	GHANA
GIBRALTAR	083	
GRÈCE	084	
GRENADE, ÎLE, OU GRENADA	085	
GROENLAND OU GRONLAND	086	
GREENLAND	086	GROENLAND
GUADELOUPE ET DÉPENDANCES	087	
LA DÉSIRADE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
LES SAINTES, ÎLES	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
MARIE-GALANTE, ÎLE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
SAINT-BARTHÉLEMY, ÎLE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
SAINT-MARTIN, ÎLE	087	GUADELOUPE ET DÉPENDANCES
GUAM OU GUAHAM	088	
GUATEMALA	089	

A.2.4

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
GUINÉE OU GUINÉE FRANÇAISE	090	
GUINÉE ÉQUATORIALE OU		
ESPAGNOLE	091	
EQUATORIAL GUINEA	091	GUINÉE ÉQUATORIALE
FERNANDO POO	091	GUINÉE ÉQUATORIALE
RIO MUNI	091	GUINÉE ÉQUATORIALE
GUINÉE-BISSAU OU GUINÉE		
PORTUGAISE	092	
GUYANA OU GUYANE		
BRITANNIQUE	093	
BRITISH GUYANA	093	GUYANA
GUYANE FRANÇAISE	094	
HAÏTI	095	
HONDURAS	096	
HONG-KONG	097	
HONGRIE OU HUNGARY	098	
ÎLE DE MAN	099	
ISLE OF MAN	099	ÎLE DE MAN
ÎLES DU PACIFIQUE		
(AMÉRICAINES)		
SAUF GUAM	100	
CAROLINES, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
JOHNSTON, ÎLE	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
MARIANNES, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
MARSHALL, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
MIDWAY, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
RYU-KYU, ÎLES	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
WAKE, ÎLE	100	ÎLES DU PACIFIQUE (AMÉRICAINES)
INDE	101	
INDONÉSIE	102	
IRIAN OCCIDENTAL	102	INDONÉSIE
NOUVELLE-GUINÉE		
OCCIDENTALE	102	INDONÉSIE

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
IRAN	103	
PERSE	103	IRAN
IRAQ OU IRAK	104	
IRLANDE, RÉPUBLIQUE D'	105	
EIRE	105	IRLANDE, RÉPUBLIQUE D'
ISLANDE OU ISLAND	106	
ICELAND	106	ISLANDE
ISRAËL	107	
ITALIE	108	
JAMAÏQUE OU JAMAICA	109	
JAPON OU JAPAN	110	
JORDANIE	111	
TRANSJORDANIE	111	JORDANIE
KAMPUCHÉA	112	
CAMBODGE	112	KAMPUCHÉA
KENYA	113	
KIRIBATI, RÉPUBLIQUE DE	114	
CHRISTMAS, ÎLE	114	KIRIBATI, RÉPUBLIQUE DE
GILBERT, ÎLES	114	KIRIBATI, RÉPUBLIQUE DE
KOWEIT, KUWEIT OU KUWAIT	115	
LAO, RÉPUBLIQUE DÉM. POP., OU LAOS	116	
LESOTHO	117	
BASUTOLAND	117	LESOTHO
LIBAN	118	
LEBANON	118	LIBAN
LIBÉRIA OU LIBERIA	119	
LIBYE OU LIBYA	120	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	120	LIBYE
LIECHTENSTEIN	121	
LUXEMBOURG	122	
GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG	122	LUXEMBOURG
MACAO OU MACAU	123	
MADAGASCAR	124	
MALAGASY, REPOBLIKA	124	MADAGASCAR
MALGACHE, RÉPUBLIQUE	124	MADAGASCAR
MALAISIE OU MALAYSIA	125	
BORNÉO	125	MALAISIE
NORTH BORNEO	125	MALAISIE

A.2.6

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
SABAH	125	MALAISIE
SARAWAK	125	MALAISIE
STRAITS SETTLEMENTS	125	MALAISIE
MALAWI	126	
NYASSALAND	126	MALAWI
MALDIVES	127	
MALI	128	
SOUDAN FRANÇAIS	128	MALI
MALTE OU MALTA	129	
MAROC	130	
IFNI	130	MAROC
MARTINIQUE	131	
MAURICE, ÎLE	132	
MAURITIUS	132	MAURICE, ÎLE
MAURITANIE	133	
MAYOTTE (ÎLES VOISINES DES COMORES)	134	
MEXIQUE	135	
MONACO	136	
MONGOLIE	137	
MONTSERRAT	138	
MOZAMBIQUE	139	
LOURENÇO MARQUES	139	MOZAMBIQUE
NAMIBIE	140	
SOUTH WEST AFRICA	140	NAMIBIE
SUD-OUEST AFRICAIN	140	NAMIBIE
NAURU, ÎLES	141	
NÉPAL	142	
NICARAGUA	143	
NIGER	144	
NIGERIA	145	
NIUE (OU NIOUÉ), ÎLE	146	
NORFOLK, ÎLE	147	
NORVÈGE OU NORWAY	148	
NORGE	148	NORVÈGE
NOUVELLE-CALÉDONIE	149	
NEW CALEDONIA	149	NOUVELLE-CALÉDONIE
NOUVELLE-ZÉLANDE	150	
NEW ZEALAND	150	NOUVELLE-ZÉLANDE
OMAN	151	

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
MUSCAT	151	OMAN
OUGANDA	152	
UGANDA	152	OUGANDA
PAKISTAN OU PAKISTAN		
OCCIDENTAL	153	
PALESTINE	154	
GAZA	154	PALESTINE
PANAMA (ET ZONE DU CANAL DE)	155	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE		
OU PAPUA	156	
NEW GUINEA	156	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
PARAGUAY	157	
PAYS-BAS	158	
HOLLANDE	158	PAYS-BAS
NEDERLAND	158	PAYS-BAS
NETHERLANDS	158	PAYS-BAS
PÉROU	159	
PERU	159	PÉROU
PHILIPPINES	160	
PITCAIRN, ÎLE	161	
POLOGNE OU POLAND	162	
DANZIG	162	POLOGNE
POLYNÉSIE FRANÇAISE	163	
FRENCH POLYNESIA	163	POLYNÉSIE FRANÇAISE
PORTO RICO OU PUERTO RICO	164	
PORTUGAL	165	
AÇORES	165	PORTUGAL
QATAR	166	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	167	
DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	167	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
RÉUNION	168	
ROUMANIE OU ROMANIA	169	
ROYAUME-UNI	170	
ANGLETERRE	170	ROYAUME-UNI
ÉCOSSE	170	ROYAUME-UNI
ENGLAND	170	ROYAUME-UNI
GALLES	170	ROYAUME-UNI
GRANDE-BRETAGNE		
OU GREAT BRITAIN	170	ROYAUME-UNI
IRLANDE DU NORD	170	ROYAUME-UNI

A.2.8

**A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique
(de 1945 à nos jours)**

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
NORTHERN IRELAND	170	ROYAUME-UNI
SCOTLAND	170	ROYAUME-UNI
UNITED KINGDOM	170	ROYAUME-UNI
WALES	170	ROYAUME-UNI
RWANDA OU RUANDA	171	
SAHARA OCCIDENTAL		
OU ESPAGNOL	172	
SARAOUI	172	SAHARA OCCIDENTAL
WESTERN SAHARA	172	SAHARA OCCIDENTAL
SAINT CHRISTOPHER ET NÉVIS	173	
SAINT CHRISTOPHER ET NIÈVES	173	SAINT CHRISTOPHER ET NÉVIS
ST. KITTS ET NEVIS	173	SAINT CHRISTOPHER ET NÉVIS
SAINT-MARIN	174	
SAN MARINO	174	SAINT-MARIN
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	175	
SAINT-VINCENT ET GRENADINES	176	
SAINTE-HÉLÈNE	177	
ASCENSION	177	SAINTE-HÉLÈNE
TRISTAN DA CUNHA	177	SAINTE-HÉLÈNE
SAINTE-LUCIE	178	
ST. LUCIA	178	SAINTE-LUCIE
SALOMON, ÎLES	179	
BRITISH SOLOMON ISLANDS	179	SALOMON, ÎLES
SOLOMON ISLANDS	179	SALOMON, ÎLES
SAMOA AMÉRICAINES	180	
AMERICAN SAMOA	180	SAMOA AMÉRICAINES
SAMOA OCCIDENTALES	181	
WESTERN SAMOA	181	SAMOA OCCIDENTALES
SAO TOME ET PRINCIPE	182	
SÉNÉGAL	183	
SEYCHELLES	184	
SIERRA LEONE	185	
SIKKIM (PROTECTORAT INDIEN)	186	
SINGAPOUR OU SINGAPORE	187	
SOMALIE, RÉPUBLIQUE		
DÉMOCRATIQUE DE	188	
SOMALIE BRITANNIQUE	188	SOMALIE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE
SOMALIE ITALIENNE	188	SOMALIE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
SOMALILAND	188	SOMALIE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE
SOUDAN	189	
SUDAN	189	SOUDAN
SRI LANKA	190	
CEYLAN OU CEYLON	190	SRI LANKA
SUÈDE	191	
SVERIGE	191	SUÈDE
SWEDEN	191	SUÈDE
SUISSE	192	
HELVETIA	192	SUISSE
SWITZERLAND	192	SUISSE
SURINAM	193	
GUYANE HOLLANDAISE	193	SURINAM
SWAZILAND	194	
SOUAZILAND	194	SWAZILAND
SYRIE	195	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	195	SYRIE
TAI WAN	196	
CHINE NATIONALISTE	196	TAIWAN
FORMOSE	196	TAIWAN
TANZANIE OU TANZANIA	197	
RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE	197	TANZANIE
TANGANYIKA	197	TANZANIE
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	197	TANZANIA
ZANZIBAR	197	TANZANIE
TCHAD	198	
CHAD	198	TCHAD
TCHÉCOSLOVAQUIE	199	
CZECHOSLOVAKIA	199	TCHÉCOSLOVAQUIE
THAÏLANDE	200	
SIAM	200	THAÏLANDE
TIMOR ORIENTAL (PORTUGAIS)	201	
EAST TIMOR	201	TIMOR ORIENTAL
TOGO	202	
TOKÉLAU OU TOKÉLAOU	203	
TONGA	204	
ÎLES DES AMIS	204	TONGA
TRINITÉ ET TOBAGO	205	
TRINIDAD AND TOBAGO	205	

A.2.10

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
TRINITÉ ET TOBAGO		
TUNISIE	206	
TURQUES ET CAÏCOS, ÎLES	207	
TURKS ET CAÏCOS, ÎLES	207	TURQUES ET CAÏCOS, ÎLES
TURQUOISES ET CAÏQUES, ÎLES	207	TURQUES ET CAÏCOS, ÎLES
TURQUIE	208	
TURKEY	208	TURQUIE
TUVALU, ÎLES	209	
ELLICE, ÎLES	209	TUVALU, ÎLES
U.R.S.S.	210	
UNION DES RÉP. SOCIALISTES SOVIÉTIQUES	210	U.R.S.S.
URUGUAY	211	
VANUATU	212	
NEW HEBRIDES	212	VANUATU
NOUVELLES-HÉBRIDES	212	VANUATU
VATICAN, ÉTAT DE LA CITÉ DU HOLY SEE	213	
VENEZUELA	213	VATICAN, ÉTAT DE LA CITÉ DU
VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES	214	
ST. THOMAS ISLAND	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
SAINT-JEAN, ÎLE	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
SAINTE-CROIX, ÎLE	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
U.S. VIRGIN ISLANDS	215	VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES
VIRGIN ISLANDS (U.S.)	215	
VIERGES (AMÉRICAINES), ÎLES	215	
BRITISH VIRGIN ISLANDS	216	VIERGES (BRITANNIQUES), ÎLES
LEEWARD ISLANDS	216	VIERGES (BRITANNIQUES), ÎLES
VIRGIN ISLANDS (BRITISH)	216	VIERGES (BRITANNIQUES), ÎLES
VIÊT-NAM (NORD ET SUD)	217	
WALLIS ET FUTUNA, ÎLES	218	
YÉMEN, RÉPUBLIQUE ARABE DU	219	
YÉMEN DU NORD	219	YÉMEN, RÉPUBLIQUE ARABE DU
YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU	220	
ADEN	220	YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU
ARABIE DU SUD	220	YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU
YEMEN DU SUD	220	YÉMEN, RÉPUBLIQUE DÉM

A.2.11

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
.		POPULAIRE DU
YUGOSLAVIE OU YUGOSLAVIA	221	
JUGOSLAVIA	221	YUGOSLAVIE
ZAÏRE	222	
CONGO BELGE OU CONGO-KINSHASA	222	ZAÏRE
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	222	ZAÏRE
ZAMBIE	223	
ZIMBABWE	224	
RHODÉSIE OU RHODÉSIE DU SUD	224	ZIMBABWE
ESTONIE	225	
EESTI	225	ESTONIE
GÉORGIE	226	
LETONIE	227	
LATVIA	227	LETONIE
LATVIJA	227	LETONIE
LITUANIE	228	
LIETUVA	228	LITUANIE
LITHUANIA	228	LITUANIE
ARMÉNIE	229	
AZERBAÏDJAN	230	
BIÉLORUSSIE	231	
BÉLARUS	231	BIÉLORUSSIE
KAZAKHSTAN	232	
KIRGHIZISTAN	233	
KIRGHIZIE	233	KIRGHIZISTAN
MOLDAVIE	234	
OUZBÉKISTAN	235	
UZBÉKISTAN	235	OUZBÉKISTAN
RUSSIE (FÉDÉRATION DE)	236	
SIBÉRIE	236	RUSSIE (FÉDÉRATION DE)
TADJIKISTAN	237	
TADJIKIE	237	TADJIKISTAN
TURKMÉNISTAN	238	
TURKMÉNIE	238	TURKMÉNISTAN
UKRAINE	239	
COMMUNAUTÉS DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)	240	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	241	

A.2.12

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

A.2 Liste des pays, colonies et territoires du globe par ordre numérique (de 1945 à nos jours)

Noms des pays, colonies et territoires	Codes	Correspondances
CROATIE	242	
MACÉDOINE	243	
MONTÉNÉGRO	244	
SERBIE	245	
KOSOVO	245	SERBIE
VOJVODINE	245	SERBIE
SLOVÉNIE	246	
TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)	247	
CZECH (RÉPUBLIQUE)	247	TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)
MORAVIE	247	
BOHÈME	247	MORAVIE
SLOVAQUIE	248	
SLOVAQUE (RÉPUBLIQUE)	248	SLOVAQUIE
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	249	
NUNAVUT		
(GRAND NORD CANADIEN)	250	
ZZZ (AUTRES)	999	

SOURCES :

NATIONS UNIES. *Annuaire démographique*, New York (NY), 1967 et 1986.
 SCOTT PUBLICATIONS. *Scott's Standard Postage Stamp Catalogue of 1964*, New York, (NY)
 STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986*, Ottawa.
 U.S. DEPARTMENT OF STATE REPORT BY GALE RESEARCH COMPANY. *Countries of the World and Their Leaders. Yearbook 1986*, Book Tower, Detroit (MI).
 CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. Albert Côté, démographe.

Première édition : avril 1991
 Révision : avril 1993
 Révision linguistique : juin 1994

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Version précédente : 1994-11-09

Version actuelle : 1999-08-27

Langues	Codes	Correspondances
ABÉNAQUIS	237	
ABKHAZE	126	
ACADIEN	021	
ADYGUÉ OU ADYGHÉ	127	
AFAR	169	
AFRIKAANS	170	
ALBANAIS	051	
ALGONQUIN	238	
ALLEMAND	006	
AMHARIQUE OU AMHARA	088	
ANGLAIS	002	
ARABE	011	
ARMÉNIEN	063	
ASSAMAIS	111	
ASSYRIEN	089	
ATIKAMEKW	239	
AYMARA	104	
AZÉRI	128	
BACHKIR	129	
BALOUTCHE	112	
BALUCHI	090	
BAMBARA	171	
BANTOU	172	
BASQUE	064	
BATAK	153	
BATEKE	173	
BEMBE	174	
BENGALI	113	
BERBÈRE	091	
BIÉLORUSSE	052	
BIKOL	154	
BIRMAN	130	
BOCHIMAN	175	
BRAHOUI OU BRAHUI	149	
BRETON	065	
BUBI	176	
BULGARE	053	

A.3.1

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
BULU	186	ÉWONDO
CACHEMIRI	117	KASMIRI
CALABAR OU ÉFIK	177	
CAMBODGIEN	015	KHMER
CANTONNAIS	013	CHINOIS
CATALAN	066	
CHICHEWA	178	
CHILCOTIN	028	
CHINOIS	013	
CHIPEWYAN	029	
CINGHALAIS OU SINGHALAIS	114	
COMORIEN	242	
COPTE	092	
CORÉEN	131	
CRÉOLE	012	
CRI	022	
CRIOULO	179	
CROATE	054	
DAKOTA	039	
DANOIS	047	
DARI	093	
DENDI	180	
DINKA	181	
DIOULA	182	
DJERMA OU SONGHAI	183	
DZONGKHA	132	
ÉCOSSAIS	067	
ÉFIK	177	CALABAR
ESCLAVE	030	
ESKIMO, ESQUIMAU OU INUTTITUT	003	INUKTITUT
ESPAGNOL	009	
ESTONIEN	068	
ÉTON	184	
ÉWÉ	185	
ÉWONDO OU BULU	186	
FANG	187	
FAROÉSIEN	075	GROENLANDAIS
FARSI	098	PERSAN
FIDJIEN	155	

A.3.2

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
FINNOIS	069	
FLAMAND	070	
FLANC-DE-CHIEN	031	
FRANÇAIS	001	
FRISON	071	
FULA	188	
GAÉLIQUE	072	
GALLA, OROMO OU OROMINGUE	094	
GALLOIS	073	
GÉORGIEN	074	
GREC	005	
GROENLANDAIS OU FAROÉSIEN	075	
GUARANI	105	
GUJARATI	115	
HAÏDA	040	
HAKKA	013	CHINOIS
HAOUSSA OU HAUSA	189	
HÉBREU	008	
HINDI	116	
HOLLANDAIS	084	NÉERLANDAIS
HONGROIS OU MAGYAR	076	
HOTTENTOT	190	
HURON	241	
IBO	191	
ILOCANO	156	
IMUHAG OU IMUSAG	103	TOUAREG
INDONÉSIEN	157	
INUKTITUT, INUTTITUT, ESKIMO OU ESQUIMAU	003	
IRANIEN	098	PERSAN
IRLANDAIS	077	
ISLANDAIS	048	
ITALIEN	004	
JAPONAIS	133	
JAVANAIS	158	
JONKHA	145	TIBÉTAİN
KABARDE	134	
KABYLE	095	
KAMBA	192	
KANARA, KANNARA OU		

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
KANNADA	150	
KANOURI	193	
KAREN	135	
KASKA OU NAHANI	032	
KASMIRI, KASHMIRI OU CACHEMIRI	117	
KAZAKH OU KAZAK	136	
KHMER OU CAMBODGIEN	015	
KIKONGO OU KONGO	194	
KIKUYU	195	
KIMBUNDU	196	
KINYARWANDA	197	
KIRGHIZ OU KIRGHIZE	137	
KIRUNDI	198	
KISWAHILI	199	
KONGO	194	KIKONGO
KRIO	200	
KURDE	096	
KUTCHIN OU LOUCHEUX	033	
KUTENAI	041	
LAO OU LAOTIEN	016	
LAPON	078	
LETTE, LETTON OU LETTONIEN	079	
LINGALA	201	
LITHUANIEN OU LITUANIEN	080	
LOLO OU YI	138	
LOUCHEUX	033	KUTCHIN
LUGANDA	202	
LUO	203	
LUXEMBOURGEOIS	081	
MACÉDONIEN	055	
MADURAI	159	
MAGYAR	076	HONGROIS
MALAIS	160	
MALAYALAM	151	
MALÉCITE	023	
MALGACHE	161	
MALINKÉ	204	
MALTAIS	082	
MANDARIN	013	CHINOIS

A.3.4

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
MANDIGUÉ OU MANDINGO	205	
MANKINKA	206	
MAORI	162	
MARATHI OU MARATHE-KONKANI	118	
MAURE OU MORE	207	
MAYA	106	
MÉLANÉSIEN	163	
MENDÉ	208	
MIAO OU YAO	139	
MICMAC	024	
MOHAWK	042	
MOLDAVE	083	
MONGOL	140	
MONTAGNAIS	025	
MORE	207	MAURE
MOSSI OU MOSE	209	
MOTU	164	
MUNDA	141	
MYÈNE	210	
NAHANI	032	KASKA
NAHUATL	107	
NASKAPI	240	
NAVAHO	108	
NÉERLANDAIS OU HOLLANDAIS	084	
NÉPALAIS OU NÉPALI	119	
NORVÉGIEN	049	
NYANJA	211	
OCCITAN	085	
OJIBWAY	026	
ORIYA	120	
OROMO OU OROMINGUE	094	GALLA
OUIGOUR, OUIGHUR OU UIGHUR	142	
OUOLOF OU WOLOF	212	
OURDOU OU URDU	121	
OUZBEK	148	UZBEK
PACHTO, PASHTO, PASHTOU OU PUSHTU	097	
PANJABI OU PANDJABI	122	PENDJABI
PAPIAMENTO	109	
PAPOU	165	

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
PARSI	098	PERSAN
PASHTO OU PASHTOU	097	PACHTO
PEAU-DE-LIÈVRE	034	
PEHLEVI	098	PERSAN
PENDJABI, PANJABI, PANDJABI OU PUNJABI	122	
PERSAN	098	
PEUL	213	
PIDGIN	214	
PIED-NOIR	027	
PILIPINO	167	TAGAL
POLONAIS	007	
PORTEUR	035	
PORTUGAIS	010	
PULAAR	215	
PUNJABI	122	PENDJABI
PUSHTU	097	PACHTO
QUECHUA	110	
ROMANCHE	086	
ROMANI	125	TSIGANE
ROUMAIN	087	
RUSSE	056	
SALISHENNE	043	
SAMOAN	166	
SANGO OU SANGHO	216	
SANTALI	123	
SARAKOLÉ	217	
SERBE	057	
SERBO-CROATE	058	
SESOTHO	218	
SETSWANA	219	
SHAN	013	CHINOIS
SHONA	220	
SINDEBELE	221	
SINDHI	124	
SINGHALAIS	114	CINGHALAIS
SISWATI	222	
SLOVAQUE	059	
SLOVÈNE	060	
SOMALI	223	

A.3.6

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
SONGHAI	183	DJERMA
SOTHO	224	
SUÉDOIS	050	
SWAHILI	225	
SWAZI	226	
SYRIAQUE	099	
TADJIK	100	
TAGAL, TAGALOG OU PILIPINO	167	
TAHITIEN	243	
TAHLTAN	036	
TAÏWANNAIS	143	
TAMAZIRT, TAMAHAQ OU TAMASAQ	101	
TAMOUL OU TAMIL	020	
TATAR	144	
TCHÈQUE	061	
TCHILUBA	227	
TÉLUGU OU TÉLOUGOU	152	
TEMNÉ	228	
THAÏ	017	
TIBÉTAÏN OU JONKHA	145	
TIGRÉ OU TIGRINYA	102	
TIV	229	
TLINGIT	044	
TOUAREG, IMUHAG OU IMUSAG	103	
TOUCOULEUR	230	
TOUNGOUSE	146	
TSHILUBA OU ROMANI	231	
TSIGANE OU ROMANI	125	
TSIMSHIAM	045	
TSWANA	232	
TUPI	244	
TURC	018	
TURKMÈNE	147	
TUTCHONE	037	
TWI	233	
UIGHUR	142	OUIGOUR
UKRAINIEN	062	
URDU	121	OURDOU
UZBEK OU OUZBEK	148	

A.3 Liste des langues parlées dans le monde par ordre alphabétique

Langues	Codes	Correspondances
VIETNAMIEN	014	
VIZAYAN	168	
WAKASHANE	046	
WOLOF	212	OUOLOF
WU	013	CHINOIS
XHOSA	234	
YAO	139	MIAO
YELLOWKNIFE	038	
YI	138	LOLO
YIDDISH	019	
YORUBA OU YOROUBA	235	
YU	013	CHINOIS
ZEND	098	PERSAN
ZHUANG	013	CHINOIS
ZOULOU	236	
ZZZ (AUTRES)	999	

SOURCES :

FLAMMARION. *Le dictionnaire usuel illustré*, 1981.

LAROUSSE. *Le grand Larousse en 5 volumes*.

MALHERBE, Michel. *Les langues de l'humanité. Une encyclopédie des 3 000 langues parlées dans le monde*, Paris, Éditions Seghers, 1983.

NATIONS UNIES. *Annuaire démographique*, New York (NY), 1983.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les autochtones au Québec*, 1988.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Rencontre* (revue), juin 1985 et septembre 1989.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986*, Ottawa.

U.S. DEPARTMENT OF STATE REPORT BY GALE RESEARCH COMPANY.

Countries of the World and Their Leaders. Yearbook 1986, Detroit (MI), Book Tower.

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. Albert Côté, démographe.

Première édition : avril 1991

Révision : avril 1993

Révision linguistique : juin 1994

A.3.8

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Version précédente : 1994-11-09

Version actuelle : 1999-08-27

Nom des langues	Codes	Correspondances
FRANÇAIS	001	
ANGLAIS	002	
INUKTITUT, INUTTITUT, ESKIMO OU ESQUIMAU	003	
ESKIMO, ESQUIMAU OU INUTTITUT	003	INUKTITUT
ITALIEN	004	
GREC	005	
ALLEMAND	006	
POLONAIS	007	
HÉBREU	008	
ESPAGNOL	009	
PORTUGAIS	010	
ARABE	011	
CRÉOLE	012	
CHINOIS	013	
CANTONAIS	013	CHINOIS
HAKKA	013	CHINOIS
MANDARIN	013	CHINOIS
SHAN	013	CHINOIS
WU	013	CHINOIS
YU	013	CHINOIS
ZHUANG	013	CHINOIS
VIETNAMIEN	014	
KHMER OU CAMBODGIEN	015	
CAMBODGIEN	015	KHMER
LAO OU LAOTIEN	016	
THAÏ	017	
TURC	018	
YIDDISH	019	
TAMOUL OU TAMIL	020	
ACADIEN	021	
CRI	022	
MALÉCITE	023	
MICMAC	024	
MONTAGNAIS	025	
OJIBWAY	026	

A.4.1

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
PIED-NOIR	027	
CHILCOTIN	028	
CHIPEWYAN	029	
ESCLAVE	030	
FLANC-DE-CHIEN	031	
KASKA OU NAHANI	032	
NAHANI	032	KASKA
KUTCHIN OU LOUCHEUX	033	
LOUCHEUX	033	KUTCHIN
PEAU-DE-LIÈVRE	034	
PORTEUR	035	
TAHLTAN	036	
TUTCHONE	037	
YELLOWKNIFE	038	
DAKOTA	039	
HAÏDA	040	
KUTENAI	041	
MOHAWK	042	
SALISHENNE	043	
TLINGIT	044	
TSIMSHIAM	045	
WAKASHANE	046	
DANOIS	047	
ISLANDAIS	048	
NORVÉGIEN	049	
SUÉDOIS	050	
ALBANAIS	051	
BIÉLORUSSE	052	
BULGARE	053	
CROATE	054	
MACÉDONIEN	055	
RUSSE	056	
SERBE	057	
SERBO-CROATE	058	
SLOVAQUE	059	
SLOVÈNE	060	
TCHÈQUE	061	
UKRAINIEN	062	
ARMÉNIEN	063	
BASQUE	064	

A.4.2

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
BRETON	065	
CATALAN	066	
ÉCOSSAIS	067	
ESTONIEN	068	
FINNOIS	069	
FLAMAND	070	
FRISON	071	
GAÉLIQUE	072	
GALLOIS	073	
GÉORGIEN	074	
GROENLANDAIS OU FAROÉSIEN	075	
FAROÉSIEN	075	GROENLANDAIS
HONGROIS OU MAGYAR	076	
MAGYAR	076	HONGROIS
IRLANDAIS	077	
LAPON	078	
LETTE, LETTON OU LETTONIEN	079	
LITHUANIEN OU LITUANIEN	080	
LUXEMBOURGEOIS	081	
MALTAIS	082	
MOLDAVE	083	
NÉERLANDAIS OU HOLLANDAIS	084	
HOLLANDAIS	084	NÉERLANDAIS
OCCITAN	085	
ROMANCHE	086	
ROUMAIN	087	
AMHARIQUE OU AMHARA	088	
ASSYRIEN	089	
BALUCHI	090	
BERBÈRE	091	
COPTE	092	
DARI	093	
GALLA, OROMO OU OROMINGUE	094	
OROMO OU OROMINGUE	094	GALLA
KABYLE	095	
KURDE	096	
PACHTO, PASHTO, PASHTOU		
OU PUSHTU	097	
PASHTO OU PASHTOU	097	PACHTO
PUSHTU	097	PACHTO

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
PERSAN	098	
FARSI	098	PERSAN
IRANIEN	098	PERSAN
PARSI	098	PERSAN
PEHLEVI	098	PERSAN
ZEND	098	PERSAN
SYRIAQUE	099	
TADJIK	100	
TAMAZIRT, TAMAHAQ OU TAMASAQ	101	
TIGRÉ OU TIGRINYA	102	
TOUAREG, IMUHAG OU IMUSAG	103	
IMUHAG OU IMUSAG	103	TOUAREG
AYMARA	104	
GUARANI	105	
MAYA	106	
NAHUATL	107	
NAVAHO	108	
PAPIAMENTO	109	
QUECHUA	110	
ASSAMAIS	111	
BALOUTCHE	112	
BENGALI	113	
CINGHALAIS OU SINGHALAIS	114	
SINGHALAIS	114	CINGHALAIS
GUJARATI	115	
HINDI	116	
KASHMIRI, KASHMIRI OU CACHEMIRI	117	
CACHEMIRI	117	KASHMIRI
MARATHI OU MARATHE-KONKANI	118	
NÉPALAIS OU NÉPALI	119	
ORIYA	120	
OURDOU OU URDU	121	
URDU	121	OURDOU
PENDJABI, PANJABI, PANDJABI OU PUNJABI	122	
PANJABI OU PANDJABI	122	PENDJABI
PUNJABI	122	PENDJABI
SANTALI	123	

A.4.4

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
SINDHI	124	
TSIGANE OU ROMANI	125	
ROMANI	125	TSIGANE
ABKHAZE	126	
ADYGUÉ OU ADYGHÉ	127	
AZÉRI	128	
BACHKIR	129	
BIRMAN	130	
CORÉEN	131	
DZONGKHA	132	
JAPONAIS	133	
KABARDE	134	
KAREN	135	
KAZAKH OU KAZAK	136	
KIRGHIZ OU KIRGHIZE	137	
LOLO OU YI	138	
YI	138	LOLO
MIAO OU YAO	139	
YAO	139	MIAO
MONGOL	140	
MUNDA	141	
OUIGOUR, OUIGHUR OU UIGHUR	142	
UIGHUR	142	OUIGOUR
TAÏWANNAIS	143	
TATAR	144	
TIBÉTAÏN OU JONKHA	145	
JONKHA	145	TIBÉTAÏN
TOUNGOUSE	146	
TURKMÈNE	147	
UZBEK OU OUZBEK	148	
OUZBEK	148	UZBEK
BRAHOUI OU BRAHUI	149	
KANARA, KANNARA OU KANNADA	150	
MALAYALAM	151	
TÉLUGU OU TÉLOUGOU	152	
BATAK	153	
BIKOL	154	
FIDJÏEN	155	
ILOCANO	156	
INDONÉSÏEN	157	

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
JAVANAIS	158	
MADURAIS	159	
MALAIS	160	
MALGACHE	161	
MAORI	162	
MÉLANÉSIEN	163	
MOTU	164	
PAPOU	165	
SAMOAN	166	
TAGAL, TAGALOG OU PILIPINO	167	
PILIPINO	167	TAGAL
VIZAYAN	168	
AFAR	169	
AFRIKAANS	170	
BAMBARA	171	
BANTOU	172	
BATEKE	173	
BEMBE	174	
BOCHIMAN	175	
BUBI	176	
CALABAR OU ÉFIK	177	
ÉFIK	177	CALABAR
CHICHEWA	178	
CRIOULO	179	
DENDI	180	
DINKA	181	
DIOULA	182	
DJERMA OU SONGHAI	183	
SONGHAI	183	DJERMA
ÉTON	184	
ÉWÉ	185	
ÉWONDO OU BULU	186	
BULU	186	ÉWONDO
FANG	187	
FULA	188	
HAOUSSA OU HAUSA	189	
HOTTENTOT	190	
IBO	191	
KAMBA	192	
KANOURI	193	

A.4.6

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
KIKONGO OU KONGO	194	KIKONGO
KONGO	194	
KIKUYU	195	
KIMBUNDU	196	
KINYARWANDA	197	
KIRUNDI	198	
KISWAHILI	199	
KRIO	200	
LINGALA	201	
LUGANDA	202	
LUO	203	MAURE
MALINKÉ	204	
MANDIGUÉ OU MANDINGO	205	
MANKINKA	206	
MAURE OU MORE	207	
MORE	207	
MENDÉ	208	
MOSSI OU MOSE	209	
MYÈNE	210	
NYANJA	211	
OUOLOF OU WOLOF	212	OUOLOF
WOLOF	212	
PEUL	213	
PIDGIN	214	
PULAAR	215	
SANGO OU SANGHO	216	
SARAKOLÉ	217	
SESOTHO	218	
SETSWANA	219	
SHONA	220	
SINDEBELE	221	
SISWATI	222	
SOMALI	223	
SOTHO	224	
SWAHILI	225	
SWAZI	226	
TCHILUBA	227	
TEMNÉ	228	
TIV	229	
TOUCOULEUR	230	

A.4 Liste des langues parlées dans le monde par ordre numérique

Nom des langues	Codes	Correspondances
TSHILUBA	231	
TSWANA	232	
TWI	233	
XHOSA	234	
YORUBA OU YOROUBA	235	
ZOULOU	236	
ABÉNAQUIS	237	
ALGONQUIN	238	
ATIKAMEKW	239	
NASKAPI	240	
HURON	241	
COMORIEN	242	
TAHITIEN	243	
TUPI	244	
ZZZ AUTRES	999	

SOURCES :

FLAMMARION. *Le dictionnaire usuel illustré*, 1981.

LAROUSSE. *Le grand Larousse en 5 volumes*.

MALHERBE, Michel. *Les langues de l'humanité. Une encyclopédie des 3 000 langues parlées dans le monde*, Paris, Éditions Seghers, 1983.

NATIONS UNIES. *Annuaire démographique*, New York (NY), 1983

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les autochtones au Québec*, 1988.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Rencontre* (revue), juin 1985 et septembre 1989.

STATISTIQUE Canada. *Recensement de 1986*, Ottawa.

U.S. DEPARTMENT OF STATE REPORT BY GALE RESEARCH COMPANY.

Countries of the World and Their Leaders, Yearbook 1986, Detroit (MI) Book Tower.

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. Albert Côté, démographe.

Première édition : avril 1991

Révision : avril 1993

Révision linguistique : juin 1994

A.4.8

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

Messages de validation et de mise à jour

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

Version précédente : 1998-08-25

Version actuelle : 1999-08-27

COMPOSITION DE L'ANNEXE

La présente annexe contient la liste de tous les messages pouvant être émis à l'attention des organismes d'enseignement au cours de la validation et de la mise à jour d'une déclaration d'élève. Ces messages sont présentés dans l'ordre séquentiel des numéros de message.

Cinq éléments d'information sont rattachés à chacun des messages publiés dans cette annexe :

- Le numéro de message : composé de quatre caractères numériques, il permet de désigner le message;
- Le code de gravité : composé d'un caractère alphabétique, il classifie le message selon qu'il est question d'un rejet total de la déclaration, d'un rejet partiel du contenu de la transaction informatique, de la régularisation de la déclaration, d'un avis d'une modification dans la banque « élèves » qui n'a pas été demandée au moment de la transmission de la déclaration par l'organisme d'enseignement au système DCS ou encore d'un conflit quant à l'établissement où est inscrit l'élève;
- Le libellé du message : composé de caractères alphanumériques (66 au maximum), il décrit l'erreur décelée;
- Le code de classement : ce code renvoie à la section du présent guide où est décrit le renseignement en question;
- La mesure : elle présente les consignes à suivre pour corriger l'erreur.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

TYPES DE MESSAGE (CODES DE GRAVITÉ)

Le « code de gravité » du message est fonction de l'erreur qui a entraîné le message. Il est un indice de la « gravité » de cette erreur. Il existe cinq codes de gravité :

— Rejet total de la déclaration :

B : le message signale que la transaction informatique de l'organisme d'enseignement est rejetée et indique la raison du rejet. Il n'y a alors aucune mise à jour qui est faite dans la banque « élèves » du Ministère;

— Rejet partiel du contenu de la transaction informatique :

D : le message signale qu'un des renseignements présents dans la transaction informatique est invalide et ne peut être inclus dans la banque « élèves ». La transaction informatique de l'organisme d'enseignement n'est pas rejetée, car le renseignement erroné n'est pas indispensable. Les messages du type D contiennent habituellement la mention « valeur ignorée »; il s'agit de la valeur ou du code indiqué dans la transaction. La valeur ou le code qui peut exister déjà dans la banque « élèves » est conservé;

— Régularisation de la déclaration :

C : le message signale une incohérence dans la banque « élèves » du Ministère entre les données de la scolarisation inscrites dans la déclaration et les dernières données connues pour cet élève. Si l'incohérence détectée reflète une situation exacte, l'indicateur de conformité intercycle devra alors être fourni;

— Avis d'une modification dans la banque « élèves » qui n'a pas été demandée au moment de la transmission de l'organisme d'enseignement au système DCS :

A : le message informe l'organisme d'enseignement d'une situation particulière, anormale ou incohérente relativement à sa transaction informatique. La transaction n'est pas rejetée mais peut dans certains cas être sans effet, parce que le résultat escompté correspond à la situation déjà existante;

— Conflit d'établissements :

E : le message signale que l'élève est déjà inscrit dans un autre organisme d'enseignement (cet autre organisme reçoit un message de type A).

B.1.2

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

PRINCIPES DE CORRECTION DES ERREURS

Aux étapes de validation et de mise à jour, les rejets doivent être traités en priorité; cela permet d'enregistrer dans la banque « élèves » les effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire le plus rapidement possible (c'est l'aspect quantitatif des données de la banque « élèves »). Par la suite, les autres types de messages peuvent être vérifiés et corrigés afin d'assurer la qualité des données (c'est l'aspect qualitatif des données de la banque « élèves »).

À l'intention des organismes d'enseignement

À moins que cela ne soit indiqué autrement dans la mesure de résolution liée à chaque message, les corrections des rejets doivent être effectuées dans le système source dans lequel ont été inscrits les renseignements de chaque dossier d'élève transmis au Ministère, selon les règles appropriées, décrites dans le manuel de soutien de ce système.

À l'intention du personnel du Ministère

À moins d'indication contraire dans la méthode de correction suggérée et propre à chaque message, les corrections des rejets provenant de la saisie en lot du contenu de formulaires ou de la saisie en mode interactif devront être faites à même la banque des transactions informatiques erronées (TX erronées) décrite ci-dessous. Quant aux autres types de messages, des transactions informatiques de modification (TX 20, TX 21 ou TX 22) ou d'annulation (TX 30, TX 31 ou TX 32) devront être utilisées. Selon le cas, l'étape préliminaire à la correction de tout rejet ou concernant tout autre type de message consiste à vérifier le formulaire de déclaration pour y déceler les erreurs de saisie. Cette étape évite des recherches ou des démarches inutiles à l'égard de l'organisme en question. S'il s'agit d'une erreur de saisie, il faut soumettre une nouvelle transaction informatique ou une nouvelle déclaration ou effectuer la correction dans la banque des transactions informatiques erronées s'il y a lieu.

OUTILS DISPONIBLES POUR CORRIGER LES ERREURS

À l'intention des organismes d'enseignement

- La liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01);
- La liste des messages de validation et de mise à jour (100-ER-01);
- La reproduction des dossiers d'élèves transmis au Ministère, qui est expédiée à chaque organisme par l'intermédiaire de son fournisseur de services informatiques.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

À l'intention du personnel du Ministère

— *La banque des transactions informatiques erronées*

La présente banque contient la copie de toutes les transactions informatiques liées à une saisie massive du contenu des formulaires ou à une saisie en mode interactif qui ont été rejetées et qui n'ont pas encore été corrigées. Il est à noter qu'à la suite des corrections apportées à un dossier d'élève, le contenu de cette déclaration disparaît de la banque des transactions informatiques erronées. La clé de cette banque est le numéro de document en question (numéro de contrôle interne — NCI). L'utilisation de la banque des transactions informatiques erronées permet d'éviter de ressaisir tous les renseignements d'une transaction informatique rejetée, puisque très souvent un seul renseignement erroné provoque le rejet du contenu de toute la transaction informatique;

— *La banque « élèves »*

La banque permet d'obtenir à l'écran la copie du dossier d'un élève. La clé d'accès de cette banque est le code permanent de l'élève;

— *Le système SIO*

Le système SIO permet d'obtenir à l'écran des renseignements relatifs à un bâtiment, à un établissement d'enseignement public ou à une installation d'enseignement du secteur privé, en ce qui a trait à l'ordre d'enseignement, au type de formation et à la langue d'enseignement;

— *La banque des codes permanents du système GIDE*

La présente banque permet d'obtenir à l'écran des renseignements sur le code permanent et sur les nom et prénom de l'élève ou sur les noms et les prénoms de ses parents;

— *La liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01)*

La présente liste permet d'obtenir sur papier des renseignements sur les bâtiments, les écoles et les installations d'enseignement du secteur privé, en ce qui concerne l'ordre d'enseignement, le type de formation et la langue d'enseignement.

B.1.4

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

MESSAGES DE VALIDATION ET DE MISE À JOUR

3200-B REJET : LE CODE DE L'ORGANISME PUBLIC EST ABSENT DU SYSTEME SIO (2.4.2)

3201-B REJET : LES CARACTERES 000 NE SONT PAS PERMIS POUR UNE ECOLE PUBLIQUE (2.4.2)

Mesure : S'assurer de la validité du code de l'organisme-école en consultant la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01). Corriger le code de l'organisme-école de la déclaration de l'élève question.

3202-B REJET : LE CODE D'ECOLE-CENTRE PUBLIC EST ABSENT DU SYSTEME SIO (2.4.2)

Mesure : S'assurer de la validité du code de l'organisme-école en consultant la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01). Si le code de l'organisme-école utilisé est inexistant, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données du Ministère. Corriger s'il y a lieu le code de l'organisme-école de la déclaration de l'élève en question.

3203-B REJET : LE CODE D'ECOLE-CENTRE PUBLIC EST INACTIF DANS SYSTEME SIO (2.4.2)

Mesure : Changer le code de l'organisme-école dans la déclaration de l'élève en question. Si la banque « écoles » du système SIO n'est pas à jour, contacter le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour modifier le code.

3204-B REJET : AUCUN ELEVE N'EST ATTENDU DANS CETTE ECOLE SELON SIO (2.4.2)

Mesure : Changer le code de l'organisme-école dans la déclaration de l'élève en question. Si la banque « écoles » du système SIO n'est pas à jour, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour modifier le code.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3205-B REJET : ORGANISME ABSENT OU INACTIF DANS SIO (2.4.2)

Mesure : Changer le code de l'organisme dans la déclaration de l'élève en question. Si la banque des organismes d'enseignement du système SIO n'est pas à jour, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données.

3206-B REJET : AUCUN ELEVE N'EST PREVU DANS L'ORGANISME SELON SIO (2.4.2)

Mesure : Changer le code de l'organisme dans la déclaration de l'élève en question. Si la banque des organismes d'enseignement du système SIO n'est pas à jour, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données.

3207-B REJET : CODE PERMANENT INVALIDE (11 PREMIERES POSITIONS) (2.4.3)

Mesure : Vérifier le code permanent de l'élève en question. Au besoin, changer le code permanent après avoir effectué une vérification dans la banque des codes permanents.

3208-B REJET : LE CHIFFRE VERIFICATEUR DU CODE PERMANENT EST INVALIDE (2.4.3)

Mesure : Vérifier le code permanent de l'élève en question. S'il y a lieu, changer le code permanent après avoir effectué une vérification dans la banque des codes permanents.

3209-B REJET : LE NUMERO DE CODE DE L'ACTE ADMINISTRATIF EST INVALIDE (2.4.1)

3210-B REJET : DATE D'ENREGISTREMENT DE LA TX ULTERIEURE A LA DATE DE FERMETURE

3213-D AN.MIN. : LE NCI N'EST PAS PERMIS POUR UNE TELETRANSMISSION (VALEUR IGN.)

B.1.6

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3221-D AN. MIN. : LE CODE DE BATIMENT N'EST PAS NUMERIQUE (CODE DE BAT. IGNORE) (2.4.5)

Mesure : Vérifier le code de bâtiment de la déclaration de l'élève en question dans la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. S'il y a lieu, changer le code de bâtiment.

3222-B REJET : LE CODE DE BATIMENT N'EST PAS NUMERIQUE (2.4.5)

Mesure : Vérifier le code de bâtiment de la déclaration de l'élève en question dans la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. S'il y a lieu, changer le code de bâtiment.

3223-D AN.MIN. : CODE DE BAT. N'EST PAS PERMIS POUR SECT. NON PUBLIC (CODE IGN.) (2.4.5)

3224-B REJET : CODE DE BATIMENT ABSENT DE LA TX INFORM. A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Inscrire le code de bâtiment dans la déclaration de l'élève en question.

3225-B REJET : CODE DE BATIMENT ABSENT OU INVALIDE DANS SIO (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Inscrire le bon code de bâtiment dans la déclaration de l'élève en question ou faire inscrire dans la banque du système SIO et pour l'établissement en question le code de bâtiment jugé invalide en communiquant avec le Service de la validation et de l'enregistrement des données.

3226-B REJET : BATIMENT INACTIF DANS LE SYSTEME SIO (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Changer s'il y a lieu le code de bâtiment dans la déclaration de l'élève en question. Si le bâtiment est utilisé par la commission scolaire touchée, communiquer avec le Service de la validation et de l'enregistrement des données.

B.1.7

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3227-B REJET : SELON SIO, AUCUN ELEVE N'EST PREVU QUANT A CE BATIMENT (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. S'il s'agit d'une erreur de code de bâtiment, changer ce dernier dans la déclaration de l'élève en question. Si le code de bâtiment est exact, communiquer avec le Service de la validation et de l'enregistrement des données afin de faire rattacher ce bâtiment à une école reconnue dans la banque « écoles » du système SIO.

3228-D AN.MIN. : LE CODE DE BATIMENT EST ABSENT DE SIO (CODE IGNORE) (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. S'il s'agit d'une erreur de code de bâtiment, changer ce dernier dans la déclaration de l'élève en question. Si le code de bâtiment est exact, communiquer avec le Service de la validation et de l'enregistrement des données afin de faire rattacher ce bâtiment à une école reconnue dans la banque « écoles » du système SIO.

3229-B REJET : BATIMENT INACTIF DANS SIO (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. S'il s'agit d'une erreur de code de bâtiment, changer ce dernier dans la déclaration de l'élève en question. Si le code de bâtiment est exact, communiquer avec le Service de la validation et de l'enregistrement des données afin de rendre actif l'indicateur d'activité dans la banque « immeubles » du système SIO.

3230-B REJET : SELON SIO, AUCUN ELEVE N'EST ATTENDU QUANT A CE BATIMENT (2.4.5)

Mesure : Prendre connaissance du contenu de la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. S'il s'agit d'une erreur de code de bâtiment, changer ce dernier dans la déclaration de l'élève en question. Si le code de bâtiment indiqué est exact, communiquer avec le Service de la validation et de l'enregistrement des données afin de faire rattacher ce bâtiment à une école reconnue dans la banque « écoles » du système SIO.

B.1.8

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3231-D AN.MIN. : LE NUMERO DE FICHE N'EST PAS NUMERIQUE (NUMERO IGNORE) (2.4.6)

3232-B REJET : LA COMPOSITION DU NOM DE L'ELEVE EST INCORRECTE (2.4.9)

3233-B REJET : LE NOM DE L'ELEVE EST ABSENT (2.4.9)

3234-B REJET : LA COMPOSITION DU PRENOM DE L'ELEVE EST INCORRECTE (2.4.9)

3235-B REJET : LE PRENOM DE L'ELEVE EST ABSENT (2.4.9)

3236-B REJET : LE NOM DE L'ELEVE NE CORRESPOND PAS A LA RACINE DU CODE PERMANENT (2.4.3 ET 2.4.9)

Mesure : Vérifier le nom de l'élève dans la banque des codes permanents du système GIDE; s'il y a lieu, changer le nom de l'élève ou l'inscrire correctement.

3237-B REJET : PRENOM DE L'ELEVE NE CORRESPOND PAS A LA RACINE DU CODE PERMANENT (2.4.3 ET 2.4.9)

Mesure : Vérifier le prénom de l'élève dans la banque des codes permanents du système GIDE; s'il y a lieu, changer le prénom.

3240-B REJET : ELEVE DE MOINS DE 4 ANS AU 30 SEPTEMBRE (2.4.3)

3241-B REJET : TYPE D'AUTORITE PARENTALE 1 INVALIDE (2.4.10)

3242-B REJET : TYPE D'AUTORITE PARENTALE 2 INVALIDE (2.4.10)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3243-B REJET : NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 INVALIDE (2.4.11)

Mesure : S'assurer que l'inscription du premier nom fourni comme titulaire de l'autorité parentale de l'élève respecte les règles de composition décrites dans les pages de la section 2.4.11 du guide.

3244-B REJET : NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 2 INVALIDE (2.4.11)

Mesure : S'assurer que l'inscription du second nom fourni comme titulaire de l'autorité parentale de l'élève respecte les règles de composition décrites dans les pages de la section 2.4.11 du guide.

3245-B REJET : PRENOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 INVALIDE (2.4.11)

Mesure : S'assurer que l'inscription du premier prénom fourni comme titulaire de l'autorité parentale de l'élève respecte les règles de composition décrites dans les pages de la section 2.4.11 du guide.

3246-B REJET : PRENOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 2 INVALIDE (2.4.11)

Mesure : S'assurer que l'inscription du second prénom fourni comme titulaire de l'autorité parentale de l'élève respecte les règles de composition décrites dans les pages de la section 2.4.11 du guide.

3247-B REJET : NOM OU PRENOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 ABSENT (2.4.11)

3248-B REJET : TYPE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 ABSENT (2.4.10)

3249-B REJET : NOM OU PRENOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE 2 ABSENT (2.4.11)

B.1.10

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3250-B REJET : TYPE DE L'AUTORITE PARENTALE 2 ABSENT (2.4.10)

3251-D AN.MIN. : TYPES D'AUTO. PARENT. 1 ET 2 SONT IDENTIQUES (VALEURS 2 IGN.) (2.4.10)

Mesure : Vérifier la déclaration de l'élève. Inscrire s'il y a lieu dans la seconde occurrence le deuxième type d'autorité parentale lié à l'élève.

3252-D AN.MIN. : L'ORIENTATION DANS L'ADRESSE EST INVALIDE (VALEUR IGNOREE) (2.4.13)

3253-B REJET : LA COMPOSITION DU CODE POSTAL EST INVALIDE (2.4.16)

Mesure : Inscrire un code postal qui respecte les règles de composition décrites dans les pages de la section 2.4.16 du guide. Vérifier auprès du maître de poste de sa localité la validité du code postal au moment de l'attribution de nouveaux codes postaux ou d'une redistribution d'anciens codes; on fera cette vérification même si le nouveau code postal à fournir dans la déclaration de l'élève satisfait aux règles de composition du système DCS.

3254-B REJET : LE CODE POSTAL ET LE NOM DE MUNICIPALITE SONT OBLIGATOIRES (2.4.15 ET 2.4.16)

3256-D AN.MIN. : LE LIEU DU DOMICILE EST INVALIDE (CODE DU LIEU IGNORE) (2.4.17)

3257-D AN.MIN. : LE NUMERO DE TELEPHONE EST INVALIDE (VALEUR IGNOREE) (2.4.18)

3258-B REJET : L'ADRESSE EST INCOMPLETE (2.4.15 ET 2.4.16)

Mesure : Fournir un nom exact de municipalité et au besoin consulter le *Répertoire des municipalités du Québec*. Fournir un code postal valide et conforme aux règles de composition.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3260-D AN.MIN. : LIEU DE NAISSANCE INVALIDE (CODE DU LIEU DE NAISSANCE IGNORE) (2.4.19)

Mesure : Fournir un code de lieu de naissance qui correspond au code inscrit dans la « Liste des pays, colonies et territoires du globe, de 1945 à nos jours » qui est comprise à l'annexe A de ce guide.

3262-B REJET : LIEU DE NAISSANCE ABSENT DE LA TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.19)

3263-D AN.MIN. : LE CODE DE RELIGION EST INVALIDE (VALEUR IGNOREE) (2.4.20)

3264-B REJET : LE CODE DE RELIGION INVALIDE SUR LA TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.20)

3266-B REJET : CODE DE RELIGION ABSENT DE LA TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.20)

3267-B REJET : LE CODE DE LA LANGUE MATERNELLE EST INVALIDE (2.4.21)

Mesure : Fournir un des codes de langue maternelle inscrits dans la « Liste des langues parlées dans le monde » qui est comprise à l'annexe A de ce guide.

3269-B REJET : CODE DE LANGUE MATERNELLE ABSENT DE TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.21)

3270-B REJET : LE CODE DE LANGUE HABITUELLEMENT PARLEE A LA MAISON EST INVALIDE (2.4.22)

Mesure : Fournir un code pour la langue parlée à la maison qui soit conforme à l'un des codes de la « Liste des langues parlées dans le monde » qui est comprise à l'annexe A de ce guide.

B.1.12

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3272-B REJET : LANG. HABIT. PARLEE A LA MAISON ABS. DE LA TX A LA DATE DU 30-09 (2.4.22)

3273-B REJET : LE CODE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EST INVALIDE (2.4.23)

3274-B REJET : LE CODE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EST INVALIDE (2.4.23)

3275-B REJET : LE CODE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EST ABSENT (2.4.23)

3276-B REJET : INCOHER. ENTRE LA LANGUE D'ENSEIGN. ET CELLE DU BAT. DE SIO (2.4.23)

Mesure : Vérifier la validité du code de la langue d'enseignement en consultant sur la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO, le code de la langue d'enseignement déclaré par votre organisme d'enseignement pour le bâtiment en question. Si la langue d'enseignement fournie pour cet élève ne correspond pas à la langue déclarée au regard de ce bâtiment dans le système SIO, modifier le code de la langue d'enseignement dans la déclaration de l'élève dans la banque de données de votre organisme d'enseignement ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de la langue d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

3277-B REJET : INCOHER. ENTRE LA LANGUE D'ENS. ET CELLE DE L'ECOLE DE SIO (2.4.23)

Mesure : Vérifier la validité du code de la langue d'enseignement en consultant sur la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO, le code de la langue d'enseignement déclaré par votre organisme d'enseignement pour l'école en question. Si la langue d'enseignement fournie pour cet élève ne correspond pas à la langue déclarée au regard de cette école dans le système SIO, modifier le code de la langue d'enseignement dans la déclaration de l'élève dans la banque de données de votre organisme d'enseignement ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de la langue d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3278-B REJET : INCOHER. ENTRE LA LANGUE D'ENS. ET CELLE DU BAT. DANS SIO (2.4.23)

Mesure : Vérifier le code de la langue d'enseignement publié pour le bâtiment en question sur la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO » Si la langue d'enseignement de l'élève ne correspond pas à la langue déclarée au regard de ce bâtiment dans le système SIO, modifier dans la banque de données de l'organisme d'enseignement ou sur le formulaire de collecte, le code de la langue d'enseignement de l'élève. Au besoins, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de la langue d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

3279-B REJET : INCOHER. ENTRE LA LANGUE D'ENS. ET CELLE DE L'ECOLE DANS SIO (2.4.23)

Mesure : Vérifier le code de la langue d'enseignement publié pour l'école en question sur la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Si la langue d'enseignement inscrite de l'élèves ne correspond pas à la langue déclarée au regard de cette école dans le SIO, modifier le code de la langue d'enseignement dans la banque des données de l'organisme d'enseignement ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de la langue d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

3280-B REJET : INCOHER. ENTRE LA LANGUE D'ENS. ET CELLE DE L'ORG. DANS SIO (2.4.23)

Mesure : S'assurer de la validité du code de la langue d'enseignement en faisant vérifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données, le code de la langue d'enseignement par l'organisme en question, dans le système SIO. Si la langue d'enseignement fournie pour l'élève ne correspond pas à la langue déclarée au regard de cet organisme dans le SIO, modifier dans la banque de données de l'organisme d'enseignement ou sur le formulaire de collecte le code de la langue d'enseignement. Au besoin, le faire modifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données dans le système SIO.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3281-B REJET : INCOHER. ENTRE LA LANGUE D'ENS. ET CELLE DE L'ORG. DANS SIO (2.4.23)

Mesure : S'assurer de la validité du code de la langue d'enseignement en faisant vérifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données le code de la langue d'enseignement de l'organisme en question dans le système SIO. Si la langue d'enseignement de l'élève ne correspond pas à la langue déclarée au regard de cet organisme dans le système SIO, modifier dans la banque de données de l'organisme ou dans le formulaire de collecte, le code de la langue d'enseignement. Au besoin, le faire modifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données dans le système SIO.

3283-B REJET : LE PROGR. DE RATTRAPAGE SCOL. CONCERNE UNIQUEMENT LE SECONDAIRE (2.4.26)

Mesure : Vérifier dans la banque des données de l'organisme ou dans le formulaire de collecte, les renseignements « Classe spéciale » et « Ordre d'enseignement ». S'assurer que l'élève est bien un décrocheur et que l'ordre d'enseignement est exact. Si l'élève n'est vraiment pas inscrit à l'enseignement secondaire, mais qu'il est décrocheur, remplacer la valeur 5 par la valeur 6, puis soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour, au moyen de la transaction informatique appropriée. Si ce n'est pas un décrocheur, remplacer la valeur 5 par une valeur plus appropriée.

3284-B REJET : LE BLOC TYPE DE FREQUENTATION EST ABSENT POUR UN ELEVE DECROCHEUR (2.4.26)

Mesure : Éliminer la valeur 5 ou la valeur 6 ou fournir les renseignements dans les champs « Études à temps plein » et « Équivalence, en pourcentage, au temps plein ».

3286-B REJET : LE TYPE D'ENTENTE EST INVALIDE (2.4.24)

3287-B REJET : LE CODE DE L'ORGANISME EN CAUSE N'EST PAS NUMERIQUE (2.4.24)

3288-B REJET : L'ORGANISME EN CAUSE EST ABSENT ET LE TYPE D'ENTENTE EST PRESENT (2.4.24)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3289-B REJET : INCOHER. ENTRE LE TYPE D'ENTENTE ET LE CODE DE L'ORGANISME EN CAUSE (2.4.24)

3290-B REJET : L'ORGANISME EN CAUSE DANS L'ENTENTE EST INACTIF DANS SIO (2.4.24)

Mesure : Changer le code de l'organisme. Si le code est valide, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données.

3291-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE SPECIALE EST INVALIDE (2.4.26)

3292-B REJET : LA CLASSE SPECIALE EST INVALIDE DANS LA DECLARATION AU 30 SEPT. (2.4.26)

3294-B REJET : LA CLASSE SPECIALE EST ABSENTE DE LA TX A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.26)

3297-B REJET : INCOHER. ENTRE LES VALEURS DE LA LANGUE D'ENS. ET LA CLASSE SPEC. (2.4.23 ET 2.4.26)

3298-B REJET : INCOHER. ENTRE LES VALEURS DE LA LANGUE D'ENS. ET LA CLASSE SPEC. (2.4.23 ET 2.4.26)

3300-B REJET : L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT EST ABSENT (2.4.31)

3301-B REJET : L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT EST INVALIDE (2.4.31)

3302-B REJET : L'ORDRE D'ENS. EST PRESENT ET LES DONNEES SCOL. SONT ABSENTES (2.4.31 ET 2.4.34)

Mesure : Changer l'ordre d'enseignement ou remplir le bloc des données de nature scolaire. Soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour au moyen de transaction informatique appropriée.

B.1.16

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3304-A AVIS : L'ORDRE EST ABSENT, IL EST INSCRIT A 3 VU LES DONNEES FOURNIES (2.4.31 ET 2.4.34)

3305-A AVIS : L'ORDRE EST ABSENT, IL EST INSCRIT A 4 VU LES DONNEES FOURNIES (2.4.31 ET 2.4.35)

3306-A AVIS : L'ORDRE EST ABSENT, IL EST INSCRIT A 3 VU LES DONNEES FOURNIES (2.4.31 ET 2.4.34)

3307-A AVIS : L'ORDRE EST ABSENT, IL EST INSCRIT A 4 VU LES DONNEES FOURNIES (2.4.31 ET 2.4.35)

3309-B REJET : NON CONCORDANCE ENTRE L'ORDRE D'ENS. ET DONNEES SCOL. FOURNIES (2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Fournir le code de l'ordre d'enseignement qui est exigé par le bloc des données scolaires qui est détaillé.

3310-B REJET : L'ORDRE D'ENS. EST ABSENT, PLUS D'UN BLOC DE DONNEES SCOL. FOURNI (2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Ajouter un code pour désigner l'ordre d'enseignement.

3311-B REJET : L'ORDRE D'ENS. EST INVALIDE ET PLUS D'UN BLOC DE DONNEES SCOL. (2.4.31 ET 2.4.34)

3312-B REJET : L'ORDRE D'ENS. EST VALIDE ET PLUS D'UN BLOC DE DONNEES SCOLAIRES (2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Éliminer un des sous-blocs d'information ou changer le code de l'ordre d'enseignement.

3313-B REJET : L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT EST INVALIDE (2.4.31)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3314-D AN.MIN. : L'ORDRE D'ENS. EST PRESENT ET AUCUN BLOC SCOLAIRE (ORDRE IGN.) (2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Enlever le code de l'ordre d'enseignement ou remplir un sous-bloc d'information de nature scolaire pertinent.

3317-D AN.MIN. : BLOC TYPE DE FREQ. PRESENT SANS AUTRES DONNEES SCOL. (BLOC IGN.) (2.4.32)

Mesure : Enlever les renseignements des champs du « Type de fréquentation » ou fournir les renseignements dans le sous-bloc d'information de nature scolaire approprié.

3319-B REJET : INCOHER. ENTRE L'ORDRE D'ENS. ET LE BLOC DES DONNEES SCOLAIRES (2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Fournir un code d'ordre d'enseignement correspondant au sous-bloc de données scolaires fourni.

3320-B REJET : LES DONNEES SCOL. SONT LIEES A PLUS D'UN ORDRE D'ENSEIGNEMENT (2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Fournir un code pour désigner l'ordre d'enseignement et ne fournir que les renseignements liés à cet ordre d'enseignement.

3321-B REJET : ORDRE D'ENS. INVALIDE ET DEUX BLOCS DE DONNEES SCOL. FOURNIS (2.4.31, 2.4.34, 2.4.35, 2.4.37)

Mesure : Fournir un code pour désigner l'ordre d'enseignement équivalant à 1, 2, 3 ou 4.

3322-B REJET : ORDRE D'ENS. VALIDE ET DEUX BLOCS DE DONNEES SCOL. FOURNIS (2.4.31, 2.4.34, 2.4.35 ET 2.4.37)

Mesure : Changer le code de l'ordre d'enseignement ou éliminer un des deux sous-blocs de données scolaires.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3324-B REJET : L'ELEVE DEVRAIT ETRE INSCRIT A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2.4.31 ET 2.4.40)

Mesure : Changer le code de l'ordre d'enseignement.

3325-B REJET : L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT N'EST PAS CELUI DE L'ECOLE DANS SIO (2.4.31)

Mesure : Vérifier le code de l'ordre d'enseignement de l'école en question dans la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Si le code de l'ordre d'enseignement fourni pour l'élève ne correspond pas au code déclaré au regard de cette école dans le système SIO, modifier le code de l'ordre d'enseignement dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de l'ordre d'enseignement de cette école dans le système SIO.

3326-B REJET : L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT N'EST PAS CELUI DU BATIMENT DANS SIO (2.4.31)

Mesure : Vérifier le code de l'ordre d'enseignement du bâtiment en question dans la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Si le code de l'ordre d'enseignement fourni pour l'élève ne correspond pas au code déclaré au regard de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO, modifier le code de l'ordre d'enseignement dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de l'ordre d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

3327-D AN.MIN. : INCOHER. ORDRE D'ENS. ET CELUI DE L'ECOLE (ORDRE ET BLOC IGN.) (2.4.31)

Mesure : Vérifier le code de l'ordre d'enseignement de l'école en question dans la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Si le code de l'ordre d'enseignement fourni pour l'élève ne correspond pas au code déclaré au regard de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO, modifier le code de l'ordre d'enseignement dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de l'ordre d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3328-D AN.MIN. : INCOHER. ORDRE D'ENS. ET CELUI DU BAT. (ORDRE ET BLOC IGN.) (2.4.31)

Mesure : Vérifier le code de l'ordre d'enseignement du bâtiment en question dans la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Si le code de l'ordre d'enseignement fourni pour l'élève ne correspond pas au code déclaré au regard de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO, modifier le code de l'ordre d'enseignement dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour faire modifier le code de l'ordre d'enseignement de cette école ou de ce bâtiment dans le système SIO.

3329-B REJET : INCOHERENCE ENTRE L'ORDRE D'ENS. DE LA TX ET CELUI DE L'ORGANISME (2.4.31)

Mesure : Faire vérifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données le code de l'ordre d'enseignement de l'organisme en question dans le système SIO. Si le code de l'ordre d'enseignement fourni pour l'élève ne correspond pas au code déclaré au regard de cet organisme dans le système SIO, modifier le code de l'ordre d'enseignement dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données dans le système SIO.

3330-B REJET : ETUDES T. PLEIN ET ETP SONT ABSENTS DE LA TX A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.32)

3331-B REJET : ETP INVALIDE ET ETUDES A TEMPS PLEIN ABSENT (2.4.32)

3332-B REJET : ETP INVALIDE ET ETUDES A TEMPS PLEIN ABSENT (2.4.32)

3333-B REJET : L'ETP EST INVALIDE (2.4.32)

3334-A AVIS : ETUDES A TEMPS PLEIN EST INSCRIT A 2, CAR PRESENCE D'UN ETP (2.4.32)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3335-B REJET : L'ETP EST ABSENT ET ETUDES A TEMPS PLEIN EST EGAL A 2 (2.4.32)

3336-B REJET : ETUDES A TEMPS PLEIN EST EGAL A 2, ETP EST ABSENT (2.4.32)

3337-B REJET : L'ETP EST INVALIDE (2.4.32)

3338-B REJET : L'EQUIVALENT T.P. EST INVALIDE DANS LA TX A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.32)

3339-B REJET : L'EQUIVALENT AU TEMPS PLEIN EST INVALIDE (2.4.32)

3340-B REJET : LA VALEUR D'ETUDES A TEMPS PLEIN EST INVALIDE (2.4.32)

3341-B REJET : ETUDES A TEMPS PLEIN EST INVALIDE DANS TX A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.32)

3342-B REJET : LA VALEUR D'ETUDES A TEMPS PLEIN EST INVALIDE (2.4.32)

3343-A AVIS : ETUDES A TEMPS PLEIN EST INCRIT A 2, CAR PRESENCE D'UN ETP (2.4.32)

3344-B REJET : ETUDES A TEMPS PLEIN ET ETP SONT INVALIDES (2.4.32)

3345-B REJET : ETUDES T. PLEIN ET ETP INVALIDES SUR LA TX EN DATE DU 30 SEPT. (2.4.32)

3346-B REJET : ETUDES A TEMPS PLEIN ET ETP INVALIDES (2.4.32)

3349-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU PRIMAIRE EST INVALIDE (2.4.34)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3350-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU PRIMAIRE EST INVALIDE (2.4.34)

3351-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU PRIMAIRE EST INVALIDE (2.4.34)

3356-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU PRIMAIRE EST ABSENTE (2.4.34)

3359-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU SECONDAIRE EST INVALIDE (2.4.35)

3360-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU SECONDAIRE EST INVALIDE (2.4.35)

3361-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU SECONDAIRE EST ABSENTE (2.4.35)

3362-B REJET : LA VALEUR DE LA CLASSE AU SECONDAIRE EST ABSENTE (2.4.35)

3366-B REJET : INCOH. ENTRE LE REGIME DE SANCTION ET LA CLASSE AU SECONDAIRE (2.4.35 ET 2.4.36)

3367-B REJET : LE CODE DE REGIME DE SANCTION DES ETUDES EST INVALIDE (2.4.36)

3369-B REJET : LE CODE DE REGIME DE SANCTION DES ETUDES EST ABSENT (2.4.36)

3370-B REJET : LE CODE DE REGIME DE SANCTION DES ETUDES EST ABSENT (2.4.36)

3371-B REJET : LE TYPE DE FORMATION EST ABSENT (2.4.37)

B.1.22

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3380-B REJET : L'ANC. C.P. EST ABSENT DE LA B.E., RESOUMETTRE AVEC NOUVEAU C.P. (2.4.3)

Mesure : Soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour au moyen de la transaction informatique appropriée, en inscrivant un nouveau code permanent valide, obtenu à la suite d'une demande faite au système GIDE, conformément aux règles établies.

3394-B REJET : LE CODE DE BAT. EST ABSENT, MAIS IL Y A UN CHANGEMENT D'ECOLE (2.4.5)

3401-A AVIS : INDICATEUR AGE ET DONNEES DE SCOLARISATION EST ABSENT DE LA B.E. (2.4.34, 2.4.35 ET 2.4.40)

3404-B REJET : INCOHERENCE ENTRE LE TYPE DE FORMATION DECLARE ET CELUI DE L'ORG. (2.4.37)

Mesure : Faire vérifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données le code de type de formation de l'organisme en question dans la banque des organismes d'enseignement du système SIO. Si le type de formation fourni dans la déclaration de l'élève ne correspond pas à celui qui a été déclaré au regard de cet organisme dans le système SIO, modifier le code de type de formation dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, le faire modifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données dans le système SIO.

3406-B REJET : L'ELEVE AU PRIMAIRE EST AGE DE MOINS DE 6 ANS AU 30 SEPTEMBRE (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : Fournir l'indicateur de conformité approprié pour ce qui est de l'âge.

3408-B REJET : L'ELEVE AU SECONDAIRE EST AGE DE MOINS DE 10 ANS AU 30 SEPTEMBRE (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : Fournir l'indicateur de conformité de l'âge et des données de scolarisation « L ».

3410-B REJET : INCOHERENCE ENTRE LA CLASSE ET LE TYPE DE FORMATION (2.4.35)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3411-C CONF. : INCOH. ENTRE DONNEES DE FREQ. CYCLE PREC. ET CELLES CYCLE EN COURS (2.4.40)

Mesure : Si les renseignements sont conformes à la réalité, faire une transaction informatique pour mettre en action l'indicateur de conformité « intercycles ».

3415-B REJET : L'EQUIVALENT AU TEMPS PLEIN EST ABSENT POUR LE SECONDAIRE (2.4.32)

3416-B REJET : EQUIV. TEMPS PLEIN EST INVALIDE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2.4.32)

3417-B REJET : L'ETP EST ABSENT (2.4.32)

3418-B REJET : L'ETP EST INVALIDE (2.4.32)

3419-B REJET : VALEUR NON PERMISE POUR L'INDICATEUR D'ETUDES A TEMPS PLEIN (2.4.32)

3420-B REJET : VALEUR NON PERMISE POUR INDICATEUR D'ETUDES A TEMPS PLEIN ET ETP (2.4.32)

3423-D AN.MIN.: MODIF. REG. DE SANCT. SUSPENDU, LA DSE ETUDIE VOTRE DEMANDE (2.4.36)

Mesure : Attendre que la Direction de la sanction des études (DSE) fasse part de sa décision au responsable de l'évaluation scolaire des élèves de l'organisme en question.

3431-B REJET : INCOHERENCE ENTRE LE CODE DE REGIME DE SANCTION ET LA CLASSE (2.4.35 ET 2.4.36)

3433-B REJET : INCOHERENCE ENTRE LE CODE DE REGIME DE SANCTION ET LA CLASSE (2.4.35, 2.4.36 ET 2.4.37)

B.1.24

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3435-B REJET : INCOHERENCE ENTRE LE REGIME DE SANCTION ET CLASSE AU SECONDAIRE (2.4.35 ET 2.4.36)

3440-B REJET : DES RENSEIGNEMENTS SUPERFLUS SONT FOURNIS DANS UNE TX D'ANNUL. (2.4.1)

3442-B REJET : INCOH. ENTRE LANG. D'ENS. DE L'ECOLE ET CELLE DANS BANQUE ELEVES (2.4.23)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour la langue d'enseignement. Prendre connaissance de la langue d'enseignement déclarée au regard de cette école en consultant la liste des écoles et des bâtiments ou en interrogeant la banque « écoles » du système SIO.

3443-B REJET : INCOH. ENTRE LANG. D'ENS. DE L'ECOLE ET CELLE DANS BANQUE ELEVES (2.4.23)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour la langue d'enseignement. Prendre connaissance de la langue d'enseignement déclarée au regard de cette école en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

3444-B REJET : INCOH. ENTRE LANG. D'ENS. DU BAT. ET CELLE DANS LA BANQUE ELEVES (2.4.23)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour la langue d'enseignement. Prendre connaissance de la langue d'enseignement déclarée au regard de cette école ou de ce bâtiment en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

3445-B REJET : INCOH. ENTRE LANG. D'ENS. DU BAT. ET CELLE DANS LA BANQUE ELEVES (2.4.23)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour la langue d'enseignement. Prendre connaissance de la langue d'enseignement déclarée au regard de cette école ou de ce bâtiment en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3446-B REJET : INCOH. QUANT A LANG. D'ENS. DU NOUV. BAT (DONNEES APRES 30 SEPT.) (2.4.23)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour la langue d'enseignement. Prendre connaissance de la langue d'enseignement déclarée au regard de cette école ou de ce bâtiment en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

3447-B REJET : INCOHER. ENTRE L'ORDRE D'ENS. FOURNI ET CELUI DE L'ORG. DANS SIO (2.4.31)

Mesure : Faire vérifier le code de l'ordre d'enseignement de l'organisme en question dans le système SIO par le Service de l'enregistrement et de la validation des données. Si l'ordre d'enseignement pour l'élève ne correspond pas au code de l'ordre d'enseignement déclaré au regard de cet organisme, modifier le code de l'ordre d'enseignement dans la banque des données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte. Au besoin, le faire modifier par le Service de l'enregistrement et de la validation des données dans le système SIO.

3448-B REJET : INCOH. ENTRE L'ORDRE D'ENS. ET CELUI DE L'ECOLE AU 30-09 A LA B.E (2.4.31)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour l'ordre d'enseignement. Prendre connaissance de l'ordre d'enseignement déclaré au regard de cette école en consultant la liste des écoles et des bâtiments ou en interrogeant la banque « écoles » du système SIO.

3449-B REJET : INCOH. ENTRE L'ORDRE D'ENS. ET CELUI DE L'ECOLE APR. 30-09 A B.E. (2.4.31)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour l'ordre d'enseignement. Prendre connaissance de l'ordre d'enseignement déclaré au regard de cette école en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3450-B REJET: INCOHER. ENTRE L'ORDRE D'ENS. ET CELUI DU BAT. AU 30-09 A LA B.E. (2.4.31)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour l'ordre d'enseignement. Prendre connaissance de l'ordre d'enseignement déclaré au regard de cette école ou de ce bâtiment en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

3451-B REJET : INCOHER. ENTRE L'ORDRE D'ENS. ET CELUI DU BAT. APR. 30-09 A B.E (2.4.31)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour l'ordre d'enseignement. Prendre connaissance de l'ordre d'enseignement déclaré au regard de cette école ou de ce bâtiment en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

3452-D AN.MIN. : INCOHER. QUANT A L'ORDRE ENS. DU BAT. APR. 30-09 (BAT. IGNORE) (2.4.31)

Mesure : Fournir pour l'élève en question un code pour l'ordre d'enseignement. Prendre connaissance de l'ordre d'enseignement déclaré au regard de cette école ou de ce bâtiment en consultant la liste des écoles et des bâtiments du système SIO.

3456-B REJET: INCOHER. ENTRE CLASSE SPECIALE AU 30-09 DE B.E. ET LANGUE D'ENS. (2.4.23 ET 2.4.26)

Mesure : Fournir un code pour la langue d'enseignement correspondant au code de la classe spéciale.

3457-B REJET : INCOHER. CLASSE SPECIALE ET LANGUE D'ENS. AU 30-09 DANS LA B.E. (2.4.23 ET 2.4.26)

Mesure : Fournir un code pour la langue d'enseignement correspondant au code de la classe spéciale.

3458-B REJET : L'ETP EST ABSENT (2.4.32)

3459-B REJET : LA CLASSE AU PRIMAIRE EST ABSENTE DE LA TX A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.34)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3464-B REJET : LE CODE POSTAL EST INVALIDE (2.4.16)

3465-B REJET: INCOHER. ENTRE LIEU DU DOMICILE AU 30-09 DANS B.E. ET CODE POSTAL (2.4.16 ET 2.4.17)

3466-B REJET : INCOH. ENTRE LIEU DU DOMICILE APR. 30-09 DANS B.E. ET CODE POSTAL (2.4.16 ET 2.4.17)

3467-B REJET: LES NOMS ET PRENOMS DES DEUX AUTORITES PARENTALES SONT IDENTIQUES (2.4.11)

3485-B REJET: L'INDICATEUR DE CONF. D'INTERCYCLE EST ABSENT DE LA BANQUE ELEVES (2.4.40)

3486-B REJET : INCOHER. ENTRE CLASSE DE LA TX ET TYPE FORMATION AU 30 SEPTEMBRE (2.4.35 ET 2.4.37)

3488-B REJET : INCOHER. ENTRE CLASSE DE TX ET TYPE FORMATION APRES 30 SEPTEMBRE (2.4.35 ET 2.4.37)

3489-B REJET: INDICATEUR DE CONFORMITE DE L'AGE ET DONNES DE SCOL. EST INVALIDE (2.4.40)

3490-D AN.MIN. : INDICATEUR DE CONFOR. INTERCYCLE EST INVALIDE (VALEUR IGNOREE) (2.4.40)

3491-A AVIS : REGIME DE SANCTION EST MODIFIE DE 1 A 2 POUR ELEVE AVEC VERDICTS (2.4.36)

3493-A AVIS : REGIME DE SANCTION EST MODIFIE DE 1 A 3 POUR ELEVE AVEC VERDICTS (2.4.36)

B.1.28

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3502-A AVIS : UN CHANGEMENT DE C.P. EST DETECTE PAR UN APPEL AU SYSTEME GIDE (2.4.3)

3503-B REJET : LE DOSSIER EST INEXISTANT DANS LA BANQUE ELEVES DU SYSTEME DCS (2.4.3)

Mesure : Faire une recherche dans le système GIDE ou obtenir un code permanent en faisant une demande auprès des responsables de ce système selon la procédure appropriée.

3505-B REJET : DIFFERENCE QUANT AUX DONNEES D'IDENTITE DETECTEE PAR GIDE (2.4.3)

Mesure : Déterminer d'où provient le bon renseignement quant au nom et prénom de l'élève ou quant aux noms et prénoms des parents de l'élève du système GIDE ou de la déclaration soumise au système DCS. Si le bon renseignement provient du système GIDE, soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour. Si le renseignement inscrit dans la transaction soumise au système DCS est le bon renseignement, l'organisme devra au préalable faire modifier ces renseignements dans le système GIDE, selon les règles appropriées. Par la suite, soumettre de nouveau la transaction au processus de validation et de mise à jour lorsque ces données auront été inscrites dans la banque de données du système GIDE.

3506-A AVIS:NOMS/PRENOMS DES PARENTS NON CONFORMES A GIDE (DONNEES GIDE INSCR.) (2.4.11)

3509-B REJET : CHANGEMENT DE C.P.; LE NOUVEAU CP N'EST PAS INSCRIT DANS LA B.E. (2.4.3)

Mesure : Retransmettre la déclaration en question dans un délai de 24 ou de 48 heures; le rejet est causé par un problème de synchronisation entre le système DCS et le système GIDE.

3512-A AVIS : L'ANNULATION DE PRESENCE DE L'ELEVE A ETE EFFECTUEE PAR LE SEVD (2.4.1)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3518-A AVIS: L'ELEVE EST NON ADMISSIBLE SELON LA LOI 101: DOSSIER A REGULARISER (2.4.23 ET 2.4.41)

Mesure : Communiquer au besoin avec l'organisme d'enseignement et vérifier si la langue d'enseignement est bien l'anglais. Si c'est le cas, s'assurer qu'une nouvelle demande d'admission a été faite pour régulariser la déclaration de l'élève.

3519-A AVIS : ELEVE EST INSCRIT EN LANGUE D'ENS. ANGLAISE SANS ETRE ADMISSIBLE (2.4.23 ET 2.4.41)

Mesure : Communiquer au besoin avec l'organisme d'enseignement et vérifier si la langue d'enseignement est bien l'anglais. Si c'est le cas, s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans le code permanent. Enfin, vérifier si une nouvelle demande d'admission a été faite pour régulariser la déclaration de l'élève.

3520-A AVIS : L'ELEVE EST PRESUME NON ADMISSIBLE : SEJOUR TEMPORAIRE EST EXPIRE (2.4.23 ET 2.4.42)

Mesure : Communiquer au besoin avec l'organisme d'enseignement et vérifier si la langue d'enseignement est bien l'anglais. Si c'est le cas, vérifier si une demande de prolongation du séjour a été faite pour régulariser la déclaration de l'élève.

3521-B REJET : ELEVE DEJA DECLARE DANS AUTRE ORGANISME, CONFLIT DE LOCALISATION (2.4.1)

Mesure : Communiquer avec le responsable de la collecte de l'autre commission scolaire ou de l'installation d'enseignement du secteur privé qui a déjà produit une déclaration d'effectif scolaire pour l'élève en question afin de conclure une entente. L'autre commission scolaire ou l'installation d'enseignement du secteur privé pourra soumettre au besoin une transaction informatique pour supprimer la déclaration. Par la suite, la commission scolaire ou l'installation d'enseignement du secteur privé dont la déclaration a été rejetée pourra soumettre de nouveau au moyen des transactions informatiques appropriées.

3522-E CONFLIT DE LOCALISATION : AU 30-09 ELEVE DEJA DECLARE DANS UN AUTRE ORG. (2.4.2)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3524-A AVIS : CONFLIT DE LOCALISATION: AU 30-09 ELEVE RECLAME PAR UN AUTRE ORG. (2.4.1)

3525-B REJET : L'ELEVE EST DEJA DECLARE DANS VOTRE ORGANISME AU 30 SEPTEMBRE (2.4.1)

3526-A AVIS: CHANG. D'ORG. AU 30-09, MISE A JOUR DES DONNEES D'INSCR. SEULEMENT (2.4.1)

3527-A AVIS : L'ELEVE EST DEJA DECLARE DANS VOTRE ORG. APRES LE 30 SEPTEMBRE (2.4.1)

3529-A AVIS : UN CHANGEMENT D'ORG. APRES LE 30 SEPT. (TRANSFERT ANCIEN ELEVE) (2.4.1)

3530-A AVIS : UN CHANGEMENT D'ORG. APRES LE 30 SEPT. (TRANSFERT NOUVEL ELEVE) (2.4.1)

3531-B REJET : LE DOSSIER EST INEXISTANT DANS B. ELEVES, MAIS PRESENT DANS GIDE (2.4.3)

3538-B REJET: UNE MODIF. EST DEMANDEE POUR ELEVE QUI N'EST PAS DECLARE AU 30-09 (2.4.1)

Mesure : Pour modifier le contenu de la déclaration de l'élève en question, utiliser un code de transaction informatique approprié, autre que celui qui a déjà été utilisé. Si cette modification survient dans le cours de la période de transmission massive et qu'elle est pertinente, commencer par faire une déclaration de création pour les données d'information liées à la date du 30 septembre avant d'y apporter une modification.

3539-B REJET: MODIF. DEMANDEE POUR UN ELEVE DECLARE DANS UN AUTRE ORG. AU 30-09 (2.4.1)

Mesure : Communiquer avec la personne responsable de la collecte dans l'autre commission scolaire.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3540-A AVIS: MODIF. APR. 30-09 N'EST PAS TRAITEE CAR ABSENCE DE DECL. APR 30-09 (2.4.1)

Mesure : Pour modifier le contenu de la déclaration de l'élève en question, utiliser un code de transaction informatique approprié, autre que celui qui a déjà été utilisé. Si cette modification survient dans le cours de la période de transmission massive et qu'elle est pertinente, commencer par faire une déclaration de création pour les données d'information liées à la période d'après le 30 septembre avant d'y apporter une modification.

3541-A AVIS : MODIF. AU 30-09 N'EST PAS TRAITEE CAR ABSENCE DE DECL. AU 30 SEPT (2.4.1)

Mesure : Pour modifier le contenu de la déclaration de l'élève en question, utiliser un code de transaction informatique approprié, autre que celui qui a déjà été utilisé. Si cette modification survient dans le cours de la période de transmission massive et qu'elle est pertinente, commencer par faire une déclaration de création pour les données d'information liées à la date du 30 septembre avant d'y apporter une modification.

3542-B REJET: MODIF. APRES 30-09 NON TRAITEE - ELEVE DECLARE DANS UN AUTRE ORG. (2.4.1)

Mesure : Communiquer avec la personne responsable de la collecte de l'autre commission scolaire.

3543-B REJET : DOSSIER EST INACTIF - ELEVE QUI N'EST PAS INSCRIT APRES LE 30-09 (2.4.1)

Mesure : Pour modifier le contenu de la déclaration de l'élève en question, utiliser un code de transaction informatique approprié, autre que celui qui a déjà été utilisé. Si cette modification survient dans le cours de la période de transmission massive et qu'elle est pertinente, commencer par faire une déclaration de création pour les données d'information liées à la période d'après le 30 septembre avant d'y apporter une modification.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3544-B REJET: L'ELEVE EST DECLARE DANS UN AUTRE ORGANISME APRES LE 30 SEPTEMBRE (2.4.1)

Mesure : Communiquer avec la personne responsable de la collecte de l'autre commission scolaire.

3546-D AN.MIN.: AUTORITE A MODIFIER ABSENTE DE LA B.E. (CHAMPS D'AUTORITE IGN.) (2.4.11)

Mesure : Lorsqu'on fait une transaction informatique de modification, il faut indiquer au moins un titulaire de l'autorité parentale identique à l'un de ceux qui ont été inscrits dans la transaction de création de la déclaration de l'élève.

3547-B REJET : UNE TX D'ANNUL. EST FOURNIE POUR ELEVE NON DECLARE AU 30 SEPT.(2.4.1)

3548-B REJET : TX D'ANNUL. POUR UN ELEVE DECLARE PAR UN AUTRE ORG. AU 30 SEPT. (2.4.1)

Mesure : Communiquer avec la personne responsable de la collecte de l'autre commission scolaire. Soumettre de nouveau, au besoin, la déclaration au processus de validation et de mise à jour au moyen de la transaction informatique appropriée.

3549-A AVIS : ANNULATION D'UNE DECLARATION DE PRESENCE AU 30 SEPTEMBRE (2.4.1)

3550-A AVIS : ANNUL. DE PRESENCE APRES 30-09 N'EST PAS TRAITEE, DOSSIER INACTIF (2.4.1)

3551-B REJET : ANN. DE FREQ. APR. 30-09 NON TRAITEE, ELEVE DECLARE PAR AUTRE ORG. (2.4.1)

3555-B REJET : MISE A JOUR DE LA TX REFUSEE (CARACTERES NON PERMIS DANS LA TX) (2.4.9, 2.4.11, 2.4.14 ET 2.4.15)

Mesure : Utiliser des caractères non accentués. et ne pas utiliser des caractères spéciaux.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3581-A AVIS : CHANGEMENT DU CODE PERMANENT A LA SUITE D'UN AVIS DU SYSTEME GIDE (2.4.3)

3582-A AVIS : CHANG. DU NOM OU DU PRENOM DE L'ELEVE A LA SUITE D'UN AVIS DE GIDE (2.4.3 ET 2.4.9)

3583-A AVIS : CHANG. NOM/PRENOM PARENTS OU LIEU DE NAIS. SUITE A UN AVIS DE GIDE (2.4.3 ET 2.4.19)

3584-A AVIS : CHANG. D'IDENT. (DONN. PRIM. ET SEC.) A LA SUITE D'UN AVIS DE GIDE (2.4.3, 2.4.9 ET 2.4.11)

3585-A AVIS : FUSION DE DEUX DOSSIERS A LA SUITE D'UN AVIS DU SYSTEME GIDE (2.4.3)

3586-A AVIS : ANNUL. D'UNE DECL. D'INSCR. DE L'ANNEE EN COURS SUITE A UNE FUSION (2.4.3)

3587-A AVIS : PERTE DE REMORQUES EPREUVES SUITE A UNE FUSION DE DECL. (360) (2.4.3)

3592-A AVIS:ANNUL. D'UNE DECL. D'INSCR. DE L'AN. PREC. SUITE A UNE FUSION DE CP (2.4.3)

3599-A AVIS : CODE DE LIEU DE NAISS. DIFF. DE CELUI GIDE; CELUI DE GIDE INSCRIT (2.4.3 ET 2.4.19)

3600-B REJET : LE TYPE D'ENTENTE EST ABSENT (2.4.24)

3601-B REJET : LE TYPE D'ENTENTE EST INVALIDE (2.4.24)

3602-B REJET : LE CODE DE L'ORGANISME EN CAUSE EST INVALIDE (2.4.24)

B.1.34

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3603-D AN. MIN. : DU AU CODE DE TYPE D'ENT. DE TX, ORG. EN CAUSE RAYE DANS BANQUE (2.4.24)

3604-D AN. MIN. : ORG. EN CAUSE ABSENT SUR TX, MODIF. DU TYPE D'ENTENTE REFUSEE (2.4.24)

Mesure : Fournir obligatoirement le code de l'organisme en cause par une entente entre organismes.

3605-D AN. MIN. : INCOHER. ENTRE TYPE D'ENT. ET ORG. EN CAUSE (TYPE ET ORG. IGN.) (2.4.24)

3606-D AN. MIN. : L'ORGANISME EN CAUSE DANS L'ENTENTE EST INACTIF DANS SIO (2.4.24)

3607-B REJET : TYPE D'ENTENTE ABSENT ET CODE ORGANISME EN CAUSE PRESENT (2.4.24)

3611-B REJET : L'ELEVE AU PRIMAIRE A MOINS DE 6 ANS AU 30 SEPTEMBRE (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : Vérifier la déclaration ou rendre actif l'indicateur de conformité de l'âge et des données de scolarisation approprié.

3615-B REJET : LE DOSSIER DE L'ELEVE DEMANDE EST ARCHIVE DANS LE SYSTEME GIDE (2.4.3)

Mesure : Vérifier l'exactitude du code permanent; si le code permanent est exact, aviser la personne responsable du système GIDE afin de remédier à la situation. Lorsque la situation est rétablie, soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation ou de mise à jour au moyen de la transaction informatique appropriée.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3616-A AVIS : INCOHER. APR CHANG. DE C.P.; ELEVE MOINS 4 ANS; DOSSIER REGULARISE (2.4.3 ET 2.4.40)

Mesure : Faire enlever la déclaration en question de la banque « élèves » par la direction régionale du Ministère ou par la Direction générale du financement et des équipements pour les élèves du secteur d'enseignement privé.

3617-A AVIS : INCOH. AP CHANG. DE CP; ELEVE MOINS 4 ANS; DOSSIER NON REGULARISE (2.4.3 ET 2.4.40)

Mesure : Faire enlever la déclaration en question de la banque « élèves » par la direction régionale du Ministère ou par la Direction générale du financement et des équipements pour les élèves du secteur d'enseignement privé.

3618-A AVIS : INCOH. AP CHANG. DE CP;ELEVE MOINS DE 6 ANS PRIM.;DOSS. REGULARISE (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : S'assurer que la commission scolaire a en main toutes les pièces justificatives permettant à l'élève en question de fréquenter le réseau scolaire, selon la nouvelle situation découlant du changement de code permanent.

3619-A AVIS: INCOH. AP CHANG. DE CP;ELEVE MOINS 6 ANS PRIM.; DOSS. NON REGULAR. (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : S'assurer que la commission scolaire a en main toutes les pièces justificatives permettant à l'élève en question de fréquenter le réseau scolaire, selon la nouvelle situation découlant du changement de code permanent, et faire ajouter par la direction régionale l'indicateur de conformité de l'âge et des données de scolarisation, si cela se produit en dehors de la période de transmission massive.

3620-A AVIS: INCOH.AP CHANG. DE CP;ELEVE MOINS 10 ANS AU SEC.;DOSS. REGULARISE (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : S'assurer que la commission scolaire a en main toutes les pièces justificatives permettant à l'élève en question de fréquenter le réseau scolaire, selon la nouvelle situation découlant du changement de code permanent.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3621-A AVIS : INCOH. AP CHANG. CP;ELEVE MOINS 10 ANS AU SEC.;DOSS.NON REGULARISE (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : S'assurer que la commission scolaire a en main toutes les pièces justificatives permettant à l'élève en question de fréquenter le réseau scolaire, selon la nouvelle situation découlant du changement de code permanent et faire ajouter par la direction régionale l'indicateur de conformité de l'âge et des données de scolarisation (valeur L), si cela se produit en dehors de la période de transmission massive.

3623-B REJET : LE NOM DE L'ELEVE NE CORRESPOND A AUCUNE VALEUR PERMISE (2.4.9)

3624-B REJET : LE PRENOM DE L'ELEVE NE CORRESPOND A AUCUNE VALEUR PERMISE (2.4.9)

3625-B REJET : NOM DE L'AUT. PARENTALE 1 NE CORRESPOND A AUCUNE VALEUR PERMISE (2.4.11)

3626-B REJET : NOM DE L'AUT. PARENTALE 2 NE CORRESPOND A AUCUNE VALEUR PERMISE (2.4.11)

3627-B REJET : PRENOM DE L'AUT. PARENTALE 1 CORRESPOND A UNE VALEUR NON PERMISE (2.4.11)

3628-B REJET :PRENOM DE L'AUT. PARENTALE 2 CORRESPOND A UNE VALEUR NON PERMISE (2.4.11)

3631-B REJET : LE LIEU DU DOMICILE EST ABSENT (2.4.17)

Mesure : Fournir obligatoirement le code du lieu de domicile.

3634-B REJET: LE CODE DU TYPE D'ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU EST ABSENT (2.4.30)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

- 3636-B REJET : LE CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORM. N'EST PAS PERMIS AU PRIMAIRE (2.4.29 ET 2.4.34)
- 3637-B REJET : LANG. D'ENS. D'UN ELEVE SANCTIONNABLE DOIT ETRE FRANCAIS OU ANGL. (2.4.23 ET 2.4.35)
- 3638-D AN. MIN. : LANG. D'ENS. EST INVALIDE POUR ELEVE SANCTIONNABLE (VAL. IGN.) (2.4.23 ET 2.4.35)
- 3639-A AVIS : REG. DE SANCTION MODIFIE DE 2 A 3 POUR UN ELEVE AYANT DES VERDICTS (2.4.36)
- 3641-A AVIS : REG. DE SANCTION MODIFIE DE 3 A 2 POUR UN ELEVE AYANT DES VERDICTS (2.4.36)
- 3643-A AVIS : REG. SANCT. MIS A 0; CHANG. DU SEC. AU PRIM. SANS RESULTAT AU MEQ (2.4.36)
- 3645-B REJET: ORDRE D'ENS. MODIFIE DU SEC. AU PRIM.,ELEVE AVEC RESULTATS AU MEQ (2.4.31)
- 3647-B REJET : VALEUR NON PERMISE POUR LE TYPE D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX RECU (2.4.30)
- 3650-D AN. MIN. : VALEUR NON PERMISE POUR LE CODE DE DIFFICULTE (VALEUR IGNOREE) (2.4.27)
- 3651-D AN. MIN. : VALEUR NON PERMISE POUR TYPE DE REGROUPEMENT (VALEUR IGNOREE) (2.4.28)
- 3652-D AN. MIN. : TYPE DE REGR. ABSENT OU VALEUR NON PERMISE (CODE DIFF. IGN.) (2.4.28)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3653-D AN. MIN. : CODE DE DIFF. ABSENT OU VALEUR NON PERM. (TYPE DE REGR. IGN.) (2.4.27 ET 2.4.28)

3654-D AN. MIN. : VALEUR NON PERMISE POUR CHEMINEMENT PARTICULIER (VAL. IGNOREE) (2.4.29)

3655-D AN. MIN. : CODE DE DIFF. ABSENT OU INVALIDE (CHEM. PARTICULIER IGNORE) (2.4.27)

3656-B REJET: LIEU DE NAISSANCE INVALIDE DANS LA TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.19)

Mesure : Fournir obligatoirement un code de lieu de naissance, selon une des valeurs présentées dans la « Liste des pays, colonies et territoires du globe (de 1945 à nos jours) » comprise à l'annexe A de ce guide.

3657-B REJET : LIEU DU DOMICILE INVALIDE DANS LA TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.17)

3658-B REJET: LANGUE MATERNELLE INVALIDE DANS LA TX A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE (2.4.21)

Mesure : Fournir obligatoirement un code de langue maternelle, selon une des valeurs répertoriées dans la « Liste des langues parlées dans le monde » comprise à l'annexe A de ce guide.

3659-B REJET : LANGUE HAB. PARLEE A LA MAISON INVALIDE DANS TX DU 30 SEPTEMBRE (2.4.22)

Mesure : Fournir obligatoirement un code de langue maternelle, selon une des valeurs décrites dans la « Liste des langues parlées dans le monde » comprise à l'annexe A de ce guide.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3662-B REJET : EHDAA DECLARE DANS UN BATIMENT NE POUVANT RECEVOIR DES EHDAA (2.4.27, 2.4.28 ET 2.4.29)

Mesure : Consulter la liste officielle des écoles et des bâtiments (TMT-B4-01) du système SIO. Faire modifier pour l'école ou le bâtiment en question l'indicateur du type d'effectif dans le système SIO ou éliminer les renseignements portant sur l'EHDAA.

3663-B REJET : EHDAA DECLARE POUR UN ORGANISME NE POUVANT RECEVOIR DES EHDAA (2.4.27, 2.4.28 ET 2.4.29)

Mesure : Communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données afin de consulter la banque des organismes d'enseignement du système SIO. Faire modifier pour l'organisme en question le code du type d'effectif dans cette banque d'information ou éliminer les renseignements portant sur l'EHDAA dans la déclaration de l'élève en question.

3665-D AN. MIN. : CHEM. PART. FORM. POUR ELEVE QUI N'EST PAS AU SEC. (VAL. IGN.) (2.4.29)

3666-A AVIS : RENSEIGNEMENT D'IDENTITE EGAL A EXCEPTION (2.4.11)

3667-B REJET : AUCUN RENSEIGNEMENT RETENU QUANT AU TIT. L'AUTORITE PARENTALE (2.4.10)

Mesure : Indiquer au moins un titulaire d'autorité parentale pour tout élève déclaré au système DCS. Pour l'élève adulte, il s'agit des données relatives au père ou à la mère. Faire une recherche dans la banque des codes permanents du système GIDE afin de connaître le ou les titulaires de l'autorité parentale de l'élève en question. Soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour au moyen d'une transaction informatique appropriée.

3668-B REJET : VALEUR NON PERMISE POUR LE CODE DE REGIME DE SANCTION (2.4.36)

Mesure : Indiquer obligatoirement un code de régime de sanction des études équivalant à 3.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3669-A AVIS : VALEUR NON PERMISE POUR LE REGIME DE SANCTION (TX IGNOREE) DSE (2.4.36)

3670-D AN. MIN. : INCOH. ENTRE REGIME DE SANC. ET CLASSE AU SEC. (BLOC SEC. IGN.) (2.4.36)

3672-A AVIS : CHANGEMENT DE C.P. SUITE A UNE FUSION DE CODE DANS GIDE (2.4.3)

3674-B REJET : LE CODE FOURNI POUR L'ELEVE PENSIONNAIRE EST INVALIDE (2.4.4)

3675-D AN.MIN. : CODE DE PENSIONNAIRE NON PERMIS POUR ORG. PUBLIC/HORS RESEAU (2.4.4)

3676-B REJET: CODE D'ELEVE PENSIONNAIRE ABSENT DE LA TX A LA DATE DU 30 SEPT. (2.4.4)

3677-B REJET : SERVICE DE PENSIONNAT AU SIO INCOHER. AVEC LES DONNEES DE LA TX (2.4.4)

Mesure : Communiquer avec le SEVD du Ministère pour consulter la banque des organismes d'enseignement du système SIO. Si l'organisme en question offre ce genre de service, demander au Service de l'enregistrement et de la validation des données qu'il apporte la correction dans la banque des organismes d'enseignement du système SIO.

3680-B REJET : LE TYPE D'EFFECTIF FOURNI EST INVALIDE (2.4.7)

3682-A AVIS : ELEVE PENS. REMIS A BLANC POUR ELEVE QUI PASSE DU PRIVE AU PUBLIC (2.4.4)

3683-D AN. MIN. : RENSEIG. ELEVE PENSION. N'EST PAS EXIGE POUR DONNEES DE FREQ. (2.4.4)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3688-B REJET : LE TYPE D'EFFECTIF EST ABSENT DE LA TX D'INSCRIPTION AU 30 SEPT. (2.4.7)

3689-B REJET : LE TYPE D'EFFECTIF EST INVALIDE (2.4.7)

3690-B REJET : VALEUR INVALIDE POUR TYPE EFFECTIF SELON ACTE ADM. ET CODE-ECOLE (2.4.7)

3691-B REJET:INCOH. ENTRE TYPE D'EFFECTIF ET GENRE D'ECOLE DECLAREE AU SIO (2.4.7)

Mesure : S'assurer de la présence du code d'école dans le système SIO. Communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données pour vérifier la présence du code d'école de l'installation d'enseignement du secteur privé dans le système SIO. S'assurer de la présence du centre d'éducation des adultes dans le système SIO. Si ces codes sont présents dans le système SIO, changer le code de type d'effectif et soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour, au moyen d'une transaction informatique appropriée.

3694-B REJET : INCOHERECE ENTRE LE TYPE D'EFFECTIF ET LE CRITERE D'AGE (2.4.7)

3696-B REJET: TYPE D'EFF. ADULTE NON PERMIS AU SECTEUR PRIVE OU HORS RESEAU (2.4.7)

3697-B REJET : TYPE DE FORMATION INVALIDE AU SECTEUR PUBLIC (2.4.37)

3698-B REJET : TYPE DE FORMATION, REGIME DE SANCTION, CLASSE AU SEC. REQUIS (2.4.37)

3699-B REJET : TYPE D'EFFECTIF ADULTE NE SATISFAIT PAS AU CRITERE D'AGE (2.4.7)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3700-B REJET : REGIME DE SANCTION NON MODIFIABLE, EPREUVES PAS ENCORE ANALYSEES (2.4.36)

Mesure : Pour modifier le code de régime de sanction des études de 3 (nouveau) à 2 (ancien) ou de 2 à 3, commencer par annuler, au regard du régime de sanction des études que l'on désire modifier, les épreuves inscrites dont le code administratif est différent de 9. Par la suite, dans une seconde étape, modifier le code de régime de sanction des études, en tenant compte de la corrélation entre la classe (année) et le code de régime de sanction des études et transmettre de nouvelles inscriptions aux épreuves.

3702-B REJET: ECOLE-BAT. NON AUTORISEE AUX MESURES DE SOUTIEN A L'APPRENT FRAN. (2.4.2 ET 2.4.26)

3703-B REJET: ORGANISME NON AUTORISE A INSCRIRE UN ELEVE DEPASSANT L'AGE PERMIS (2.4.3 ET 2.4.40)

3704-B REJET: AGE DE L'ELEVE EST PLUS GRAND QU'AGE PERMIS, IND. CONF. DIFF DE 2 (2.4.3 ET 2.4.40)

3705-D AN. MIN.: ELEVE REG. EST AGE DE PLUS DE 21 ANS, IND. CONFORMITE DOIT = 2 (2.4.3 ET 2.4.40)

3706-B REJET : L'ORG. N'EST PAS AUTORISE A MODIFIER L'INDICATEUR DE CONF. D'AGE (2.4.3 ET 2.4.40)

3707-A AVIS : A CAUSE DU LIEN DE C.P., INCOHER. QUANT AU CODE D'ADMIS. EN ANGL. (2.4.41)

3710-A AVIS : ELEVE INSCRIT EN ANGLAIS EST EN ATTENTE D'UN DOCUMENT OFFICIEL (2.4.23 ET 2.4.41)

Mesure : Fournir le document officiel.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3711-D AN. MIN. : MODIFICATION REFUSEE QUANT AUX DONNEES D'ELEVES HANDICAPES (2.4.27)

Mesure : Communiquer avec la direction régionale de la région afin qu'elle prenne les dispositions pour faire apporter la modification nécessaire à l'un ou à l'autre de ces renseignements, au regard du processus de vérification des renseignements quant aux élèves ayant un handicap ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

3712-B REJET : MODIFICATION REFUSEE, REGIME DE SANCTION, EPREUVES NON ANALYSEES (2.4.36)

Mesure : Pour modifier le code de régime de sanction des études de 3 (nouveau) à 2 (ancien) ou de 2 à 3, commencer par annuler, au regard du régime de sanction des études que l'on désire modifier, les épreuves inscrites dont le code administratif est différent de 9. Par la suite, dans une seconde étape, modifier le code de régime de sanction des études, en tenant compte de la corrélation entre la classe (année) et le code de régime de sanction et transmettre de nouvelles inscriptions aux épreuves.

3714-B REJET : L'IND. ETUDES T.P. NON INDIQUE POUR L'EDUCATION PRESCOLAIRE 5 ANS (2.4.32)

3715-B REJET : L'IND. ETUDES T.P. INVALIDE POUR L'EDUCATION PRESCOLAIRE 5 ANS (2.4.32)

3716-B REJET : L'ETP EST ABSENT (2.4.32)

3718-B REJET : VALEUR NON PERMISE POUR L'INDICATEUR D'ETUDES TEMPS PLEIN (2.4.32)

3719-D AN.MIN.: VAL. NON PERM. POUR ETUDES ET EQUIV. T.P.ORDRE, EQUIV,ETUDES IGN (2.4.32)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3720-B REJET : L'ENFANT AU PRESC. 5 ANS EST AGE DE MOINS DE 5 ANS AU 30 SEPT. (2.4.3 ET 2.4.31)

Mesure : Inscrire l'indicateur de conformité de l'âge et des données de scolarisation approprié.

3722-B REJET: L'ENFANT AU PRESC. 5 ANS EST AGE DE MOINS DE 5 ANS APR LE 30 SEPT (2.4.3 et 2.4.31)

Mesure : Inscrire l'indicateur de conformité des « âge et données de scolarisation » approprié.

3732-B REJET : ORG. NON AUTORISE A INSCRIRE ELEVE AVEC LANG. D'ENS = A A Z (2.4.23)

3734-B REJET: ORG. NON AUTORISE A INSCRIRE ELEVE AVEC CLASSE SPEC. = I, J, K, N (2.4.26)

3735-B REJET : ECOLE NON AUTORISEE A INSCRIRE ELEVE AVEC CLASSE SPEC. = G (2.4.2 ET 2.4.26)

3736-B REJET : INCOMPATIBILITE DE VALEURS CLASSE SPECIALE VS TYPE D'ENTENTE (2.4.24, 2.4.25 ET 2.4.26)

3737-B REJET : VALEUR I A K ET N DE CLASSE SPEC. PERMIS SEUL. POUR PRESC. 4 ANS (2.4.26 ET 2.4.31)

3738-B REJET : PROG. DE VOIE TECHNOLOGIQUE LIE UNIQUEMENT AU SECONDAIRE 3 OU 4 (2.4.26, 2.4.31 ET 2.4.35)

3739-B REJET : PRESC. 4 ANS ET VALEUR DE LA CLASSE SPEC. DIFF. DE I A K OU N (2.4.26 ET 2.4.31)

3740-B REJET : PROG. DE VOIE TECHNOLOGIQUE LIE UNIQUEMENT AU SECONDAIRE 3 OU 4 (2.4.26, 2.4.31 ET 2.4.35)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3741-B REJET : INCOMPAT. DE CLASSE SPEC. SUR TX ET TYPE D'ENT. DANS B. ELEV (2.4.24, 2.4.25 ET 2.4.26)

Mesure : Si une valeur pour le renseignement du « type d'entente », qui exige les renseignements des « mois de début » et « mois de fin », est présente dans la banque « élèves », ne modifier que le renseignement du « type d'entente » et ne pas remplacer la valeur du renseignement « classe spéciale » par la valeur C. Si, par erreur, l'organisme d'enseignement a au préalable soumis une déclaration avec une valeur de « type d'entente » nécessitant un « mois de début » et un « mois de fin », au lieu de la soumettre avec la valeur C de « classe spéciale », il devra transmettre dans sa transaction de modification une valeur numérique comme valeur de « type d'entente » ou une valeur égale à X et une valeur de « classe spéciale ».

3742-B REJET : INCOMPAT. DE CLASSE SPEC. SUR TX ET TYPE D'ENT. DANS B. ELEV (2.4.24, 2.4.25 ET 2.4.26)

Mesure : Si une valeur pour le renseignement du « type d'entente », qui exige les renseignements des « mois de début » et « mois de fin », est présente dans la banque « élèves », ne modifier que le renseignement du « type d'entente » et ne pas remplacer la valeur du renseignement de la « classe spéciale » par la valeur C. Si, par erreur, l'organisme d'enseignement a au préalable soumis une déclaration avec une valeur de « type d'entente » nécessitant un « mois de début » et un « mois de fin », au lieu de la soumettre avec la valeur C de « classe spéciale », il devra transmettre dans sa transaction de modification une valeur numérique comme valeur de « type d'entente » ou une valeur égale à X et une valeur C de « classe spéciale ».

3743-B REJET : INCOMPATIBILITE DE VALEURS CLASSE SPECIALE ET ORDRE D'ENS. (2.4.26 ET 2.4.31)

3744-B REJET : INCOMPATIBILITE DE VALEURS CLASSE SPECIALE ET ORDRE D'ENS. (2.4.26 ET 2.4.31)

3745-B REJET : INCOMPATIBILITE DE VALEURS CLASSE SPECIALE ET ORDRE D'ENS. (2.4.26 ET 2.4.31)

3746-B REJET : VALEUR DE CLASSE SPEC SUR TX = G, CLASSE AU SEC. EST ABSENTE (2.4.26 ET 2.4.31)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

- 3747-B REJET : VALEUR DE CLASSE SPEC SUR TX = G, CLASSE AU SEC. EST ABSENTE (2.4.26 ET 2.4.31)
- 3748-B REJET : INDICATEUR DE CONFORMITE (AGE) INVALIDE SELON ORDRE D'ENS. ET AGE (2.4.3, 2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.40)
- 3749-B REJET : INDIC. DE CONFORM. (AGE) INVALIDE SELON ORDRE D'ENS. 3 / CLASSE (2.4.3, 2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.40)
- 3750-B REJET : INDIC. DE CONFORM. (AGE) INVALIDE SELON ORDRE D'ENS. 4 / CLASSE (2.4.3, 2.4.31, 2.3.34, 2.4.35 ET 2.4.40)
- 3751-B REJET : VALEUR INVALIDE POUR LE MOIS DE DEBUT OU LE MOIS DE FIN (2.4.25)
- 3752-B REJET : LE MOIS DE DEBUT EST PRESENT, LE MOIS DE FIN ABSENT OU L'INVERSE (2.4.25)
- 3753-B REJET : LE MOIS DE FIN EST ANTERIEUR AU MOIS DE DEBUT (2.4.24, 2.4.25 ET 2.4.26)
- 3759-B REJET : CLASSE SPECIALE = C ET MOIS DE DEBUT DOIT ETRE DIFF. DE SEPT. (2.4.25 ET 2.4.26)
- 3760-B REJET: TYPE D'ENTENTE = I,J,C,K,L,F, MOIS DE DEB. DOIT ETRE SEPT. A JUIN (2.4.24 ET 2.4.25)
- 3761-B REJET : TYPE D'ENTENTE = I,J,C,K,L,F, MOIS DE FIN DOIT ETRE SEPT. A JUIN (2.4.24 ET 2.4.25)
- 3762-B REJET : MOIS DE DEBUT/FIN PRESENTS; TYPE D'ENTENTE/CLASSE SPEC. ABSENTS (2.4.24, 2.4.25 ET 2.4.26)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3763-B REJET : CLASSE SPECIALE = C; MOIS DE DEBUT DOIT ETRE SEPTEMBRE A JUIN (2.4.25 ET 2.4.26)

3765-B REJET : LA CLASSE SPECIALE EST C; MOIS DE FIN DOIT ETRE OCTOBRE A JUIN (2.4.25 ET 2.4.26)

3766-B REJET: TYPE D'ENTENTE = I,J,C,K,L,F; MOIS DE DEB. DOIT ETRE SEPT. A JUIN (2.4.24 ET 2.4.25)

3767-B REJET : TYPE D'ENTENTE = I,J,C,K,L,F; MOIS DE FIN DOIT ETRE SEPT. A JUIN (2.4.24 ET 2.4.25)

3768-B REJET : ORDRE ET CLASSE DE LA TX NON AUTORISE POUR INSTAL . PRIVEE AGREE (2.4.2, 2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.35)

Mesure : Changer l'ordre d'enseignement ou la classe à l'enseignement primaire ou à l'enseignement secondaire dans la banque de données de l'organisme ou sur le formulaire de collecte en question. Le cas échéant, communiquer avec la Direction générale de l'enseignement privé afin de modifier, dans la banque des organismes d'enseignement du système SIO, l'ordre d'enseignement ou la classe à l'enseignement primaire ou à l'enseignement secondaire qui sont autorisés pour l'établissement d'enseignement privé agréée pour fins de subvention.

3769-B REJET: ELEVE PLUS AGE QUE L'AGE NORMAL LIE A L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT (2.4.3, 2.4.31, 2.4.34 ET 2.4.40)

Mesure : Au besoin, changer le code de l'ordre d'enseignement.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3775-B REJET : INCOMPAT. DE LANGUE D'ENS. SUR TX ET TYPE D'ENT. DANS BANQUE (2.4.23 ET 2.4.24)

3777-B REJET : INCOMPAT. DE LANGUE D'ENS. SUR TX ET TYPE D'ENT. DANS BANQUE (2.4.23 ET 2.4.24)

Mesure : Si une valeur pour le renseignement du « type d'entente », qui exige les renseignements « mois de début » et « mois de fin » est présente dans la banque « élèves », ne modifier que le renseignement du « type d'entente » et ne pas remplacer le renseignement de la « langue d'enseignement » par une valeur alphabétique. Si, par erreur, l'organisme d'enseignement a au préalable soumis une déclaration avec une valeur de « type d'entente » nécessitant un « mois de début » et un « mois de fin », au lieu de la soumettre avec une valeur alphabétique pour la « langue d'enseignement », il devra transmettre dans sa transaction de modification une valeur qui n'exige pas de fournir le mois de début et le mois de fin comme valeur de « type d'entente » ou la valeur X, de même qu'une valeur alphabétique pour la « langue d'enseignement ».

3780-B REJET : INCOMPAT. DE LANGUE D'ENS. SUR TX ET TYPE D'ENT. DANS BANQUE (2.4.23 ET 2.4.26)

Mesure : Si une valeur pour le renseignement du « type d'entente », qui exigent les renseignements des « mois de début » et « mois de fin » est présente dans la banque « élèves », ne modifier que le renseignement du « type d'entente » et ne pas remplacer le renseignement de la « langue d'enseignement » par une valeur alphabétique. Si, par erreur, l'organisme d'enseignement a au préalable soumis une déclaration avec une valeur de « type d'entente » nécessitant un « mois de début » et un « mois de fin », au lieu de la soumettre avec une valeur alphabétique pour la langue d'enseignement, il devra transmettre dans sa transaction de modification une valeur qui n'exige pas de fournir le mois de début et le mois de fin comme valeur de « type d'entente » ou la valeur X, de même qu'une valeur de « langue d'enseignement » alphabétique.

3781-A AVIS : ELEVE JEUNE EN CONTINUE DONT L'AGE DEPASSE L'AGE MAXIMAL (2.4.2 ET 2.4.3)

3782-A AVIS : ELEVE JEUNE, PAS EN CONTINUE DONT L'AGE DEPASSE L'AGE MAXIMAL (2.4.2 ET 2.4.3)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3783-B REJET : UNE DES AUTORITES PARENTALES EST PARENT, L'AUTRE EST TUTEUR (2.4.10)

Mesure : Retransmettre en indiquant un seul type d'autorité parentale : le tuteur seulement ou les parents seulement.

3784-B REJET : POUR UN ORDRE D'ENS. 1 OU 2, LE TYPE D'ENS. REL. DOIT ETRE ABSENT (2.4.30)

3787-A AVIS : INDIC. DE CONFORM. DE L'AGE SUPERFLU, DEJA DECLARE AU CYCLE PREC. (2.4.40)

Mesure : Transmettre la déclaration sans l'indicateur de conformité de l'âge et des données de scolarisation. Un indicateur a déjà été indiqué l'an dernier pour l'élève en question par l'organisme d'enseignement où il était inscrit. Sauf exception, l'indicateur n'est requis qu'une seule fois dans la vie de l'élève.

3788-A AVIS : REFUS D'ANNULER L'AUTORITE PARENT.: 1 OCCURENCE OBLIG. DANS BANQUE (2.4.10)

3789-A AVIS : CODE POSTAL ABSENT DU FICHER DE LA SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (2.4.16)

3790-B REJET : SELON L'ORDRE D'ENS. FOURNI, AGE EN DEHORS DES LIMITES NORMALES (2.4.3, 2.4.31, 2.4.34, 2.4.35, 2.4.38 ET 2.4.40)

3791-B REJET : SELON LA CLASSE FOURNIE, AGE EN DEHORS DES LIMITES NORMALES D'AGE (2.4.3, 2.4.31, 2.4.34, 2.4.35, 2.4.38 ET 2.4.40)

3792-A AVIS : L'AGE DE L'ELEVE DEPASSE L'AGE MAXIMAL PERMIS (2.4.3, 2.4.31, 2.4.34, 2.4.35 ET 2.4.38)

3793-A AVIS : MALGRE ABS. DE RECONNAIS. CONFES. DU BAT., FOURNIR CODE ENS. MORAL (2.4.30)

B.1.50

Guide de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

- 3794-A AVIS : ELEVE DECLARE A TEMPS PARTIEL EN EDUCATION PRESCOLAIRE 5 ANS (2.4.32)
- 3795-B REJET : CODE DE BATIMENT EST ABSENT; ELEVE ADULTE NE PEUT ETRE INSCRIT (2.4.5 ET 2.4.7)
- 3796-B REJET : MOIS DE DEBUT ET MOIS DE FIN SUPERFLUS (2.4.25 ET 2.4.26)
- 3801-B REJET : MOIS DE DEBUT EST SUPERFLU (2.4.25 ET 2.4.26)
- 3802-B REJET : MOIS DE DEBUT EST SEPT., MOIS DE FIN NON AUTORISE EN CREATION (2.4.25 ET 2.4.26)
- 3806-B REJET : MOIS DE DEBUT/FIN SONT REQUIS POUR TYPE D'ENTENTE I,J,C,K,L,F (2.4.24 ET 2.4.25)
- 3807-A AVIS : RESIDENT DU QUEBEC = X POUR ORG. PRIVE NON AGREE OU HORS RESEAU (2.4.2 ET 2.4.33)
- 3808-B REJET : LA VALEUR ADMISE DE RESIDENT DU QUEBEC DOIT ETRE A, B, C, D (2.4.33)
- 3810-B REJET : LA NATURE DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE OFFERT EST ERRONNEE (2.4.38)
- 3811-B REJET : CODE DE DELEGATION D'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE ERRONNE (2.4.39)
- 3812-B REJET : CODE DE L'ORGANISME MANDATAIRE DU TRANSPORT SCOLAIRE EST ERRONNE (2.4.39)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3813-B REJET : INCOHERENCE ENTRE NATURE DE SERVICE ET DELEGATION D'ORGANISATION (2.4.38 ET 2.4.39)

Mesure : Fournir simultanément les renseignements « nature du service offert » et « délégation d'organisation » qui sont liés au transport scolaire.

3814-B REJET : INCOHER. ENTRE LA NATURE DU SERVICE OFFERT ET L'ACTE ADM. FOURNI (2.4.1 ET 2.4.38)

Mesure : Fournir une valeur autre que 0 pour la « nature de service de transport scolaire » dans une transaction de création contenant des renseignements liés à la date de référence du 30 septembre (TX 10 ou TX 11).

3815-B REJET: DONNEES DE TRANSPORT SCOLAIRE PRESENTES DANS BANQUE POUR PENSION (2.4.4, 2.4.38, 2.4.39 ET 2.4.40)

Mesure : Éliminer de la banque « élèves », par une transaction de modification (TX 20), les renseignements relatifs au transport scolaire en indiquant la valeur 0 pour les renseignements de la « nature de service offert » et « délégation d'organisation » et ne pas modifier la valeur du renseignement de l'« élève pensionnaire ».

3816-B REJET : INCOHER. ENTRE DELEGATION D'ORGANISATION ET L'ORG. MANDATAIRE (2.4.39)

Mesure : Fournir un code d'« organisme mandataire » pour l'organisation du transport scolaire ou fournir la valeur 2 pour le renseignement touchant la « délégation d'organisation » du transport scolaire.

3817-A AVIS: ORG. MANDATAIRE IGNORE CAR DELEGATION D'ORGAN. EST ABSENT OU A NON (2.4.39)

Mesure : Fournir une valeur égale à 1 pour le renseignement de la « Délégation d'organisation » touchant le transport scolaire.

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3818-B REJET : INCOHER. ENTRE LE CODE DE L'ORGANISME MANDATAIRE ET CELUI DU SIO (2.4.39)

Mesure : Vérifier la composition du code d'organisme que vous désirez utiliser. Dans l'éventualité où vous êtes convaincu que ce code représente bien un organisme, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données afin de vous assurer que l'organisme pour lequel vous fournissez un code à titre d'organisme mandataire existe bel et bien dans le système SIO.

3819-A AVIS : INCOHER. ENTRE LE CODE DE L'ORGANISME MANDATAIRE ET CELUI DU SIO (2.4.39)

Mesure : Vérifier la composition du code d'organisme que vous désirez utiliser. Dans l'éventualité où vous êtes convaincu que ce code représente bien un organisme, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données afin de vous assurer que l'organisme pour lequel vous fournissez un code à titre d'organisme mandataire existe bel et bien dans le système SIO.

3820-A AVIS : NATURE DE SERVICE ET DELEG. D'ORGAN. ABSENTS DE LA BANQUE ELEVE (2.4.38 ET 2.4.39)

3821-B REJET : LE CODE DE L'ORGANISME MANDATAIRE ABSENT DU SIO (2.4.39)

Mesure : Vérifier la composition du code d'organisme que vous désirez utiliser. Dans l'éventualité où vous êtes convaincu que ce code représente bien un organisme, communiquer avec le Service de l'enregistrement et de la validation des données afin de vous assurer que l'organisme pour lequel vous fournissez un code à titre d'organisme mandataire existe bel et bien dans le système SIO.

3822-B REJET : ECOLE PRIVEE/HORS RESEAU NE PEUT ETRE MANDATAIRE POUR ORG. PUBLIC (2.4.2 ET 2.4.40)

3823-A AVIS : ORGANISME MANDATAIRE DOIT ETRE UNE COMMISSION SCOLAIRE (2.4.39)

3824-B REJET : L'ORGANISME MANDATAIRE DOIT ETRE AUTRE QUE ORG. DE SCOLARISATION (2.4.39)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3825-B REJET : ETABLISSEMENT PRIVE NON AUTORISE A OFFRIR DU TRANSPORT SCOLAIRE (2.4.2 ET 2.4.39)

3826-B REJET : AUCUN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR UN ELEVE PENSIONNAIRE (2.4.4, 2.4.38, 2.4.39 ET 2.4.40)

3827-B REJET: ECOLE HORS RESEAU NE PEUT ETRE UN ORG. MANDATAIRE POUR EC. PRIVEE (2.4.2 ET 2.4.39)

3828-A AVIS : RENSEIGNEMENTS SUPERFLUS FOURNIS QUANT AU TRANSPORT SCOLAIRE (2.4.38, 2.4.39 ET 2.4.40)

3829-B REJET : ECOLE PUBLIQUE NE PEUT DECLARER VALEUR X COMME RESIDENT DU QUEBEC (2.4.2 ET 2.4.33)

3830-B REJET : MODIF. REFUSEE; VALEUR RESIDENT INCOH. AVEC TYPE D'ENTENTE FOURNI (2.4.24 ET 2.4.33)

3831-B REJET : ELEVE AYANT UN DES ET DU A SON AGE, NE PEUT ETRE INSCRIT DANS DCS (2.4.3, 2.4.7)

Mesure : Transmettre la déclaration en question dans le système SIFCA.

3832-B REJET : INCOHER. ENTRE VALEURS DU LIEU DE NAISSANCE ET RESIDENT DU QUEBEC (2.4.19 ET 2.4.33)

3833-B REJET : MODIFICATION DEMANDEE POUR DECLARATION AP. 30/09 NON ENCORE CREEE (2.4.25 ET 2.4.26)

3834-B REJET : MOIS DE DEBUT ET MOIS DE FIN EST EGAL A SEPTEMBRE (2.4.25 ET 2.4.26)

B.1 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des organismes d'enseignement

3835-B REJET : MOIS DE DEBUT ABSENT, MOIS DE FIN NON REQUIS EN CREATION (2.4.25 ET 2.4.26)

3836-B REJET : MOIS DE DEBUT ABSENT, MOIS DE FIN EQUIVALENT A SEPTEMBRE (2.4.25 ET 2.4.26)

3837-B REJET : MOIS DE DEBUT REQUIS POUR UN NOUVEL ELEVE (2.4.25 ET 2.4.26)

3838-B REJET : MOIS DE FIN EST SUPERFLU (2.4.25 ET 2.4.26)

3899-A AVIS : LE LOT SOUMIS NE CONTIENT AUCUN MESSAGE

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

Version précédente : 1998-08-25

Version actuelle : 1999-08-27

3212-B REJET : LE NUMERO DE CONTROLE INTERNE EST ABSENT

Explication : Le numéro de contrôle interne (NCI) doit être fourni au moment d'une transmission par formulaire ou d'une saisie en mode interactif.

Mesure : Vérifier la déclaration. Si le NCI n'a pas été saisi ou qu'il a été omis, il faut en inscrire un et retransmettre la transaction informatique. Cette transaction n'est pas comprise dans la banque des transactions informatiques erronées du système DCS puisqu'elle n'a pas de NCI.

3214-B REJET : LE NUMERO DE CONTROLE INTERNE N'EST PAS NUMERIQUE

Explication : Le numéro de contrôle interne (NCI) n'est pas une valeur numérique.

Mesure : Vérifier la déclaration. S'il y a eu une erreur de saisie, apporter la correction. Sinon, attribuer un NCI valide et retransmettre la transaction informatique. Cette transaction informatique n'est pas comprise dans la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

3215-B REJET : LE NUMERO DE CONTROLE INTERNE EST INVALIDE (POSITIONS 1 A 3)

Explication : Les trois premières positions du NCI ne correspondent aux valeurs permises, qui sont les suivantes :

- 001 : Service de l'enregistrement et de la validation des données;
- 002 : Direction de la sanction des études;
- 003 : Direction générale du financement et de l'équipement pour les effectifs du secteur privé;
- 010 : Direction régionale du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine;
- 020 : Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean;
- 030 : Direction régionale de Québec — Chaudière-Appalaches;
- 040 : Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs;
- 050 : Direction régionale de l'Estrie;
- 061 : Direction régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière;

B.2.1

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

- 062 : Direction régionale de la Montérégie;
- 063 : Direction régionale de Montréal;
- 070 : DR de l'Outaouais;
- 080 : DR de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 090 : DR de la Côte-Nord.
- 100 : DGFE.

Mesure : Vérifier la déclaration. S'il y a une erreur de saisie, apporter la correction. Sinon, déterminer le bon NCI (trois premières positions), le modifier et retransmettre la transaction informatique. Cette transaction n'est pas comprise dans la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

3216-B REJET : LE NCI ET LE NUMERO DE LOT NE CONCORDENT PAS

Explication : Le numéro de lot du NCI (positions 4 à 7 du NCI) doit être identique au numéro de lot auquel la transaction informatique est liée.

Mesure : Vérifier la déclaration. S'il y a une erreur de saisie, apporter la correction. Sinon, inscrire dans les positions 4 à 7 du NCI le numéro du lot auquel est liée cette transaction informatique et transmettre la transaction informatique corrigée. Cette transaction n'est pas comprise dans la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

3217-B REJET : LE NCI EST DEJA UTILISE OU LE NO DE LOT N'A PAS ETE PREENREGISTRE

Explication : Le présent message concerne exclusivement le traitement interactif. Il indique que le NCI a déjà été utilisé ou que le numéro du lot n'a pas été préenregistré.

Mesure : Si le numéro du lot n'a pas été préenregistré au moment du traitement interactif, effectuer le préenregistrement approprié. Si le numéro de lot avait bien été préenregistré, vérifier les NCI indiqués dans les autres formulaires du même lot afin de déterminer le formulaire et le numéro incorrects. Inscrire un nouveau NCI dans la transaction informatique en question. Cette transaction n'est pas comprise dans la banque des transactions informatiques erronées.

B.2.2

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3218-B REJET : LE NCI EST INCOHERENT AVEC LE MODE D'ENTREE

Explication : Le présent message concerne exclusivement le traitement interactif. Il indique que le NCI en question n'a jamais été traité auparavant et ne peut donc être accepté quant au mode d'entrée C (correction des transactions informatiques erronées). Si l'on travaille selon un mode de mise à jour M, ce message indique que les positions 4, 5, 6 et 7 du NCI ne sont pas comprises entre 9000 et 9999.

Mesure : Vérifier la composition du NCI, le corriger s'il y a lieu et recommencer l'activité. Si le NCI est bon, s'assurer qu'on utilise le bon mode d'entrée interactif. Cette transaction informatique n'est pas comprise dans la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

3219-B REJET : L'INDIC. DE PREIMPRESS. EST INVALIDE, LE CODE DE TX EST INVALIDE

Explication : Soit qu'une valeur non numérique a été inscrite dans le champ « Indicateur de préimpression » (position 32), soit qu'une valeur numérique a été inscrite dans le champ « Indicateur de préimpression » et que l'acte administratif n'est pas égal à 10, 11, 12.

Mesure : Vérifier ces deux renseignements. S'il y a eu une erreur de saisie, faire la correction. Sinon, vérifier si le formulaire en question est bien un formulaire préimprimé et communiquer avec l'organisme d'enseignement pour ajuster l'acte administratif. Apporter la correction en utilisant la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

3220-B REJET : ENREG. DE PREIMPRE. NON TROUVE, INDICATEUR DE PREIMPRES. PRESENT

Explication : Une valeur numérique a été inscrite dans le champ « Indicateur de préimpression », mais il ne s'agit pas d'un formulaire préimprimé.

Mesure : Enlever la valeur inscrite dans le champ « Indicateur de préimpression » et s'assurer de bien saisir toutes les autres données inscrites sur le formulaire. Apporter la correction par l'entremise de la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

3368-A AVIS : INCOHER. ENTRE LE CODE DE REGIME DE SANCTION ET LA CLASSE DECLAREE (2.4.34 ET 2.4.35)

B.2.3

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3429-B REJET : NCI DEJA UTILISE OU DONT LE NO DE LOT N'A PAS ETE PREENREGISTRE

Explication : Le présent message concerne exclusivement le traitement interactif. Il indique que le numéro de lot à traiter n'a pas été préenregistré ou que le NCI a déjà été utilisé pour désigner une transaction informatique.

Mesure : Vérifier la déclaration. S'il y a une erreur de saisie, faire la correction. Sinon, vérifier si le numéro de lot a été préenregistré. Si oui, vérifier selon le mode C si le NCI a déjà été utilisé ou vérifier parmi les formulaires traités si le NCI est utilisé deux fois.

3430-B REJET : INCOHERENCE ENTRE LE NCI ET LE MODE D'ENTREE INDIQUE

Explication : Le présent message concerne exclusivement le traitement interactif. Il indique que le NCI n'a jamais été traité auparavant et ne peut donc être accepté selon le mode d'entrée C (correction des transactions erronées). Si l'on travaille selon le mode de mise à jour M, ce message indique que les positions 4, 5, 6 et 7 du NCI ne sont pas comprises entre 9000 et 9999.

Mesure : Vérifier la composition du NCI et le corriger s'il y a lieu. Si le NCI est bon, s'assurer qu'on utilise le bon mode d'entrée interactif.

3492-A AVIS : REGIME DE SANCTION EST MODIFIE DE 1 A 2 POUR ELEVE AVEC VERDICTS (2.4.36)

Explication : Ce message est émis à l'intention du personnel de la Direction de la sanction des études.

3494-A AVIS : REGIME DE SANCTION EST MODIFIE DE 1 A 3 POUR ELEVE AVEC VERDICTS (2.4.36)

Explication : C'est le même message que le message 3493, mais il est émis à l'intention du personnel de la DSE.

3510-A AVIS : 2 DOSSIERS POUR UN ELEVE: UN AVEC ANCIEN C.P. AUTRE AVEC CP RECENT (2.4.3)

B.2.4

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3511-B REJET : UNE ERREUR EST DETECTEE PAR GIDE (C.P. INEXISTANT DANS GIDE) (2.4.3)

Mesure : Faire une demande pour obtenir un code permanent en s'adressant au Service de l'enregistrement et de la validation des données.

3513-A AVIS : PLUS DE DIX NCI DANS LE SEGMENT DES NCI (DIXIEME NCI EST IGNORE) (2.4.3)

Explication : Plus de dix numéros de contrôle interne ont été utilisés pour ce dossier. Comme le segment des NCI ne peut en contenir plus de dix, le plus ancien NCI est écarté.

3515-A AVIS : L'ELEVE EST NON ADMISSIBLE SELON LA LOI 101: DOSSIER A REGULARISER (2.4.23 ET 2.4.41)

Explication : Le présent message est une copie du message 3518 et il est destiné exclusivement au personnel de la DGFE, à celui de la DSE et du SEVD.

3516-A AVIS : ELEVE A POUR LANGUE D'ENSEIGNEMENT L'ANGLAIS SANS ETRE ADMISSIBLE (2.4.23 ET 2.4.41)

Explication : Le présent message est une copie du message 3519 et il est destiné exclusivement au personnel de la DGFE, de la DSE et du SEVD.

3517-A AVIS : L'ELEVE EST PRESUME NON ADMISSIBLE : SEJOUR TEMPORAIRE EST EXPIRE (2.4.23, 2.4.41 ET 2.4.42)

3571-A AVIS : TX DE MODIF. OU D'ANNUL. ET DECL. AU 30 SEPT. ABSENTE DE B. ELEVES (2.4.1)

Explication : Le présent message concerne le traitement interactif (mode de mise à jour E) des transactions informatiques 20, 21, 30 et 31. Il indique que la transaction informatique ne peut permettre de mettre à jour les renseignements liés à la date de référence du 30 septembre, puisque ceux-ci n'ont pas été fournis pour le cycle de collecte en cours.

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

Mesure : Si cette modification survient dans le cours de la période de transmission ou de correction massive et qu'elle est pertinente, soumettre une transaction de création pour les renseignements liés à la date de référence du 30 septembre avant d'y apporter une modification.

3572-A AVIS : TX DE MODIF. OU D'ANNUL. ET DECL. AP 30 SEPT. ABSENTE DE B. ELEVES (2.4.1)

Explication : Le présent message concerne uniquement le traitement interactif (mode de mise à jour E) des transactions informatiques 22 et 32. Il indique que la transaction informatique ne peut permettre de mettre à jour les renseignements liés à la période de référence d'après le 30 septembre (actuel), puisque ceux-ci n'ont pas été fournis pour le cycle en cours.

Mesure : Si cette modification survient dans le cours de la période de transmission ou de correction massive et qu'elle est pertinente, commencer par les renseignements de la période de référence d'après le 30 septembre, avant d'y apporter une modification.

3573-A AVIS : TX DE CREATION AU 30 SEPT. MAIS DECL. PRESENTE DANS BANQUE ELEVES (2.4.1)

Explication : Le présent message concerne le traitement interactif, selon le mode de mise à jour E, des transactions informatiques 10 et 11. Il indique que la transaction informatique ne peut être traitée avec succès, puisque des renseignements de la date de référence du 30 septembre sont déjà présents dans la banque « élèves » du Ministère.

Mesure : Au besoin, changer le code de la transaction informatique ou de la déclaration après le 30 septembre, avant de soumettre de nouveau la déclaration au processus de validation et de mise à jour.

3574-A AVIS: TX DE CREATION DE DECL. ET DECL. AP 30 SEPT. ABSENTE DE B. ELEVES (2.4.1)

Explication : Le présent message concerne le traitement interactif, selon le mode de mise à jour E, des transactions informatiques 12. Il indique que la transaction informatique vient remplacer des renseignements présentés pour la période de référence d'après le 30 septembre (actuel).

B.2.6

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3575-B REJET : AUCUNE TX POUR CE NCI N'EST RETROUVEE DANS BANQUE DES TX ERRONEES

Explication : Le présent message concerne le traitement interactif selon le mode C. Il indique qu'aucun dossier portant le NCI indiqué n'est conservé dans la banque des transactions erronées du système DCS. Deux situations peuvent engendrer ce message :

- Le NCI fourni renvoie à une transaction qui n'a provoqué aucun rejet. Il faut alors vérifier dans la banque « élèves » du Ministère si la déclaration en question a effectivement été mis à jour;
- Le NCI fourni n'est pas bon ou il y a eu erreur de saisie. Il faut alors inscrire le bon NCI et resoumettre la transaction informatique.

3576-B REJET : AUCUN DOSSIER D'ELEVE NE CORRESPOND AU CODE PERMANENT FOURNI (2.4.3)

Explication : Le présent message concerne le traitement interactif selon le mode de mise à jour M. Comme le mode M affiche les renseignements présents dans la banque « élèves », le code permanent indiqué doit se rapporter à une déclaration connue de la banque « élèves », ce qui n'est pas le cas.

Mesure : Fournir un code permanent qui se rapporte à un élève présent dans la banque « élèves ». Réinterroger la banque « élèves », en utilisant le mode de traitement interactif M.

3577-B REJET : ACTE ADM. FOURNI EST INVALIDE POUR LA TX DE MODIF. DU DOSS. ELEVE (2.4.1)

Explication : Le présent message concerne le traitement interactif selon le mode de mise à jour M. Le mode M est réservé exclusivement aux transactions informatiques possédant un acte administratif 20, 21 ou 22.

Mesure : Vérifier le code de l'acte administratif de la transaction informatique. S'il y a eu une erreur de communication d'information, corriger puis retransmettre. Si le code de l'acte administratif est exact, passer du mode interactif E au mode interactif M. Réutiliser le même NCI.

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3578-B REJET : COORDONNEES FOURNIES INVALIDES; DECLARATION DE ELEVE INACCESSIBLE (2.4.2)

Explication : Le présent message concerne exclusivement le traitement interactif selon le mode de mise à jour M. Il indique que le code de l'organisme-école fourni n'est pas celui qui est présent dans la déclaration de l'élève. Si l'acte administratif est 20, le code de l'organisme-école doit être le même que celui des périodes de référence à la date du 30 septembre et d'après le 30 septembre de la banque « élèves » du Ministère. Si l'acte administratif est 21, le code de l'organisme-école doit être le même que celui de la date de référence du 30 septembre de la banque « élèves ». Si l'acte administratif est 22, le code de l'organisme-école doit être le même que celui de la période de référence d'après le 30 septembre de la banque « élèves ».

Mesure : Vérifier le code de l'organisme-école de la transaction informatique. S'il y a eu une erreur de communication d'information, corriger puis retransmettre. Si le code est exact, vérifier s'il concorde avec celui du dossier de l'élève en interrogeant la banque « élèves » du Ministère, puis corriger s'il y a lieu et retransmettre. Si on veut faire une modification pour l'établissement, il faut utiliser le mode interactif E plutôt que le mode interactif M.

3579-B REJET : COORDONNEES FOURNIES INVALIDES, DECLARATION AP 30-09 EST INACTIVE (2.4.2)

Explication : Le présent message concerne le traitement selon le mode « M » de la transaction 22. Il indique que le code de l'organisme-école ne correspond pas à celui de la période de référence d'après le 30 septembre qui se trouve dans la déclaration de l'élève, puisque aucune déclaration pour la période d'après le 30 septembre n'a été enregistrée quant à cette déclaration dans le cycle en cours.

Mesure : Vérifier le code permanent de la transaction informatique. S'il y a eu une erreur de communication, corriger puis retransmettre. Si le code est exact, communiquer avec l'organisme pour l'aviser que la modification est seulement valide pour les renseignements liés à la période de référence d'après le 30 septembre. Puisqu'il s'agit d'une transaction informatique faite en mode interactif M, le rejet n'est pas inscrit dans la banque des transactions informatiques erronées du système DCS.

B.2.8

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3580-A AVIS : IL Y A EU UNE FUSION DE DECL., EN VERIFIER L'EXACTITUDE (SEVD) (2.4.3)

Explication : Il y a eu une fusion de déclarations pour remédier à l'attribution de plus d'un code permanent au même élève.

Mesure : Vérifier l'exactitude des renseignements touchés par le processus informatique de fusion des déclarations.

3588-A AVIS : NOM ACCEPTE: LES QUINZE PREMIERES POSITIONS SONT IDENTIQUES A GIDE (2.4.9 ET 2.4.11)

Explication : Le présent message indique qu'un nom de plus de quinze caractères a été accepté dans la banque « élèves » après une comparaison avec les quinze premiers caractères du nom présent dans le système GIDE. Ce message est destiné plus précisément au personnel de soutien de l'équipe de travail du système GIDE.

3590-A AVIS : PRENOM ACCEPTE : LES 15 PREMIERES POSITIONS SONT IDENTIQUES A GIDE (2.4.9 ET 2.4.11)

Explication : Le présent message indique qu'un prénom de plus de quinze caractères a été accepté dans la banque « élèves » après une comparaison avec les quinze premiers caractères du prénom présent dans le système GIDE. Ce message est destiné plus précisément au personnel de soutien de l'équipe de travail du système GIDE.

3593-A AVIS : C.P. DETRUIT PAR GIDE, MAIS PRESENT DANS LA BANQUE ELEVES (SEVD) (2.4.3)

Explication : Le présent message est destiné au SEVD. Il est émis lorsque le système GIDE détruit un code permanent qui était présent dans la banque « élèves » du Ministère.

Mesure : Aviser la gérante du système GIDE pour corriger la situation.

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3594-A AVIS: C.P. ARCHIVE PAR SYS. GIDE, MAIS PRESENT DANS BANQUE ELEVES (SEVD) (2.4.3)

Explication : Le présent message est destiné au SEVD. Le code permanent dans la banque « élèves » est archivé par le système GIDE.

Mesure : Aviser la gérante du système GIDE pour corriger la situation.

3595-A AVIS: INCOH. DANS UN AVIS DE CHANGEMENT AUX DONNEES; PRESENCE DE 2 C.P. (2.4.3)

Explication : Le présent message est destiné au SEVD. Il est émis lorsque, à la suite de changements apportés aux données d'identification de l'élève sans qu'il y ait modification du code permanent, il y a présence de deux codes permanents pour l'élève en question.

Mesure : Aviser la gérante du système GIDE pour corriger la situation.

3596-A AVIS : LE NOUVEAU C.P. EXISTE DEJA DANS LA BANQUE ELEVES (SEVD) (2.4.3)

Explication : Le présent message est destiné au SEVD. Il est émis lorsque, à la suite d'un changement de code permanent, le nouveau code se trouve déjà dans la banque « élèves ».

Mesure : Aviser la gérante du système GIDE pour corriger la situation.

3597-A AVIS : SCISSION DE DOSSIER A ETE EFFECTUEE A LA SUITE D'UN AVIS DE GIDE (2.4.3)

Explication : Le présent message est destiné au SEVD. Il est émis à la suite d'une scission d'un code permanent effectuée par le système GIDE afin de particulariser le code permanent en question.

Mesure : Vérifier la scission du dossier; si des anomalies sont constatées, aviser la gérante ou le gérant du système GIDE.

3640-A AVIS: REG. DE SANCTION MODIFIE DE 2 A 3 POUR UN ELEVE AYANT DES VERDICTS (2.4.36)

B.2.10

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3642-A AVIS: REG. DE SANCTION MODIFIE DE 3 A 2 POUR UN ELEVE AYANT DES VERDICTS (2.4.36)

Explication : Le présent message est émis à l'intention du personnel de la DSE. La modification au moyen d'une transaction informatique 20, 21 ou 22 qui fait passer le régime de sanction des études de 3 à 2 pour un élève ayant déjà des résultats dans la banque « élèves » du Ministère est acceptée.

3646-A AVIS : ORDRE D'ENS. MODIFIE DU SEC. AU PRIM.,ELEVE AVEC RESULTATS AU MEQ (2.4.31)

Explication : Le présent message est émis à l'intention du personnel de la DSE. Une transaction informatique d'inscription ou de modification (10, 12, 20 ou 22) comporte un ordre d'enseignement autre que celui de l'enseignement secondaire, alors que l'élève est déjà inscrit à l'enseignement secondaire dans la banque « élèves » du Ministère.

3671-A AVIS: REGIME DE SANCTION DES ETUDES EST INVALIDE VS CLASSE AU SECONDAIRE (2.4.31, 2.4.32, 2.4.35, 2.4.36 ET 2.4.37)

Explication : Dans une transaction informatique de modification 20, 21 ou 22, le code du régime de sanction des études fourni est incohérent par rapport au code de l'ordre d'enseignement indiqué. Le bloc de renseignements rattaché à l'ordre d'enseignement secondaire est supprimé de la transaction informatique de modification. Cet avis est émis à l'intention du personnel de la DSE.

3673-A AVIS : CE CHANGEMENT DE C.P. A ETE TRAITE COMME UNE FUSION DE C.P. (2.4.3)

3701-B REJET : REGIME DE SANCTION NON MODIFIABLE, EPREUVES PAS ANALYSEES (DSE) (2.4.36)

Explication : Le présent message est identique au message 3700, mais il est émis à l'intention du personnel de la DSE.

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

3709-A AVIS : ELEVE INSCRIT EN ANGLAIS EST EN ATTENTE D'UN DOCUMENT OFFICIEL (2.4.41)

Explication : Le présent message est identique au message 3710, mais il est émis à l'intention du personnel de la DGFE.

3713-A AVIS : MODIFICATION REFUSEE, REGIME DE SANCTION, EPREUVES NON ANALYSEES (2.4.36)

Explication : Le présent message est identique au message 3712 et il est émis à l'intention du personnel de la DSE.

3728-A AVIS : DOSSIER INEXISTANT DANS LA BANQUE ELEVES ET DANS LA BANQUE DES CP (2.4.3)

3729-A AVIS : CHANGEMENT DE C.P.; LE NOUVEAU C.P. N'EST PAS INSCRIT DANS LA B.E. (2.4.3)

Explication : Aviser le gérant responsable de la « déclaration d'effectif scolaire » afin de faire traiter dans le système DCS, pour la journée en question, les changements de codes permanents.

3730-A AVIS : LE DOSSIER DE L'ELEVE DEMANDE EST ARCHIVE DANS LE SYSTEME GIDE (2.4.3)

3731-B REJET : CREATION DE DECL. REFUSEE APRES TABLE RASE POUR ELEVE HANDICAPE (2.4.27)

Mesure : Inclure dans la liste de validation des EHDAA les coordonnées de l'élève en question :
— code permanent;
— nom;
— prénom;
— code école;
— code de difficulté;
— type de regroupement.

B.2.12

B.2 Messages de validation et de mise à jour à l'intention des unités administratives du Ministère

Au moment de faire parvenir cette liste à la direction régionale ou à la DGFE, transmettre le formulaire de « déclaration d'effectif scolaire » se rapportant à cet élève.

Annexe C

***Exemple de chacun des extraits de
certification***

C.1 Exemples des listes

Version précédente : 1998-08-25

Version actuelle : 1999-08-27

Les listes énumérées ci-après sont reproduites dans les pages suivantes :

100-BP-01	Qualification des données d'inscription au 30 septembre à la banque élèves.
100-BT-01	Qualification des autres données d'inscription au 30 septembre à la banque élèves.
100-EX-01	Cumulatif des conflits de localisation originant d'une déclaration au 30 septembre par un autre organisme depuis le début de la période de transmission et cumulatif des conflits depuis le début de la période de transmission avec l'organisme où est inscrit l'élève.
100-GD-01	Liste des élèves déclarés présents le 30 septembre 19XX
100-GD-02 à 04	Dénombrement des effectifs scolaires déclarés présents le 30 septembre 19XX — selon la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement, la formation à l'enseignement secondaire, le statut, le type d'entente, la religion, l'enseignement moral et religieux reçu et la classe spéciale. — selon le code de difficulté, le type de regroupement et le cheminement particulier — élèves déclarés avec un indicateur de dérogation.
100-GI-01	Liste des élèves déclarés au 30 septembre à l'enseignement secondaire et à l'enseignement collégial.
100-GY-01	Fiches nominales A, P et N Fiche P : «Élève inscrit à la banque élèves DCS 19XX-20XX recevant de l'enseignement en anglais et non admissible selon la charte de la langue française».

C.1 Exemples des listes

Fiche A : «Élève inscrit à la banque élèves DCS 19XX-20XX recevant de l'enseignement en anglais et absent dans le registre de la charte de la langue française».

Fiche N : «Élève inscrit à la banque élèves DCS 19XX-20XX recevant de l'enseignement en anglais et admissible selon la charte de la langue française, mais non reconnu au financement».

Fiche N-1 : « Élève inscrit à la banque élèves DCS 19XX-20XX recevant de l'enseignement en anglais, mais admissible à un tel renseignement après le 30 septembre, donc non reconnu au financement ».

100-GY-02	Élève inscrit à la banque élèves DCS pour l'année courante recevant l'enseignement en anglais et absent dans le registre de la charte de la langue française mais non reconnu au financement de la langue française.
100-GZ-01	Analyse des effectifs scolaires déclarés au ministère de l'Éducation au 30 septembre de l'année courante versus ceux de l'année précédente avant le 30 septembre.
100-KL-02	Rapport sur les effectifs scolaires au 30 septembre 19XX.
100-LB-01X	Répartition des effectifs scolaires « au 30 sept. » selon le type d'entente, en fonction de la commission scolaire qui déclare.
100-LB-02X	Répartition des effectifs scolaires «au 30 sept.» selon le type d'entente, en fonction de la commission scolaire en cause.
100-LB-03X	Liste de élèves sous-entente MEQ-MSSS «au 30 septembre 19XX» en fonction de la commission scolaire en cause.
100-LG-01	Liste des élèves inscrits au 30 septembre annulés après la table rase;
100-LG-02 à 05	Dénombrement des effectifs déclarés au 30 septembre annulés après la table rase.
100-LH-01	Liste des élèves déclarés le 30 septembre 19XX et inscrits après la table rase.
100-LH-02 à 05	Dénombrement des effectifs déclarés le 30 septembre 19XX et inscrits après la table rase.

C.1.2

100-LI-01X	Évolution de la population des élèves inscrits au 30 sept. handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (codes de difficulté 01, 02, 12, 21 et 71)
100-LI-02X	Évolution de la population des élèves inscrits au 30 sept. handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (codes de difficulté 13, 14, 21 à 99, sauf 71)
100-MC-01	Liste des élèves inscrits au 30 septembre dont le contenu de dossier a été modifié après la table rase;
100-MC-02 à 05	Dénombrement des élèves inscrits au 30 septembre et dont le contenu de dossiers a été modifié après la table rase.
100-MD-01	Liste des élèves au 30 septembre de votre organisme identifiés au MEQ avec un indicateur de conformité.
100-MD-02 et 03	Dénombrement de vos effectifs scolaires au 30 septembre identifiés au MEQ, avec un indicateur de conformité.
100-MO-01 et 02	Dénombrement des effectifs scolaires présents le 30 septembre 19XX, élèves en continuité dépassant l'âge maximal.
100-NL-01 et 02	Liste des élèves inscrits dans la banque « élèves » pour lesquels des droits de scolarité sont à percevoir.
100-NO-01	Liste des élèves en délégation d'organisation de transport scolaire par organisme qui scolarise.
100-NO-02	Liste des élèves en délégation d'organisation de transport scolaire par organisme mandataire.

1DATE 99 06 23
HEURE : 13:50:54
PROJET: 100
PGM : DCTSBP
LISTE : 100-BP-01

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
DECLARATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE : 1

1 DE 2

QUALIFICATION DES INFORMATIONS D'INSCRIPTION AU 30 SEPTEMBRE A LA BANQUE ELEVE

ORGANISME AUTRE : 110 504 ECOLE DES MARGUERITES

CODE ORGANISME ECOLE:

ELEVE PENSIONNAIRE : OUI = 10 NON = 90

CODE BATIMENT :

TYPE AUT. PARENTALE : MERE= 92 PERE= 81 TUT.= 8

CODE POSTAL :

LIEU DU DOMICILE : QUE.= 100 CAN.= 0 AIL.= 0

NO TELEPHONE :

LIEU NAISSAN. ELEVE : QUE.= 88 CAN.= 11 AIL.= 1

LIEU NAISSAN. PERE : QUE.= 82 CAN.= 13 AIL.= 5

LIEU NAISSAN. MERE : QUE.= 87 CAN.= 11 AIL.= 2

RELIGION : CAT.= 91 PRO.= 5 AUT.= 4 AUC.= 0

LANGUE MATERNELLE : FRA.= 100 ANG.= 0 AM/I= 0 AUT.= 0

LANGUE PARLEE : FRA.= 100 ANG.= 0 AM/I= 0 AUT.= 0

LANGUE ENSEIGNEMENT : FRA.= 100 ANG.= 0 AM/I= 0
FRA/AUT.= 0 ANG/AUT.= 0

TYPE ENTENTE -CODE : 3= 0 4= 0 6= 0 7= 0 C= 0
F= 0 G= 0 H= 100 I= 0 J= 0
K= 0 L= 0 X= 100 Z= 0

-ORG. :

CLASSE SPECIALE : 3= 0 4= 0 5= 0 6= 0 C= 0
G= 0 I= 0 J= 0 K= 0 N= 0

MOIS DE DEBUT :

MOIS DE FIN :

E.H.D.A.A.

- CODE DIFFICULTE : 01, 02, 12= 0 13,14 = 0 21= 0
71= 0 AUTRES = 0

- TYPE REGROUPEMENT: 1 = 0 2 = 0 3 = 0 4 = 0
5 = 0 6 = 0 7 = 0 8 = 0

- CHEMINEMENT PART.: 1 = 0 3 = 0 4 = 0 5 = 0

```
* DOSSIERS * DOSSIERS *
*ABSENTS ANALYSES * INCOHERENTS ANALYSES*
* 0 100 * VS SIO: 0 100 *
* 0 100 * VS SIO: 0 100 *
* * VS ORG: : 0 100 *
* * VS TRANSP.: 0 100 *
*
* 0 100 * VS SIO: 0 0 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 * VS GAP: 0 100 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 *
* 0 100 *
* 0 100 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 *
*
* 0 100 * VS SIO: 100 100 *
*
*
*
*
* 0 100 * VS M.DEB: 0 0 *
* 0 100 * VS M.FIN: 0 0 *
* 100 100 * VS SIO: 0 0 *
*
*
* 0 100 * VS LNG.P: 0 0 *
* 0 100 * VS LNG.E: 0 0 *
* * VS AGE 0 0 *
* * VS ORDRE: 0 0 *
* * VS ORDRE: 0 0 *
* * VS TC/TP: 0 0 *
*
*
* * VS CL.SP: 0 0 *
* * VS CL.SP: 0 0 *
* * VS M.DEB: 0 0 *
*
*
* * VS CHEM : 0 0 *
* * VS REGR : 0 0 *
* * VS SIO : 0 0 *
*
* 100 100 * VS DIFF: 0 0 *
*
* 100 100 * VS DIFF: 0 0 *
* * VS ORDRE: 0 0 *
```

DATE : 99 06 23
HEURE : 13:50:54
PROJET: 100
PGM : DCTSBP
LISTE : 100-BP-01

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
DECLARATIONS DE FREQUENTATION SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE : 2

2 DE 2

QUALIFICATION DES INFORMATIONS D'INSCRIPTION AU 30 SEPTEMBRE A LA BANQUE ELEVE

ORGANISME AUTRE : 110 504 ECOLE DES MARGUERITES

ENS. RELIGIEUX RECU : EMRC= 100 EMRP= 0 EM = 0 AUT.= 0
AUC.= 0

ORDRE ENSEIGNEMENT : PR.4= 0 PR.5= 0 PRI.= 0 SEC.= 100

PRIMAIRE -CLASSE : 1= 0 2= 0 3= 0 4= 0 5= 0
6= 0

SECOND. -CLASSE : 1= 18 2= 21 3= 23 4= 18 5= 20
7= 0 8= 0

TYPE FREQ. - TC/TP: -PR.5 T.C.= 0 T.P.= 0
-SEC. T.C.= 100 T.P.= 0
-EQUIV : PR.5= 0.00 SEC. = 0.00

REGIME DE SANCTION : NOUV.= 100

TYPE FORM. -CODE : GEN. = 100 - K = 0 - L = 0

RESIDENT DU QUEBEC. : A= 100 B= 0 C= 0 D= 0 X= 0

TYPE EFFECTIF : 1= 100 2= 0

TRANSPORT SCOLAIRE
- NATURE : 1 = 0 2 = 0 3 = 0 4 = 0
5 = 0 6 = 0 7 = 0 8 = 0

- DELEGATION: : 1 = 0 2 = 0

- ORGANISME: :

IND. CONFORMITE AGE : 2= 0 9= 0 A= 0 B= 0 C= 0
D= 0 E= 0 F= 0 G= 0 H= 0
I= 0 J= 0 K= 0 L= 0

CODE ACTIVITE - BE : 1= 0 3= 0

COHERENCE INTER-CYCLES		INDICATEURS DE CONFORMITE		STATISTIQUES	
ANALYSES	INCOHERENTS	PRESENT	INUTILES	NB. DOSSIERS ANALYSES	
PRESCOLAIRE 4 ANS	0	0	0	NB. DOSSIERS INCOMPLETS (1)	0
PRESCOLAIRE 5 ANS	0	0	0	NB. DOSSIERS INCOHERENTS	0
PRIMAIRE	0			NB. DOSSIERS INDICATEUR DE	
SECONDAIRE	100	0		CONFORMITE INCOHERENT (3)	0

NOTE: (1) - LE NOMBRE DE DOSSIERS INCOMPLETS - ORGANISME EN CAUSE - DONNEES E.H.D.A.A.
NE TIENT PAS COMPTE DE L'ABSENCE - LIEU DE NAISSANCE DU PERE. - LIEU DE NAISSANCE DE LA MERE
DES CHAMPS SUIVANTS: - ENS. RELIGIEUX RECU - CODE DE BATIMENY (ORG. PRIVE ET HORS RESEAU)
- MOIS DE DEBUT - MOIS DE FIN

NOTE: (2) - LA LANGUE "AM/I" COMPREND LES INDICATEURS 003, 022 A 046 ET 237 A 241.

NOTE: (3) - SEULEMENT LES INCOHERENCES DE L'INDICATEUR DE L'INTER-CYCLE ET DU POINT DE CONTROLE.

1DATE 99 06 23

HEURE : 14:00:41

PROJET: 100

PGM : DCZUBT

LISTE : 100-BT-01

M I N I S T E R E D E L ' E D U C A T I O N
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
DECLARATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE : 1

QUALIFICATION DETAILLEE DES LANGUES ET DES LIEUX DE NAISSANCE AU 30/09 A LA B.E.

ORGANISME PUBLIC : 110 000 BELLES FLEURS, LA CS DES

LIEU DE NAISSANCE DE L'ELEVE

001-QUEBEC	352	002-ONTARIO	3	003-NOUVEAU-BRUNSWICK	1
010-COLOMBIE-BRITANNIQUE	2	014-AFRIQUE DU NORD	1	030-BAHAMAS	5
037-BENIN	1	038-BERMUDES	1	042-BOTSWANA	1
058-CONGO OU CONGO-BRAZZAVILL	1	059-COOK, ILES	1	060-COREE DU NORD	1
100-ILES DU PACIFIQUE (U.S.)	1				

LIEU DE NAISSANCE DU PERE

001-QUEBEC	322	002-ONTARIO	3	003-NOUVEAU-BRUNSWICK	9
010-COLOMBIE-BRITANNIQUE	12	014-AFRIQUE DU NORD	1	030-BAHAMAS	7
037-BENIN	1	038-BERMUDES	1	039-BHOUTAN OU BHUTAN	1
042-BOTSWANA	1	058-CONGO OU CONGO-BRAZZAVILL	1	059-COOK, ILES	1
060-COREE DU NORD	1	100-ILES DU PACIFIQUE (U.S.)	1		

LIEU DE NAISSANCE DE LA MERE

001-QUEBEC	322	002-ONTARIO	3	003-NOUVEAU-BRUNSWICK	9
010-COLOMBIE-BRITANNIQUE	12	014-AFRIQUE DU NORD	1	030-BAHAMAS	7
037-BENIN	1	038-BERMUDES	1	039-BHOUTAN OU BHUTAN	1
042-BOTSWANA	1	058-CONGO OU CONGO-BRAZZAVILL	1	059-COOK, ILES	1
060-COREE DU NORD	1				

LANGUE MATERNELLE

001-FRANCAIS	364	002-ANGLAIS	3	003-INUKTITUT OU ESKIMO	1
019-YIDDISH	1	020-TAMOUL OU TAMIL	1	024-MICMAC	1

LANGUE PARLEE A LA MAISON

001-FRANCAIS	364	002-ANGLAIS	3	003-INUKTITUT OU ESKIMO	1
019-YIDDISH	1	020-TAMOUL OU TAMIL	1	024-MICMAC	1

E.H.D.A.A. : CODE DIFFICULTE

01 -APP L	1	23 -DI PRO	3	41 -VIS	1
43 -AUD	2	80 -TCC AUD	1		

MOIS DE DEBUT

A -JANVIER	2	B -FEVRIER	1	J -OCTOBRE	7
------------	---	------------	---	------------	---

MOIS DE FIN

F -JUIN	8	L -DECEMBRE	2		
---------	---	-------------	---	--	--

[illegible]

DATE: 1999 11 18
HEURE: 11:51:02

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

PAGE 1

PROJET: 100
PGM: DCTUEX
LISTE: 100-EX-01

DECLARATIONS DE L'EFFECTIF SCOLAIRE 1999-2000

CUMULATIF DES CONFLITS DE LOCALISATION
DEPUIS LE DEBUT DE LA PERIODE DE TRANSMISSION JUSQU'A LA TABLE RASE

ORG. DEST: 110000 ; DES BELLES FLEURS, LA C.S.

ECOLE: 001

CODE PERM. MESS

CLOG24038205 3522 CONFLIT DE LOCALISATION AU 30 SEPTEMBRE - ELEVE DECLARE DANS UN AUTRE ORGANISME AU 30 SEPTEMBRE

ORGANISME AU 30 SEPT

COE 430010
ORGA DU JARDIN D'EDEN, LA C.S.
ECOL ECOLE DES POMMIERS
DIREG 010 ; BAS-ST-LAURENT-GASP. - ILES-MAD.
MEDIA TELE, SIGNE

CP/F CLOG24038205/1278878
NOME CLOUTIER
PREE GUY
ADR 1070 RUE DE L'HIRONDELLE
QUEBEC
C/T G1W5C1/555-1212
NIV PRI:CLS= 6,TC=0,EQ=

DATE PLUS RECENTE DU CONFLIT:951011
COD-ACTIV=3,COE-LPR=110001
COE-30S: COUR=110001,PREC=110001

ORGANISME QUI RECLAME

110001
DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE LATULIPE
010 ; D.R. BAS-ST-LAURENT-GASP. - ILES-MAD.
TELE, SIGNE

CLOG24038205/0076513
CLOUTIER
GUY
1070 RUE DE L'HIRONDELLE
QUEBEC
G1W5C1/555-1212
PRI:CLS= 7,TC= ,EQ

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE: 100-GD-01

COMMENTAIRES

OBJET GENERAL DE LA LISTE:

CETTE LISTE FOURNIT L'IDENTIFICATION DES ELEVES DECLARES AU M.E.Q. DANS LA BANQUE ELEVE DU SYTEME D.C.S. ET CONSTITUE LES EFFECTIFS SCOLAIRES AU 30 SEPTEMBRE 1999.

LEXIQUE DES TERMES UTILISES:

DOSSIERS AU 30 SEPT. : LES DOSSIERS SELECTIONNES SONT TOUS LES DOSSIERS D'UN ORGANISME PRESENTANT UN CODE ORGANISME-ECOLE AU 30 SEPT. DIFFERENT DE 000000; C'EST-A-DIRE TOUS LES DOSSIERS ENREGISTRES A LA BANQUE ELEVE ET POUR QUI UNE DECLARATION AU 30 SEPTEMBRE 1999 A ETE SOUMISE ET ACCEPTEE PAR LE SYSTE-
ME DE TRAITEMENT "DECLARATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE (D.C.S.)".

CODE PERMANENT : LE CODE PERMANENT SERT A IDENTIFIER DE FACON UNIQUE LES PERSONNES QUI BENEFICIENT DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC. CE CODE ALPHANUMERIQUE COMPTE 12 CARACTERES ET EST FORME A PARTIR DU NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE, SEXE DE L'ELEVE, D'UN NUMERO SEQUENTIEL ET D'UN CHIFFRE VERI-
FICATEUR.

ANNEE PRECEDENTE : (AN PREC.) INFORMATIONS DU 30 SEPT. DE L'ANNEE PRECEDENTE
ORG-ECO : CODE ORGANISME-ECOLE DE L'ANNEE PRECEDENTE FORME DU CODE ORGANISME DANS SES 3 PRE-
MIERES POSITIONS ET DU CODE D'ECOLE INSTITUTIONNELLE POUR LES 3 DERNIERES POSITIONS.
ORDRE : ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ANNEE PRECEDENTE, LES VALEURS POSSIBLES ETANT:
PRESCOLAIRE 4 ANS (PRES.4)
PRESCOLAIRE 5 ANS (PRES.5)
PRIMAIRE (PRIM.)
SECONDAIRE (SEC.)

TYPE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 OU 2 : PERE : (P)
MERE : (M)
TUTEUR OU TUTRICE : (T)

ORDRE D'ENSEIGNEMENT : (ORDRE) PRESCOLAIRE 4: (PRES.4)
PRESCOLAIRE 5: (PRES.5)
PRIMAIRE : (PRIM.)
SECONDAIRE : (SEC.)

CLASSE : AU PRESCOLAIRE : (NON-SPECIFIEE)
AU PRIMAIRE : CORRESPOND A LA CLASSE (VALEUR 1 A 6).
AU SECONDAIRE : CORRESPOND A LA CLASSE (VALEUR 1 A 5).
L'ELEVE A OBTENU SON DES ET EST INSCRIT A DES COURS VISANT A REPONDRE A DES
PREALABLES (VALEUR 7).
L'ELEVE A DEJA REUSSI SA LANGUE D'ENSEIGNEMENT DE 5E SECONDAIRE SANS OBTENIR
SON DES ET POURSUIT SA FORMATION GENERALE (VALEUR 8).

TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE: (T. FOR. SEC.) GENERAL: (GEN.)
EXPLORATION PROFESSIONNELLE 50 HEURES ET MOINS: (EXP. 50HRES)
EXPLORATION PROFESSIONNELLE DE PLUS DE 50 HEURES: (EXP.+50HRES)

TYPE DE FREQUENTATION: (TC/TP) DETERMINE SI L'ELEVE EST A TEMPS COMPLET (T.C.) OU TEMPS PARTIEL (T.P.).

EQUIVALENT EN POURCENTAGE POUR LES EFFECTIFS A TEMPS PARTIEL (T.P.), CE POURCENTAGE ETABLIT L'EQUIVALENT PAR RAPPORT A UN DU TEMPS COMPLET (CONV): ELEVE A TEMPS COMPLET (T.C.).

RELIGION: (REL.) : CATHOLIQUE: (CATH.)
PROTESTANTE: (PROT.)
AUTRE: (AUTRE)
AUCUNE: (AUCUNE)

ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX CATHOLIQUE: (CATHOLIQUE)
RELIGIEUX RECU(EMR RECU): ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX PROTESTANT: (PROTESTANT)
ENSEIGNEMENT MORAL: (MORAL)
AUTRE TYPE D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX: (AUTRE)
AUCUN ENSEIGNEMENT MORAL OU RELIGIEUX: (AUCUN)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT : (L.E.) FRANCAIS: (FRA(X))
ANGLAIS: (ANG(X))
AMERINDIENNES OU INUKTITUT: (AM.)
LORSQUE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EST LE FRANCAIS OU L'ANGLAIS, UN CODE ACCOMPAGNE LE LIBELLE. CE CODE INDIQUE S'IL Y A LIEU LA LANGUE D'ORIGINE.
(1) FRANCAIS (2) ANGLAIS
(A) FRANCAIS ET ITALIEN (N) ANGLAIS ET ITALIEN
(B) FRANCAIS ET ESPAGNOL (O) ANGLAIS ET ESPAGNOL
(C) FRANCAIS ET PORTUGAIS (P) ANGLAIS ET PORTUGAIS
(D) FRANCAIS ET GREC (Q) ANGLAIS ET GREC
(E) FRANCAIS ET CAMBODGIEN (R) ANGLAIS ET CAMBODGIEN
(F) FRANCAIS ET MANDARIN (S) ANGLAIS ET MANDARIN
(G) FRANCAIS ET LAOTIEN (T) ANGLAIS ET LAOTIEN
(H) FRANCAIS ET VIETNAMIEN (U) ANGLAIS ET VIETNAMIEN
(I) FRANCAIS ET ARABE (V) ANGLAIS ET ARABE
(J) FRANCAIS ET HEBREU (W) ANGLAIS ET HEBREU
(K) FRANCAIS ET ALGONQUIN (X) ANGLAIS ET ALGONQUIN
(L) FRANCAIS ET CREOLE (Y) ANGLAIS ET CREOLE
(M) FRANCAIS ET AUTRE NON DEFINIE (Z) ANGLAIS ET AUTRE NON DEFINIE

AIDE A LA PENSION ET AIDE A LA PENSION(PENSION)
AU DEPLACEMENT : AIDE AU DEPLACEMENT(DEPLCMNT)

CLASSE SPECIALE (CL.SP.): ETABLIT SI L'ELEVE EST INSCRIT A LA MESURE DE SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES (M.S.F.) OU SI L'ELEVE FREQUENTE UN GROUPE D'IMMERSION FRANCAISE (IMM.) OU S'IL PARTICIPE A UN PROGRAMME DE VOIE TECHNOLOGIQUE (VOIE T.) OU ENCORE SI L'ELEVE EST DECLARE DECROCHEUR. DANS CE DERNIER CAS, IL PEUT ETRE SOIT INSCRIT AU PROGRAMME DE RATTRAPAGE SCOLAIRE (RAT.SCO) OU BIEN INSCRIT A D'AUTRES PROGRAMMES (AUT.PGM). CETTE DONNEE ETABLIT EGALEMENT, POUR LES ELEVES INSCRITS AU PRESCOLAIRE 4 ANS, LE MODELE DE SERVICES EDUCATIFS. IL PEUT ETRE: ANIMATION PASSE-PARTOUT(P.4 (K)); EDUCATION PRESCOLAIRE 4 ANS DE 144 À 180 DEMI-JOURNEES PAR ANNEE (P.4 (I)) OU DE 36 À 143 DEMI-JOURNEES PAR ANNEE (P.4 (J)); OU SERVICE DE GARDE EDUCATIF (MONTREAL) (P.4 (N)). POUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES QUI NE REPONDENT PAS A UNE DES CATEGORIES PRECEDENTES ON RETROUVE N.S.P. (NE S'APPLIQUE PAS).

TYPE D'ENTENTE (T.ENT.): AVEC COMMISSION SCOLAIRE DE MEME NATURE LINGUISTIQUE: (MLING)
AVEC COMMISSION SCOLAIRE DE NATURE LINGUISTIQUE DIFFERENTE: (LINGD)
MEQ-MSSS: (MEQ-MSSS)
AUTOCHTONE: (AUTOCH.)
AVEC ETABLISSEMENT PRIVE: (PRIVE)
HORS QUEBEC: (H-QUE.)
NE S'APPLIQUE PAS: (N.S.P.)

MOIS DE DEBUT ET DE FIN: LETTRE INDIQUANT LE MOIS DE DEBUT OU LE MOIS DE FIN D'APPLICATION DE LA MESURE DE SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES OU D'AIDE A LA PENSION ET AU DEPLACEMENT.

JANVIER (A)	AVRIL (D)	JUILLET (G)	OCTOBRE (J)
FEVRIER (B)	MAI (E)	AOUT (H)	NOVEMBRE (K)
MARS (C)	JUIN (F)	SEPTEMBRE (I)	DECEMBRE (L)

CODE DIR. REG.: CODE DE DIRECTION REGIONALE
CODE ORGANISME: CODE ORGANISME DU CYCLE EN COURS.
CODE ECOLE : CODE ECOLE DU CYCLE EN COURS.
CODE BATIMENT : CODE BATIMENT DU CYCLE EN COURS.
NATURE TRANSPORT SCOLAIRE: LA NATURE DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE.

- 1: TRANSPORT EXCLUSIF MATIN-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME
- 2: TRANSPORT EXCLUSIF MATIN-MIDI-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME.
- 3: TRANSPORT INTEGRE MATIN-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME
- 4: TRANSPORT INTEGRE MATIN-MIDI-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME.
- 5: TRANSPORT LE MIDI SEULEMENT, SELON LA NORME DE L'ORGANISME
- 6: TRANSPORT MATIN-SOIR EN ZONE DANGEREUSE
- 7: TRANSPORT PERIODIQUE.
- 8: ALLOCATION AUX PARENTS

DÉLÉGATION ORGANISATION : INDICATEUR DE DÉLÉGATION DE L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE.
'OUI' INDIQUE QUE L'ORGANISME A DÉLÉGUÉ LE TRANSPORT SCOLAIRE
'NON' INDIQUE QU'IL N'Y A AUCUNE DÉLÉGATION DU TRANSPORT SCOLAIRE.

ORGANISME MANDATAIRE : LE CODE D'ORGANISME MANDATÉ POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE LORSQU'IL Y A DÉLÉGATION D'ORGANISATION DE CE SERVICE.

DEFINITION DES SIGNES ** ET ++

** : IDENTIFIE LES ELEVES EN PRESCOLAIRE 4 ANS DES SECTEURS PRIVE ET HORS RESEAU.

++ : IDENTIFIE LES ELEVES EN DEROGATION SELON L'AGE, DONT LA SITUATION EST PREVUE DANS LA LISTE DES VALEURS DE L'INDICATEUR DE CONFORMITE SELON L'AGE.(INDICATEUR DE CONFORMITE SELON L'AGE PRESENT, DONT LA VALEUR EST 2 OU COMPRISE ENTRE A ET L).

DATE 1999-11-18
 HEURE 13:35:06
 PROJET: 100
 PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
 DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 42

LISTE: 100-GD-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SELON LANGUE D'ENSEIGNEMENT, ORDRE D'ENSEIGNEMENT, FORMATION AU SECONDAIRE,
 STATUT, TYPE D'ENTENTE, RELIGION, ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU ET CLASSE SPECIALE

CODE DIR. REG. : 010
 CODE ORGANISME : 110
 CODE ECOLE : 001

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
 ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
 ECOLE : ECOLE LATULIPE

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 367

LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RELIGION				ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
265	102	0	213	87	53	14	21	32	198	116
PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS			STATUT AU SECONDAIRE			
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.		T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI	
21	0	0	0	0		32	106	10	6.40	
FORMATION AU SECONDAIRE			ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU							
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE		PROTESTANT	MORAL	AUTRE	AUCUN		
115	1	0	173		76	118	0	0		
CLASSE SPECIALE										
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES				***** DECROCHEURS *****		VOIE TECHNO.		N.S.P.	
10	21				0		0	0	336	
TYPE D'ENTENTE						AIDE				
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT		
0	0	0	0	0	0	1	0	0		
NATURE TRANSPORT SCOLAIRE										
1	2	3	4	5	6	7	8			
0	1	2	3	0	1	0	0			

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 43

LISTE: 100-GD-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SELON LE CODE DE DIFFICULTE, LE TYPE DE REGROUPEMENT, CHEMINEMENT PARTICULIER

CODE DIR. REG. : 010 DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
CODE ORGANISME : 110 ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
CODE ECOLE : 001 ECOLE : ECOLE LATULIPE NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 367

CODE DE DIFFICULTE:

CODE :	01	02	12	13	14	21	22	23	31	32	35
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE DE DIFFICULTE:(SUITE)

CODE :	41	43	51	52	53	71	72	73	74	75	76
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE DE DIFFICULTE:(SUITE)

CODE :	77	78	79	80	81	82	83	84	99
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TYPE DE REGROUPEMENT:

TYPE :	1	2	3	4	5	6	7	8
NOMBRE:	0	0	0	2	0	0	0	0

CHEMINEMENT PARTICULIER:

TYPE :	1	3	4	5
NOMBRE :	2	0	1	0

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 44

LISTE: 100-GD-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

ELEVES DECLARES AVEC INDICATEUR DE DEROGATION

CODE DIR. REG. : 010 DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
CODE ORGANISME : 110 ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
CODE ECOLE : 001 ECOLE : ECOLE LATULIPE NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 367

ORDRE D'ENSEIGNEMENT / AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999

PRESCOLAIRE 4 ANS: 0

PRESCOLAIRE 5 ANS:	< 5 ANS	6 ANS	TOTAL	PRIMAIRE:	< 6 ANS	> 5 ANS	TOTAL
	0	0	0		0	0	0

CONF. AGE

DENSITE	0	S/O	0
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
SITUA. FAM.	0	S/O	0
MEME FAM.	0	S/O	0
DEF. GRAV.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
REPRISE	S/O	0	0
ENT. TARDIVE	S/O	0	0

CONF. AGE

AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
PASS. PREC.	0	S/O	0
8E ANNEE	S/O	0	0

SECONDAIRE:	< 10 ANS	> 17 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0

CONFORMITE:
IND. CONF. = L 0 S/O 0

LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RELIGION				ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
1531	503	0	1617	351	34	32	143	151	1060	680
PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS			STATUT AU SECONDAIRE			
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.		T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI	
72	35	0	36	0		151	598	82	57.32	
FORMATION AU SECONDAIRE			ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU							
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE		PROTESTANT	MORAL	AUTRE	AUCUN		
679	1	0	1510		254	270	0	0		
CLASSE SPECIALE										
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES				***** DECROCHEURS *****		RATTRAPAGE		AUTRES PGMS	VOIE TECHNO. N.S.P.
37	102				0		0		0	1895
TYPE D'ENTENTE				AIDE						
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION		DEPLACEMENT	
0	0	0	0	0	0	1	0		0	
NATURE TRANSPORT SCOLAIRE										
1	2	3	4	5	6	7	8			
0	1	2	3	0	1	0	0			

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 513

LISTE: 100-GD-03

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SELON LE CODE DE DIFFICULTE, LE TYPE DE REGROUPEMENT, CHEMINEMENT PARTICULIER

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
*TOTAL ORGANISME

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 2034

CODE DE DIFFICULTE:

CODE :	01	02	12	13	14	21	22	23	31	32	35
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE DE DIFFICULTE:(SUITE)

CODE :	41	43	51	52	53	71	72	73	74	75	76
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE DE DIFFICULTE:(SUITE)

CODE :	77	78	79	80	81	82	83	84	99
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TYPE DE REGROUPEMENT:

TYPE :	1	2	3	4	5	6	7	8
NOMBRE:	0	0	0	2	0	0	0	0

CHEMINEMENT PARTICULIER:

TYPE :	1	3	4	5
NOMBRE :	2	0	1	0

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 514

LISTE: 100-GD-03 DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

ELEVES DECLARES AVEC INDICATEUR DE DEROGATION

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
*TOTAL ORGANISME

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 2034

ORDRE D'ENSEIGNEMENT / AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999

PRESCOLAIRE 4 ANS: 0

PRESCOLAIRE 5 ANS:	< 5 ANS	6 ANS	TOTAL	PRIMAIRE:	< 6 ANS	> 5 ANS	TOTAL
	0	0	0		0	0	0

CONF. AGE

DENSITE	0	S/O	0
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
SITUA. FAM.	0	S/O	0
MEME FAM.	0	S/O	0
DEF. GRAV.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
REPRISE	S/O	0	0
ENT. TARDIVE	S/O	0	0

CONF. AGE

AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
PASS. PREC.	0	S/O	0
8E ANNEE	S/O	0	0

SECONDAIRE:	< 10 ANS	> 17 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0

CONFORMITE:

IND. CONF. = L	0	S/O	0
----------------	---	-----	---

J'ATTESTE QUE LES ELEVES INSCRITS SUR LA LISTE 100-GD-01 CONSTITUENT L'EFFECTIF SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE 1999 CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DU MINISTERE

DATE

ANNEE MOIS JOUR

SIGNATURE ET TITRE DE LA PERSONNE
AUTORISEE.

DATE 1999-11-18

HEURE 13:35:06

PROJET: 100

PGM : DC1SGD

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE: 100-GD-03

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

DECISION DE LA DIRECTION REGIONALE

CODE DIR. : 010

CODE ORG. : 110

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.

ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.

[illegible]

DATE 1999-11-18
 HEURE 13:35:06
 PROJET: 100
 PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
 DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 5038

LISTE: 100-GD-04 DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SELON LANGUE D'ENSEIGNEMENT, ORDRE D'ENSEIGNEMENT, FORMATION AU SECONDAIRE,
 STATUT, TYPE D'ENTENTE, RELIGION, ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU ET CLASSE SPECIALE

CODE DIR. REG. : 010

NOM DIR. REG. : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.

*TOTAL DIRECTION

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 45115

LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RELIGION				ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
37108	8007	0	32317	10354	1134	1310	1043	2051	27063	14958

PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS		STATUT AU SECONDAIRE		
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI
332	435	107	36	0	2051	14122	836	517.58

FORMATION AU SECONDAIRE			ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU				
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE	PROTESTANT	MORAL	AUTRE	AUCUN
14957	1	0	31422	9254	4439	0	0

CLASSE SPECIALE						
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES			***** DECROCHEURS *****		
637	502			RATTRAPAGE	AUTRES PGMS	VOIE TECHNO. N.S.P.
				0	0	0 43976

TYPE D'ENTENTE							AIDE	
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT
0	0	0	0	0	0	1	0	0

NATURE TRANSPORT SCOLAIRE							
1	2	3	4	5	6	7	8
0	1	2	3	0	1	0	0

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 5039

LISTE: 100-GD-04

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SELON LE CODE DE DIFFICULTE, LE TYPE DE REGROUPEMENT, CHEMINEMENT PARTICULIER
CODE DIR. REG. : 010 NOM DIR. REG. : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
*TOTAL DIRECTION NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 45115

CODE DE DIFFICULTE:

CODE :	01	02	12	13	14	21	22	23	31	32	35
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE DE DIFFICULTE:(SUITE)

CODE :	41	43	51	52	53	71	72	73	74	75	76
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CODE DE DIFFICULTE:(SUITE)

CODE :	77	78	79	80	81	82	83	84	99
NOMBRE:	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TYPE DE REGROUPEMENT:

TYPE :	1	2	3	4	5	6	7	8
NOMBRE:	0	0	0	6	0	0	0	0

CHEMINEMENT PARTICULIER:

TYPE :	1	3	4	5
NOMBRE :	2	0	1	0

DATE 1999-11-18
HEURE 13:35:06
PROJET: 100
PGM : DC1SGD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 5040

LISTE: 100-GD-04

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

ELEVES DECLARES AVEC INDICATEUR DE DEROGATION

CODE DIR. REG. : 010

NOM DIR. REG. : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.

*TOTAL DIRECTION

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 45115

ORDRE D'ENSEIGNEMENT / AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999

PRESCOLAIRE 4 ANS: 0

PRESCOLAIRE 5 ANS:

< 5 ANS

6 ANS

TOTAL

0

0

0

PRIMAIRE:

< 6 ANS

> 5 ANS

TOTAL

0

0

0

CONF. AGE

CONF. AGE

DENSITE 0

S/O

0

AFFECTATION 0

S/O

0

POURS. SCOL. 0

S/O

0

SITUA. FAM. 0

S/O

0

MEME FAM. 0

S/O

0

DEF. GRAV. 0

S/O

0

APT.PART. 0

S/O

0

REPRISE S/O

0

0

ENT. TARDIVE S/O

0

0

AFFECTATION 0

S/O

0

POURS. SCOL. 0

S/O

0

APT. PART. 0

S/O

0

PASS. PREC. 0

S/O

0

8E ANNEE S/O

0

0

SECONDAIRE:

< 10 ANS

> 17 ANS

TOTAL

TOTAL 0

0

0

CONFORMITE:

IND. CONF. = L 0

S/O

0

```
PROJET: 100
PGM    : DCTSGI
LISTE  : 100-GI-01
```

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

SEPARATEUR D'IMPRESSION

```
*****  
*****  
*****  
*****  
*****  
  
*****  
*****  
*****  
*****  
*****  
RESEAU : *****  
----- *****  
PUBLIC *****  
*****  
*****  
*****  
*****  
*****  
*****  
DIRECTION REGIONALE : *****  
----- *****  
010 BAS-ST-LAURENT-GASP.- ILES-MAD. *****  
*****  
*****  
*****  
*****  
*****  
ORGANISME : *****  
----- *****  
110-XXX BELLES FLEURS, LA C.S. DES *****  
*****  
*****  
*****  
*****
```

DATE : 1999 11 08
HEURE : 13:42:17

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE

PAGE 2

PROJET: 100
PGM : DCTSGI
LISTE : 100-GI-01

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

C O M M E N T A I R E S

OBJET GENERAL DE LA LISTE:

CETTE LISTE FOURNIT L'IMAGE DES ELEVES INSCRITS EN DOUBLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1999-2000 SUR LA BASE DU CODE PERMANENT AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE, AVEC LES INSCRIPTIONS DU COLLEGIAL.

EFFECTIFS VISES:

AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE, TOUS LES ELEVES APPARAISSANT A LA LISTE ONT FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE POUR LE CYCLE 1999-2000.
AU COLLEGIAL, TOUS LES ELEVES DE LA LISTE ONT REMPLI UNE FICHE D'INSCRIPTION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1999.

LEXIQUE DES TERMES UTILISES

CODE PERMANENT: (CODE-PERMANENT)

LE CODE PERMANENT SERT A IDENTIFIER DE FACON UNIQUE LES PERSONNES QUI BENEFICIENT DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC. CE CODE ALPHANUMERIQUE COMPTE 12 CARACTERES ET EST FORME A PARTIR DU NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE, SEXE DE L'ELEVE, D'UN NUMERO SEQUENTIEL ET D'UN CHIFFRE VERIFICATEUR.
CE CODE SERT D'IDENTIFICATION (CLE) AUTANT POUR LE PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE QUE POUR LE COLLEGIAL.

CODE ORGANISME-ECOLE: (CODE ORG_ECOLE)

AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE CE CODE EST FORME DU CODE ORGANISME POUR LES TROIS PREMIERES POSITIONS ET DU CODE D'ECOLE INSTITUTIONNELLE POUR LES TROIS DERNIERES POSITIONS.
AU COLLEGIAL, CE CODE IDENTIFIE LE COLLEGE D'ENSEIGNEMENT OU L'ELEVE EST INSCRIT.

NOM DE L'ORGANISME: (ORGANISME)

AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE C'EST LE NOM DE L'ORGANISME OU EST INSCRIT L'ELEVE.
AU COLLEGIAL, C'EST LE NOM DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT.

NOM DE L'ECOLE: (ECOLE)

AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE C'EST LE NOM DE L'ECOLE OU EST INSCRIT L'ELEVE.

DIRECTION REGIONALE ET DE REGION ADMINISTRATIVE (DIR.REG/RAS)

AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE, IDENTIFIE LE CODE ET LE NOM DE LA DIRECTION REGIONALE.
AU COLLEGIAL, IDENTIFIE LA REGION ADMINISTRATIVE DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT.

NUMERO DE FICHE: (NUMERO DE FICHE)

AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE, C'EST L'IDENTIFICATION DU NUMERO DE FICHE DE L'ELEVE.

IDENTIFICATION DE L'ELEVE:

LE NOM DE L'ELEVE (NOM ELEVE), LE PRENOM DE L'ELEVE (PRENOM ELEVE), L'ADRESSE DE L'ELEVE (ADRESSE), LE TELEPHONE DE L'ELEVE (TELEPHONE).

BLOC ACADEMIQUE DE ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE: (ORDRE SEC)

COMPREND: LA CLASSE (CLASSE) ; ETUDES A TEMPS COMPLET (T.C.) (1 => OUI OU 2 => NON) ;
EQUIVALENT EN POURCENTAGE D'UN ELEVE A TEMPS COMPLET (EQ).

DATE : 1999 11 08
HEURE : 13:42:17

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 3

PROJET: 100
PGM : DCTSGI
LISTE : 100-GI-01

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

C O M M E N T A I R E S

CLASSE SPECIALE:

ETABLIT SI L'ELEVE EST INSCRIT A LA MESURE DE SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES OU SI L'ELEVE FREQUENTE UN GROUPE D'IMMERSION FRANCAISE OU S'IL PARTICIPE A UN PROGRAMME DE VOIE TECHNOLOGIQUE OU ENCORE SI L'ELEVE EST "DECROCHEUR". DANS CE DERNIER CAS, IL PEUT ETRE SOIT INSCRIT AU PROGRAMME DE RATTRAPAGE SCOLAIRE OU BIEN INSCRIT A D'AUTRES PROGRAMMES,

CYCLE COURANT: (CYCLE COURANT)

INFORMATIONS RELATIVES A L'INSCRIPTION DE L'ELEVE POUR LE CYCLE 1999-2000 AU PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE: (ACTIV) ACTIVITE (1 => OUI OU 2 => NON); (COE-ACT) CODE ORGANISME-ECOLE ACTUEL; (COE-30S) CODE ORGANISME-ECOLE AU 30 SEPTEMBRE.

CYCLE PRECEDENT: (CYCLE PRECEDENT)

INFORMATION RELATIVE AU CYCLE PRECEDENT COMPREND: (COE-30S) CODE ORGANISME-ECOLE AU 30 SEPTEMBRE DU CYCLE PRECEDENT.

DEMANDE D'ADMISSION: (NO ADM)

C'EST LE NUMERO DE DEMANDE D'ADMISSION DE L'ETUDIANT AU COLLEGIAL.

NUMERO DU PROGRAMME: (NO PGM)

C'EST LE NUMERO DU PROGRAMME DANS LEQUEL L'ETUDIANT EST INSCRIT AU COLLEGIAL.
CE NUMERO DETERMINE SI L'ELEVE EST INSCRIT AU SECTEUR "GENERAL", AU SECTEUR "PROFESSIONNEL" OU "HORS SECTEUR".

ANNEE: (ANNEE)

IDENTIFIE L'ANNEE SCOLAIRE 1999-2000; TOUJOURS 1999 POUR CETTE LISTE.

SESSION: (SESSION)

IDENTIFIE LA SESSION D'INSCRIPTION AU COLLEGE; TOUJOURS AUTOMNE POUR CETTE LISTE.

SESSION DU PROGRAMME D'ETUDES: (SES. PGM)

IDENTIFIE LA SESSION DU PROGRAMME D'ETUDES COLLEGIALES DANS LAQUELLE LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT ENREGISTRE L'INSCRIPTION DE TOUT ELEVE.

SERVICE D'ENSEIGNEMENT/REGIME:

VALEURS POSSIBLES	SIGNIFICATION
REGULIER T.C.	L'ELEVE EST INSCRIT A L'ENSEIGNEMENT REGULIER AVEC REG. FINANCIER TEMPS COMPLET OU TEMPS PART. COMPLET.
REGULIER T.P.	L'ELEVE EST INSCRIT A L'ENSEIGNEMENT REGULIER AVEC REG. FINANCIER TEMPS PARTIEL.
ED. ADULTES T.C.	L'ELEVE EST INSCRIT A L'EDUCATION DES ADULTES AVEC REG. D'ETUDES TEMPS COMPLET.
ED. ADULTES T.P.	L'ELEVE EST INSCRIT A L'EDUCATION DES ADULTES AVEC REG. D'ETUDES TEMPS PARTIEL.

DATE : 1999 11 08
HEURE : 13:42:17

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

PROJET: 100
PGM : DCTSGI
LISTE : 100-GI-01

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE DES ELEVES DECLARES AU 30 SEPTEMBRE 1999
A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET A L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

RESEAU: PUBLIC D.R.: 010 BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD. ORGANISME-ECOLE: 110 - 001

CODE-PERMANENT CONC12037501	CODE ORG-ECOLE	ORGANISME AU 30 SEPTEMBRE 110001	ORGANISME COLLEGIAL 170501
	ORGANISME ECOLE DIR.REG/RAS	BELLES FLEURS, LA C.S. DES ECOLE LATULIPE 010 BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.	COLL. FLEUR-DE-LYS BAS-ST-LAURENT
	NUMERO DE FICHE	2000008	
	NOM ELEVE PRENOM ELEVE	CONSTANTIN CLAIRE	CONSTANTIN CLAIRE
	ADRESSE	1570 DE L'HIRONDELLE QUEBEC (QC) G1C5W1	1570 DE L'HIRONDELLE QUEBEC (QC) G1C5W1 (514)555-1212
	TELEPHONE	555-1212	
	ORDRE CLASSE SPECIALE CYCLE COURANT:	CLASSE=7, TC=2, EQ=80 M.S. NON FRANCOPHONE	NO ADM 3615148 NO PGM 55102 PROFESSIONNEL ANNEE 1996
	CYCLE PRECEDENT:	ACTIV=1, COE-ACT=110001, COE_30S=110001 COE_30S=110001	SESSION 3 AUTOMNE SES. PGM 2 REGIME REGULIER T.P.

PROJET: 100
PGM : DC1SGY
LISTE : 100-GY-01
FICHE : P

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET DECLARE NON ADMIS SELON LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE

DIRECTION REGIONALE NO 010:	BAS ST LAURENT, GASP.
ORGANISME D'ENSEIGNEMENT :	110000 DES BELLES FLEURS, LA C.S.
SECTEUR :	ENTENTE DE SCOLARISATION AVEC ORGANISME PRIVE

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

PAGE: 010-000002

PROJET: 100
PGM : DC1SGY
LISTE : 100-GY-01
FICHE : P

VERIFICATION DU: 1999-08-28

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET DECLARE NON ADMIS SELON LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE

NOM: LAFRENIERE
PRENOM: CHRISTINE
CODE PERMANENT: LAFC04547915

DATE DE NAISSANCE: 1979-04-04
SEXE: FEMININ
AUTORISATION EXPIREE LE: 1999-06-30

LANGUE A D.C.S.: ANGLAIS
D'ENSEIGNEMENT: AU S.I.O.: ANGLAIS

ORGANISME: 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET
ECOLE: 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET
ORGANISME EN CAUSE: 110000 DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ORDRE D'ENS. CLASSE: SECONDAIRE 2(1999-2000)
TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE: GENERALE
NOM DU PERE / TUTEUR: LAFERRIERE
PRENOM DU PERE / TUTEUR: GUILDOR
NOM DE LA MERE: PARENT
PRENOM DE LA MERE: GINETTE
ADRESSE: 1060 RUE DE L'HIRONDELLE
QUEBEC, (QC)
G1W 5C1
TELEPHONE: 555-1214

A L'USAGE DE L'ORGANISME

COCHER

DECLARATION D'ADMISSIBILITE CI-JOINTE

DEMANDE D'ADMISSIBILITE CI-JOINTE

TRANSFERE EN FRANCAIS LE _____

AUTRE (JUSTIFIER) _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

PAGE: 010-000003

PROJET: 100
PGM : DC1SGY
LISTE : 100-GY-01
FICHE : A

VERIFICATION DU: 1999-08-28

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET POUR LEQUEL IL N'Y A AUCUN DOSSIER OU LE DOSSIER EST
INCOMPLET AU REGISTRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE

NOM: CLOUTIER

DATE DE NAISSANCE: 1981-04-01

PRENOM: GUY

SEXE: MASCULIN

CODE PERMANENT: CLOG01048100

LANGUE A D.C.S.: ANGLAIS
D'ENSEIGNEMENT: AU S.I.O.: ANGLAIS

ORGANISME: 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET

ECOLE: 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET

ORGANISME EN CAUSE: 110000 DES BELLES FLEURS, LA C.S.

ORDRE D'ENS. CLASSE: SECONDAIRE 1(1999-2000)

TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE: GENERALE

NOM DU PERE / TUTEUR: CLOUTIER

PRENOM DU PERE / TUTEUR: JEAN-BAPTISTE

NOM DE LA MERE: DUBE

PRENOM DE LA MERE: GEORGETTE

ADRESSE: 1035 RUE DE L'HIRONDELLE
QUEBEC, (QC)
G1W 5C1

TELEPHONE: 555-1212

A L'USAGE DE L'ORGANISME

COCHER

DECLARATION D'ADMISSIBILITE CI-JOINTE

DEMANDE D'ADMISSIBILITE CI-JOINTE

TRANSFERE EN FRANCAIS LE _____

AUTRE (JUSTIFIER) _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

PAGE: 010-000004

PROJET: 100
PGM : DC1SGY
LISTE : 100-GY-01
FICHE : N

VERIFICATION DU: 1999-08-28

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
MAIS ADMIS A UN TEL ENSEIGNEMENT APRES LE 30 SEPTEMBRE
DONC NON RECONNU AU FINANCEMENT

NOM: SAVIGNAC

DATE DE NAISSANCE: 1981-04-03

PRENOM: ANDRE

SEXE: MASCULIN

CODE PERMANENT: LAFC04547915

DATE DE DECISION ADAN: 1997-06-30

AUTORISATION EXPIREE LE: 1999-06-30

LANGUE A D.C.S.: ANGLAIS
D'ENSEIGNEMENT: AU S.I.O.: ANGLAIS

ORGANISME: 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET

ECOLE: 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET

ORGANISME EN CAUSE: 110000 DES BELLES FLEURS, LA C.S.

ORDRE D'ENS. CLASSE: SECONDAIRE 2(1999-2000)

TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE: GENERALE

NOM DU PERE / TUTEUR: SAVIGNAC

PRENOM DU PERE / TUTEUR: ANTOINE

NOM DE LA MERE: DUTIL

PRENOM DE LA MERE: JULIE

ADRESSE: 1050 RUE DE L'HIRONDELLE
QUEBEC, (QC)
G1W 5C1

TELEPHONE: 555-1213

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

**MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS**

PAGE: 010-000005

PROJET: 100

MINISTERE DE L'EDUCATION

VERIFICATION DU: **1999-08-28**

PGM : DC1SGY
LISTE : 100-GY-01
FICHE : N-1

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
A LA SUITE D'UN AVIS PROVISOIRE FAIT LE OU AVANT
LE 30 SEPTEMBRE (1)

NOM: **HACHE**

DATE DE NAISSANCE: **1981-01-01**

PRENOM: **CHANTAL**

SEXE: **FEMININ**

CODE PERMANENT: **HACC01518108**

DATE DE DECISION ADAN: **1997-12-25**

AUTORISATION EXPIREE LE:

LANGUE A D.C.S.: **ANGLAIS**
D'ENSEIGNEMENT: AU S.I.O.: **ANGLAIS**

ORGANISME: **369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET**

ECOLE: **369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET**

ORGANISME EN CAUSE: **110000 DES BELLES FLEURS, LA C.S.**

ORDRE D'ENS. CLASSE: **SECONDAIRE 3(1999-2000)**

TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE: **EXP. 50HRES.**

NOM DU PERE / TUTEUR: **HACHE**

PRENOM DU PERE / TUTEUR: **FRANCOIS**

NOM DE LA MERE: **BERNIER**

PRENOM DE LA MERE: **DENISE**

ADRESSE: **1064 RUE DE L'HIRONDELLE
QUEBEC, (QC)
G1W 5C1**

TELEPHONE: **555-1214**

(1) LE FINANCEMENT SERA RECONNU LORSQUE LE DOCUMENT OFFICIEL
MANQUANT AURA CONFIRME LA DECLARATION ASSERMENTEE

PAGE: 010-000001

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET ABSENT AU REGISTRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU NON ADMIS SELON LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU ADMIS MAIS NON RECONNU AU FINANCEMENT
OU EN AVIS PROVISOIRE FAIT LE OU AVANT LE 30 SEPTEMBRE

[illegible]

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

PAGE: 010-000002

PROJET: 100
PGM : DC2SGY
LISTE : 100-GY-02

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET ABSENT AU REGISTRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU NON ADMIS SELON LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU ADMIS MAIS NON RECONNU AU FINANCEMENT
OU EN AVIS PROVISOIRE FAIT LE OU AVANT LE 30 SEPTEMBRE

ORGANISME : 369516 CENTRE PEDAGOGIQUE NICOLAS ET

ORDRE D'ENSEIGN.: SECONDAIRE

FICHE	NOM	PRENOM	CODE PERMANENT	ORG. EN CAUSE
-----	-----	-----	-----	-----
P	LAFRENIERE	CHRISTINE	L AFC04547915	110000
				TOTAL: 1
A	CLOUTIER	GUY	CLO601018100	110000
				TOTAL: 1
N	SAVIGNAC	ANDRE	SAVA03048105	110000
				TOTAL: 1
N-1	HACHE	CHANTAL	HACC01518108	110000
				TOTAL: 1
			TOTAL DU SECONDAIRE :	4

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

PAGE: 010-000003

PROJET: 100
PGM : DC2SGY
LISTE : 100-GY-02

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-2000
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET ABSENT AU REGISTRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU NON ADMIS SELON LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU ADMIS MAIS NON RECONNU AU FINANCEMENT
OU EN AVIS PROVISOIRE FAIT LE OU AVANT LE 30 SEPTEMBRE

ORGANISME : 110000 DES BELLES FLEURS, LA C.S. ECOLE : 110001 ECOLE LATULIPE

ORDRE D'ENSEIGN.: SECONDAIRE

FICHE	NOM	PRENOM	CODE PERMANENT	
P	LAVIGUEUR	CHRISTIANE	LAVC04547915	
			TOTAL:	1
A	CLOUTIER	GABRIEL	CLOG03018100	
			TOTAL:	1
N	SAVE	ANDREW	SAVA04048106	
			TOTAL:	1
N-1	HIGHSCOOOL	COLETTE	HIGC08518108	
			TOTAL:	1
			TOTAL DU SECONDAIRE :	4
TOTAUX ORGANISME 110000				
			TOTAL FICHES P :	2
			TOTAL FICHES A :	2
			TOTAL FICHES N :	2
			TOTAL FICHES N-1 :	2
			TOTAL FICH. P + A + N + N-1 :	8

DATE : 1999-08-28
HEURE : 09.58.32

MINISTERE DE L'EDUCATION
ADMISSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

PAGE: 010-000009

PROJET: 100
PGM : DC2SGY
LISTE : 100-GY-02

ELEVE INSCRIT A LA BANQUE ELEVES DCS 1999-1999
RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS
ET ABSENT AU REGISTRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU NON ADMIS SELON LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE
OU ADMIS MAIS NON RECONNU AU FINANCEMENT
OU EN AVIS PROVISOIRE FAIT LE OU AVANT LE 30 SEPTEMBRE

=====

TOTAUX POUR LE SECTEUR PUBLIC DE LA DR. NO 010

TOTAL FICHES P	:	34
TOTAL FICHES A	:	12
TOTAL FICHES N	:	15
TOTAL FICHES N-1	:	21

TOTAL FICH. P + A + N + N-1 : 82

=====

===

DATE 1999-11-08
 HEURE 14:21:46
 PROJET: 100
 PGM : DC1SGZ
 LISTE : 100-GZ-01

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE: 1

ANALYSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES AU
 MINISTERE DE L'EDUCATION AU 30 SEPTEMBRE,
 CYCLE 1999-2000 VERSUS 1998-1999

DIRECTION REGIONALE: 010 BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
 COMMISSION SCOLAIRE: 110 000 BELLES FLEURS, LA C.S. DES

EFFECTIFS SCOLAIRES EN CLASSE SPECIALE

	IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES	**** DECROCHEURS RATTRAPAGE	**** AUTRES	PGM	VOIE TECH.	TOTAL
CYCLE 1999-2000	0	20	0	0	0	0	20
CYCLE 1998-1999	0	5	0	0	0	0	5
DIFFERENCE	+0	+15	+0	+0	+0	+0	+15
% VARIATION	+0,00	+75,00	+0,00	+0,00	+0,00	+0,00	+75,00

EFFECTIFS SCOLAIRES REGULIERS ET EN CLASSE SPECIALE (SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT)

	FRANCAIS	ANGLAIS	AMERINDIEN OU INUKTITUT	TOTAL
CYCLE 1999-2000	371	0	0	371
CYCLE 1998-1999	364	0	0	364
DIFFERENCE	+7	+0	+0	+7
% VARIATION	+1,89	+0,00	+0,00	+1,89

EFFECTIFS SCOLAIRES REGULIERS, ET EN CLASSE SPECIALE (SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT)

	PRESCOLAIRE			PRIMAIRE	GENERAL (6)	SECONDAIRE EXP. 50HRES. (K)	EXP.+50HRES. (L)	TOTAL	TOTAL
	4 ANS	5 ANS	TOTAL						
CYCLE 1999-2000	0	0	0	151	220	0	0	220	371
CYCLE 1998-1999	0	0	0	163	201	0	0	201	364
DIFFERENCE	+0	+0	+0	-12	+19	+0	+0	+19	+7
% VARIATION	+0,00	+0,00	+0,00	-7,95	+8,64	+0,00	+0,00	+8,64	+1,89

*** DATE: 1999-08-28
*** HEURE: 10:40:54

*** PROJET: 100
*** PGM: DC2SKL
*** LISTE: 100-KL-02

*** IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE DU RAPPORT
*** -----

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

DECLARATIONS DES EFFECTIFS SCOLAIRES

RAPPORT SUR LA POPULATION SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE 1999
RECONNUE AUX ETATS FINANCIERS POUR L'ANNEE 1999-2000

-SEPARATEUR D'IMPRESSION-

DIRECTION REGIONALE: PRIVEES NON AGREES AVEC ENTENTE: 000

DIRECTION DE LA COORDINATION DES RESEAUX
CONFIRMATION SUR LES EFFECTIFS AU 30 SEPTEMBRE 1999

PAGE : 94
PROJET : 100
PGM : DC2SKL
LISTE : 100-KL-02

DIR. REG :
ORGANISME : 110501 CENTRE PEDAGOGIQUE LA ROSERAIE
LANGUE ENS : FRANCAIS (TOTAL DE L'ETABLISSEMENT)

DATE : 1999-08-28
HEURE : 10:40:54

	S O M M A I R E C E R T I F I C A T I O N					A J U S T E M E N T S					T O T A U X	
	REGULIERS AU 09-30	EHDAA EN DIFF.	EHDAA HANDIC.	SOUS - ENTENTES	LOI 101	REGULIERS AU 09-30	EHDAA EN DIFF.	EHDAA HANDIC.	SOUS - ENTENTES	LOI 101	STATIS TIQUES	RECONNUS PAR LE MEQ
A=PRES 4 ANS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
PRES 5 ANS												
D=JOURNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
E=DEMI-JOUR.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
PRIMAIRE												
F=T. COMPLET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
SECONDAIRE												
G=T. COMPLET	0,00	24,00	42,00	-66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00	****
H=T. PARTIEL	0,00	1,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	****
I=T PART CON	0,00	0,60	0,00	-0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****
G+H=TOT STAT	0,00	25,00	42,00	-67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,00	****
G+I=TOT REC.	0,00	24,60	42,00	-66,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****
GENERAL												
J=T. COMPLET	0,00	24,00	42,00	-66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00	****
K=T. PARTIEL	0,00	1,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	****
L=T PART CON	0,00	0,60	0,00	-0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****
J+K=TOT STAT	0,00	25,00	42,00	-67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,00	****
J+L=TOT REC.	0,00	24,60	42,00	-66,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****
PROFESS.												
M=T. COMPLET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
N=T. PARTIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
O=T PART CON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****
M+N=TOT STAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****
M+O=TOT REC.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****
TOTAUX GENER												
STATISTIQUE	0,00	25,00	42,00	****	****	0,00	0,00	0,00	****	****	67,00	****
RECONNUS	0,00	24,60	42,00	-66,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	****	****

DONNEES CALCULEES LE : 1999/08/13

DIRECTEUR: _____ DATE: _____

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

PAGE: 3

DATE : 2000-11-18
HEURE : 13:34:41
PROJET: 100
PGM : DC2ULB1
LISTE : 100-LB-01A

REPARTITION DES EFFECTIFS SCOLAIRES "AU 30 SEPT. 1999" SELON LE TYPE D'ENTENTE,
EN FONCTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUI DECLARE

DIRECTION REGIONALE : 010 BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
COM. SCOLAIRE QUI DECLARE : 110000 BELLES FLEURS, LA C.S. DES

ORGANISME EN CAUSE		ENTENTE	PRES.4	PRES.5	PRIMAI	SEC.GE <22ANS	SEC.GE ≥22ANS	TOTAL
TOTAL		TOTAL DES ENTENTES LING. DIFF.		1 1	3 3	1		5 4
017000	JOUVENCE, LA C.S. DE	TOTAL DES ENTENTES MEME LING.				1 1		1 1
413000	JARDIN D'EDEN, LA C.S. DU	TOTAL DES ENTENTES LING. DIFF.		1 1	3 3			4 4

DATE : 1999-11-18
 HEURE : 13:36:38
 PROJET: 100
 PGM : DC2ULB2
 LISTE : 100-LB-02A

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

PAGE: 3

REPARTITION DES EFFECTIFS SCOLAIRES "AU 30 SEPT. 1999" SELON LE TYPE D'ENTENTE
 EN FONCTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN CAUSE

DIRECTION REGIONALE : 010 BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
 COM. SCOLAIRE EN CAUSE : 110000 BELLES FLEURS, LA CS DES

ORGANISME QUI DECLARE	ENTENTE	PRES.4	PRES.5	PRIMAI	SEC.GE <22ANS	SEC.GE ≥22ANS	TOTAL
TOTAL	TOTAL DES ENTENTES		3	12	1		16
	MEME LING.				1		1
	LING. DIFF.		3	12			15
370000 JONQUILLES, LA C.S. DES	TOTAL DES ENTENTES				1		1
	MEME LING.				1		1
413000 JARDIN D'EDEN, LA C.S. DU	TOTAL DES ENTENTES		3	12			15
	LING. DIFF.		3	12			15

DATE : 1999-11-18
HEURE : 13:36:53
PROJET: 100
PGM : DC2ULB3
LISTE : 100-LB-03A

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

PAGE: 1

LISTE DES ELEVES SOUS-ENTENTE MEQ-MSSS "AU 30 SEPTEMBRE 1999
EN FONCTION DE LA CS EN CAUSE

DIRECTION REGIONALE : 010 BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
COM. SCOLAIRE EN CAUSE : 110000 BELLES FLEURS, LA C.S. DES

ORGANISME QUI DECLARE	NOM	PRENOM	ORDRE	CLASSE	ENTENTE	CODE	DIFFICULTE
413000	JARDIN D'EDEN, LA C.S. DU						
413001	ECOLE DES POMMIERS						
	BOUD13588404	BOUTIN	DIANE	3	5	G	02
	BOUG17068312	BOUCHER	GILLES	4	8	G	01
	LEHG19068312	LE HOUX	GASTON	3	6	G	
	MAHL21538907	MAHEUX	LYNE	2	0	G	23
TOTAL DE L'ECOLE :		4					
413007	ECOLE DE LA TENTATION						
	BELC01088906	BELANGER	CLAUDE	2	0	H	
	BOUF04508904	BOUDREAU	FRANCE	2	0	H	12
TOTAL DE L'ECOLE :		2					
TOTAL COMMISSION SCOLAIRE:		6					

LISTE : 100-LG-01

SELON LA SEQUENCE CODE DE DIRECTION REGIONALE, CODE D'ORGANISME ET CODE D'ECOLE/CENTRE

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP. - ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE : ECOLE LATULIPE

CODE PERM.		AN PREC	NOM DE L'ELEVE			TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE							
AGE 30 SEP.		ORG-ECO	PRENOM DE L'ELEVE										
			ADRESSE										
		ORDRE			AIDE	REL.	ORDRE	EMR	TC/TP	CL.SP.	ORG.ENT.		
		RAISON	TELEPHONE	NO.FICHE	DATE INSCRIPT.	DATE ANNUL.	L.E.	CLASSE	T.FOR.SEC.	CONV.	DB/FIN	T. ENT.	
NATURE	TRANSPORT	SCOLAIRE	DELEGATION	ORGANISATION	ORGANISME	MANDATAIRE							
LAF04048066		110-001	LAFERRIERE		(P)LAFERRIERE		(M)PARENT						
16 ANS			CHRISTINE		GUILDOR		GINETTE						
		SEC.					CATH.	SEC.	CATHOLIQUE	T.P.	N.S.P.		
1		DCCI	555-1212		1999-11-01	1999-02-02	ANG(2)	3	EXP. 50HRES.	80%		N.S.P.	
			OUI		120-011								
SAVA03048267		110-001	SAVIGNAC		(P)SAVIGNAC		(M)DUTIL						
14 ANS		SEC.	ANDRE		ANTOINE		JULIE						
			1050	RUE DE L'HIRONDELLE									
			QUEBEC (QC)	G1W5C1	DEPLCMNT		CATH.	SEC.	CATHOLIQUE	T.C.	M.S.F.		
2			555-1213	1050002	1985-03-01	1999-10-05	ANG(1)	2	GEN.		J/	N.S.P.	
			NON										

DATE 1999-02-18
 HEURE 14:51:09
 PROJET: 100
 PGM : DC1SLG

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
 DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LG-02

DENOMBREMENT DE VOS EFFECTIFS SCOLAIRES INSCRITS AU 30 SEPT. ET
 ANNULES DEPUIS LA TABLE RASE
 RETRACES A LA PERIODE DE LA CERTIFICATION

CODE DR. REG. : 010
 CODE ORGANISME : 110
 CODE ECOLE/CENTRE: 001

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
 ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
 ECOLE/CENTRE: ECOLE LATULIPE

NOMBRE : 1

----- LANGUE D'ENSEIGNEMENT -----			----- RELIGION -----				----- ORDRE D'ENSEIGNEMENT -----			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
----- PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE) -----				----- STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS -----		----- STATUT AU SECONDAIRE -----				
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.		T.C.	T.P.	CONVERTI	
0	0	0	0	0	0		0	1	0.80	
----- FORMATION AU SECONDAIRE -----			----- ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU -----							
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE		PROTESTANT	MORAL	AUTRE	AUCUN		
0	1	0	1		0	0	0	0		
----- CLASSE SPECIALE -----										
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES		***** DECROCHEURS ***** RATTRAPAGE		AUTRES PGMS	VOIE TECHNO.	N.S.P.			
0	0		0		0	0	336			
----- TYPE D'ENTENTE -----							----- AIDE -----			
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT		
0	0	0	0	0	0	1	0	0		
----- NATURE TRANSPORT SCOLAIRE -----										
1	2	3	4	5	6	7	8			
0	1	2	3	0	1	0	0			

DATE 1999-02-18
 HEURE 14:51:09
 PROJET: 100
 PGM : DC1SLG

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
 DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LG-03

DENOMBREMENT DE VOS EFFECTIFS SCOLAIRES INSCRITS AU 30 SEPT. ET
 ANNULES DEPUIS LA TABLE RASE
 RETRACES A LA PERIODE DE LA CERTIFICATION

CODE DR. REG. : 010
 CODE ORGANISME : 110

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
 ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.

NOMBRE : 5

LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RELIGION				ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
3	2	0	4	1	0	0	0	1	2	1
PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)					STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS		STATUT AU SECONDAIRE			
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.		T.P.	T.C.		T.P.	CONVERTI
0	0	0	0	0		1	0		1	0.80
FORMATION AU SECONDAIRE			ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU							
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE		PROTESTANT	MORAL		AUTRE	AUCUN	
0	1	0	3		1	1		0	0	
CLASSE SPECIALE										
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES				***** DECROCHEURS *****		RATTRAPAGE		AUTRES PGMS	VOIE TECHNO. N.S.P.
0	0		0		0		0		336	
TYPE D'ENTENTE						AIDE				
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION		DEPLACEMENT	
0	0	0	0	0	0	1	0		0	
NATURE TRANSPORT SCOLAIRE										
1	2	3	4	5	6	7	8			
0	1	2	3	0	1	0	0			

DATE 1999-02-18
 HEURE 14:51:09
 PROJET: 100
 PGM : DC1SLG

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
 DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LG-04

DENOMBREMENT DE VOS EFFECTIFS SCOLAIRES INSCRITS AU 30 SEPT. ET
 ANNULES DEPUIS LA TABLE RASE
 RETRACES A LA PERIODE DE LA CERTIFICATION

CODE DR. REG. : 010

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.

NOMBRE : 42

LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RELIGION				ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
37	5	0	28	10	4	0	0	6	25	11
PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS			STATUT AU SECONDAIRE			
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.		T.P.	T.C.		T.P.	CONVERTI
0	0	0	0	0		6	10		1	0.80
FORMATION AU SECONDAIRE			ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU							
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE		PROTESTANT	MORAL	AUTRE		AUCUN	
10	1	0	25		9	8	0		0	
CLASSE SPECIALE										
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES				***** DECROCHEURS *****		VOIE TECHNO.		N.S.P.	
0	0				0		0		42	
TYPE D'ENTENTE						AIDE				
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION		DEPLACEMENT	
0	0	0	0	0	0	1	0		0	
NATURE TRANSPORT SCOLAIRE										
1	2	3	4	5	6	7	8			
0	1	2	3	0	1	0	0			

DATE 1999-02-18
 HEURE 14:51:09
 PROJET: 100
 PGM : DC1SLG

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE : 100-LG-05

DENOMBREMENT DE VOS EFFECTIFS SCOLAIRES INSCRITS AU 30 SEPT. ET
 ANNULES DEPUIS LA TABLE RASE
 RETRACES A LA PERIODE DE LA CERTIFICATION

CODE DR. REG. : DIRECTION : ***** TOTAL PUBLIC *****
 CODE ORGANISME : ORGANISME : ***** TOTAL PUBLIC *****
 CODE ECOLE/CENTRE: ECOLE/CENTRE: ***** TOTAL PUBLIC ***** NOMBRE : 524

LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RELIGION				ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
FR.	ANGL.	AM.	CATH.	PROT.	AUTRES	AUCUNE	PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
347	177	0	418	51	35	0	0	16	325	183
PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS			STATUT AU SECONDAIRE			
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.		T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI	
0	0	0	0	0		16	175	8	6.40	
FORMATION AU SECONDAIRE			ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX RECU							
ENS.GEN.	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES	CATHOLIQUE		PROTESTANT	MORAL	AUTRE	AUCUN		
182	1	0	377		102	45	0	0		
CLASSE SPECIALE										
IMMERSION FRANCAISE	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES				***** DECROCHEURS *****		RATRAPAGE AUTRES PGMS		VOIE TECHNO.	N.S.P.
0	0				0		0		0	524
TYPE D'ENTENTE						AIDE				
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT		
0	0	0	0	0	0	1	0	0		
NATURE TRANSPORT SCOLAIRE										
1	2	3	4	5	6	7	8			
0	1	2	3	0	1	0	0			

DATE 1999-02-18
HEURE 14:12:57
PROJET: 100
PGM : DC1SLH

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LH-01

LISTE DES ELEVES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999
INSCRITS DEPUIS LA TABLE BASE
SELON LA SEQUENCE CODE D'ORGANISME-ECOLE/BATIMENT/NOM-PRENOM DE L'ELEVE

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110
CODE ECOLE : 001
CODE BATIMENT : 110 010

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE : ECOLE LATULIPE

CODE PERM.	AN PREC	NOM DE L'ELEVE	TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE									
AGE 30 SEP.	ORG-ECO	PRENOM DE L'ELEVE										
	ORDRE	ADRESSE										
NATURE TRANSPORT	SCOLAIRE	TELEPHONE	NO.FICHE	DATE INSCRIPT.	AIDE	REL.	ORDRE	TC/TP	CL.SP.	ORG.ENT.		
		DELEGATION	ORGANISATION	ORGANISME	DATE MAJ	L.E.	CLASSE	T.FOR.SEC.	CONV.	DB/FIN	T. ENT.	
L AFC04048010	110-001	LAFERRIERE		(P)LAFERRIERE			(M)PARENT					
18 ANS	SEC.	CHRISTINE		GUILDOR			GINETTE					
		1060 RUE DE L'HIRONDELLE										
		QUEBEC (QC)	G1W5C1									
1		555-1214	1050001	1984-10-17	1999-10-05	CATH.	SEC.	CATHOLIQUE	T.P.	M.S.F.		
		OUI		120-011		FRA(1)	2	GEN.	50%	J/	N.S.P.	
SAVA04048205	110-001	SAVIGNAC		(P)SAVIGNAC			(M)DUTIL					
16 ANS		ANDRE		ANTOINE			JULIE					
		1035 RUE DE L'HIRONDELLE										
		QUEBEC, (QC)	G1W5C1									
2		555-1212		1998-12-19	1999-01-17	CATH.	SEC.		T.C.	N.S.P.		
		NON				ANG(2)	2	EXP. 50HRES.			N.S.P.	

NOTE : LE CHAMP "DATE INSCRIPT." INDIQUE LA DATE A LAQUELLE LE DOSSIER A ETE ACTIVE
POUR L'ANNEE 1999-2000 PAR UN ACTE ADMINISTRATIF DE LA DR OU DE LA DCR
A LA DEMANDE DE VOTRE ORGANISME.

DATE 1999-02-18
HEURE 14:12:57
PROJET: 100
PGM : DC1SLH

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LH-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999
ET INSCRITS DEPUIS LA TABLE RASE
SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, LE STATUT AU PRESCOLAIRE 4 ANS ET 5 ANS,
LE STATUT AU SECONDAIRE, ET LE TYPE D'ENTENTE

CODE DR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110
CODE ECOLE/CENTRE: 001

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE/CENTRE: ECOLE LATULIPE

NOMBRE : 3

ORDRE D'ENSEIGNEMENT

PRES. 4 PRES. 5 PRIM. SEC.
0 0 0 1

PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS		STATUT AU SECONDAIRE		
-----				-----		-----		
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI
0	0	0	0	0	0	1	0	0.00

TYPE D'ENTENTE							AIDE	
-----							-----	
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT
0	0	0	0	0	0	1	0	0

NATURE TRANSPORT SCOLAIRE

1 2 3 4 5 6 7 8
0 1 2 3 0 1 0 0

DATE 1999-02-18
HEURE 14:12:57
PROJET: 100
PGM : DC1SLH

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LH-03

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999
ET INSCRITS DEPUIS LA TABLE BASE
SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, LE STATUT AU PRESCOLAIRE 4 ANS ET 5 ANS,
LE STATUT AU SECONDAIRE, ET LE TYPE D'ENTENTE

CODE DR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.

NOMBRE : 3

ORDRE D'ENSEIGNEMENT

PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
0	0	1	2

PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)

STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS

STATUT AU SECONDAIRE

(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI
0	0	0	0	0	0	2	0	0.00

TYPE D'ENTENTE

AIDE

MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.
0	0	0	0	0	0	1

PENSION	DEPLACEMENT
0	0

NATURE TRANSPORT SCOLAIRE

1	2	3	4	5	6	7	8
0	1	2	3	0	1	0	0

DATE 1999-02-18
HEURE 14:12:57
PROJET: 100
PGM : DC1SLH

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LH-04

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999
ET INSCRITS DEPUIS LA TABLE RASE
SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, LE STATUT AU PRESCOLAIRE 4 ANS ET 5 ANS,
LE STATUT AU SECONDAIRE, ET LE TYPE D'ENTENTE

CODE DR. REG. : 010

DIRECTION : DES BELLES FLEURS, LA C.S.

NOMBRE : 215

ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.
0	37	101	77

PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS		STATUT AU SECONDAIRE		
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI
0	0	0	0	0	37	75	2	1.10

TYPE D'ENTENTE							AIDE	
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT
0	0	0	0	0	0	1	0	0

NATURE TRANSPORT SCOLAIRE							
1	2	3	4	5	6	7	8
0	1	2	3	0	1	0	0

DATE 1999-02-18
 HEURE 14:12:57
 PROJET: 100
 PGM : DC1SLH

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
 DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE : 100-LH-05

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999
 ET INSCRITS DEPUIS LA TABLE RASE
 SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, LE STATUT AU PRESCOLAIRE 4 ANS ET 5 ANS,
 LE STATUT AU SECONDAIRE, ET LE TYPE D'ENTENTE

CODE DR. REG. :
 CODE ORGANISME :
 CODE ECOLE/CENTRE:

DIRECTION : ***** TOTAL PUBLIC *****
 ORGANISME : ***** TOTAL PUBLIC *****
 ECOLE/CENTRE: ***** TOTAL PUBLIC *****

NOMBRE : 1548

ORDRE D'ENSEIGNEMENT

 PRES. 4 PRES. 5 PRIM. SEC.
 0 43 978 527

PRESCOLAIRE 4 ANS(VALEUR DE CLASSE SPECIALE)				STATUT AU PRESCOLAIRE 5 ANS		STATUT AU SECONDAIRE		
(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI
0	0	0	0	0	43	512	15	11.45

TYPE D'ENTENTE							AIDE	
MLING	LINGD	MEQ-MSSS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT
0	0	0	0	0	0	1	0	0

NATURE TRANSPORT SCOLAIRE

 1 2 3 4 5 6 7 8
 0 1 2 3 0 1 0 0

DATE : 1999-11-08
 HEURE : 11:21:52
 PROJET: 100
 PGM : DC2ULI
 LISTE : 100-LI-01A
 ORGANISME: 110 BELLES FLEURS, LA C.S. DES

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
 EVOLUTION DE LA POPULATION DES ELEVES HANDICAPES OU EN DIFFICULTE D'ADAPTATION
 OU D'APPRENTISSAGE (21 A 99), SELON LES INSCRIPTIONS AU 30 SEPTEMBRE
 DES ANNEES SCOLAIRES 1999-2000 (1), 1998-1999 (2) ET 1997-1998 (3)
 TOTAL PAR ORGANISME

PAGE : 16

TOTAL DES LANGUES D'ENSEIGNEMENT

			TOTAL DES QUATRE NIVEAUX			PRESCOLAIRE 4 ANS			PRESCOLAIRE 5 ANS			PRIMAIRE			SECONDAIRE		
			(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
1.DLA	(01)	N	22	15	16	2	0	0	0	1	4	10	7	8	10	7	8
		%	2.12	1.52	1.58	3.85	0.00	0.00	0.00	1.00	4.08	2.28	1.68	1.87	2.28	1.68	1.87
2.DGA	(02)	N	17	19	19	0	3	0	3	0	1	7	8	8	7	8	8
		%	1.64	1.93	1.68	0.00	6.00	0.00	2.83	0.00	1.02	1.59	1.92	1.87	1.59	1.92	1.87
3.TC	(12)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(13)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(14)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(EFF. REGULIER)		N	909	856	878	42	40	48	93	88	86	387	364	372	387	364	372
		%	87.74	86.82	86.76	80.77	80.00	82.76	87.73	88.00	87.76	88.15	87.29	86.92	88.15	87.29	86.92
(EN DIFFICULTE)		N	39	34	35	2	3	0	3	1	5	17	15	16	17	15	16
(01-02-12)		%	3.76	3.45	3.46	3.85	6.00	0.00	2.83	1.00	5.10	3.87	3.60	3.74	3.87	3.60	3.74
(EN DIFFICULTE)		N	39	34	35	3	3	0	3	1	5	17	15	16	17	15	16
(13-14 INCLUS)		%	3.76	3.45	3.46	3.85	6.00	0.00	2.83	1.00	5.10	3.87	3.60	3.74	3.87	3.60	3.74
(REG. + EHDAA)		N	1036	986	1012	52	50	58	106	100	98	439	417	428	439	417	428

LES DONNEES DE CE RAPPORT SONT CUMULEES A PARTIR DES DOSSIERS TELS QU'ILS ETAIENT ENREGISTRES AUX ETAPES SUIVANTES:

1999-2000 ----> TABLE BASE
 1998-1999 ----> ETATS FINANCIERS
 1997-1998 ----> VERIFICATION EXTERNE

DATE : 1999-11-08
 HEURE : 11:21:52
 PROJET: 100
 PGM : DC2ULI
 LISTE : 100-LI-02A
 ORGANISME: 110 BELLES FLEURS, LA C.S. DES

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
 EVOLUTION DE LA POPULATION DES ELEVES HANDICAPES OU EN DIFFICULTE D'ADAPTATION
 OU D'APPRENTISSAGE (21 A 99), SELON LES INSCRIPTIONS AU 30 SEPTEMBRE
 DES ANNEES SCOLAIRES 1999-2000 (1), 1998-1999 (2) ET 1997-1998 (3)
 TOTAL PAR ORGANISME

PAGE : 16

TOTAL DES LANGUES D'ENSEIGNEMENT

			TOTAL DES QUATRE NIVEAUX			PRESCOLAIRE 4 ANS			PRESCOLAIRE 5 ANS			PRIMAIRE			SECONDAIRE		
			(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
1.DIL	(21)	N	24	21	19	1	1	3	3	4	0	10	8	8	10	8	8
		%	2.32	2.13	1.88	1.92	2.00	5.17	2.83	4.00	0.00	2.28	1.92	1.87	2.28	1.92	1.87
2.DIM	(22)	N	3	1	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.29	0.10	0.00	1.92	2.00	0.00	1.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3.DIP	(23)	N	0	12	9	0	0	0	0	0	1	0	6	4	0	6	4
		%	0.00	1.22	0.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.02	0.00	1.44	0.93	0.00	1.44	0.93
4.DV	(41)	N	10	1	9	0	0	1	0	1	0	5	0	4	5	0	4
		%	0.97	0.10	0.89	0.00	0.00	1.72	0.00	1.00	0.00	1.14	0.00	0.93	1.14	0.00	0.93
	(72)	N	0	12	8	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	6	4
		%	0.00	1.22	0.79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.44	0.93	0.00	1.44	0.93
	(76)	N	10	2	10	0	0	2	0	2	0	5	0	4	5	0	4
		%	0.97	0.20	0.99	0.00	0.00	3.45	0.00	2.00	0.00	1.14	0.00	0.93	1.14	0.00	0.93
	(79)	N	0	12	11	0	0	0	0	0	3	0	6	4	0	6	4
		%	0.00	1.22	1.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.06	0.00	1.44	0.93	0.00	1.44	0.93
	(82)	N	13	1	8	2	1	0	1	0	0	5	0	4	5	0	4
		%	1.25	0.10	0.79	3.84	2.00	0.00	0.94	0.00	0.00	1.14	0.00	0.93	1.14	0.00	0.93
	(83)	N	10	1	1	0	0	1	0	1	0	5	0	0	5	0	0
		%	0.97	0.10	0.10	0.00	0.00	1.72	0.00	1.00	0.00	1.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5.DA	(43)	N	0	12	2	0	0	0	0	0	2	0	6	0	0	6	0
		%	0.00	1.22	0.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.04	0.00	1.44	0.00	0.00	1.44	0.00
	(73)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(77)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(80)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(84)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(REG. + EHDA)		N	1036	986	1012	52	50	58	106	100	98	439	417	428	439	417	428

DATE : 1999-11-08
 HEURE : 11:21:52
 PROJET: 100
 PGM : DC2ULI
 LISTE : 100-LI-02A
 ORGANISME: 110 BELLES FLEURS, LA C.S. DES

MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
 EVOLUTION DE LA POPULATION DES ELEVES HANDICAPES OU EN DIFFICULTE D'ADAPTATION
 OU D'APPRENTISSAGE (21 A 99), SELON LES INSCRIPTIONS AU 30 SEPTEMBRE
 DES ANNEES SCOLAIRES 1999-2000 (1), 1998-1999 (2) ET 1997-1998 (3)
 TOTAL PAR ORGANISME

PAGE : 16

TOTAL DES LANGUES D'ENSEIGNEMENT

			TOTAL DES QUATRE NIVEAUX			PRESCOLAIRE 4 ANS			PRESCOLAIRE 5 ANS			PRIMAIRE			SECONDAIRE		
			(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
6.AUT	(51)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7.AUDI	(52)	N	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.10	0.00	0.00	1.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8.TOP	(53)	N	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.10	0.10	0.00	0.00	2.00	0.00	0.94	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9.DML	(31)	N	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.10	0.00	0.00	1.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10.DMG	(32)	N	2	2	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.20	0.20	0.00	0.00	4.00	0.00	1.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.DO	(35)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12.DEF MULT	(71)	N	10	3	11	0	0	3	0	3	0	5	0	4	5	0	4
		%	0.97	0.30	1.09	0.00	0.00	5.17	0.00	3.00	0.00	1.14	0.00	0.93	0.00	0.00	0.00
	(74)	N	0	12	9	0	0	0	0	0	1	0	6	4	0	6	4
		%	0.00	1.22	0.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.02	0.00	1.44	0.93	0.00	1.44	0.93
	(75)	N	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.10	0.10	0.00	0.00	2.00	0.00	0.94	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(78)	N	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.20	0.00	0.00	3.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(81)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	(99)	N	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(EFF. REGULIER)		N	909	856	878	42	40	48	93	88	86	387	364	372	387	364	372
		%	87.74	86.82	86.76	80.77	80.00	82.76	87.73	88.00	87.76	88.15	87.29	86.92	88.15	87.29	86.92
(HANDICAPES)		N	88	94	97	8	7	10	10	11	7	35	38	40	35	38	40
(21 - 99)		%	8.49	9.53	9.58	15.38	14.00	17.24	9.43	11.00	7.14	7.97	9.11	9.35	7.97	9.11	9.35
(REG. + EHDA)		N	1036	986	1012	52	50	58	106	100	98	439	417	428	439	417	428

LES DONNEES DE CE RAPPORT SONT CUMULEES A PARTIR DES DOSSIERS TELS QU'ILS ETAIENT ENREGISTRES AUX ETAPES SUIVANTES:

1999-2000 ----> TABLE RASE

1998-1999 ----> ETATS FINANCIERS

1997-1998 ----> VERIFICATION EXTERNE

[illegible]

	NATURE TRANSPORT SCOLAIRE							
	1	2	3	4	5	6	7	8
TR:	0	0	2	0	0	0	0	0
CF:								

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE : 100-MC-03

DENOMBREMENT DES ELEVES INSCRITS AU 30 SEPT. 1999
DOSSIERS MODIFIES ENTRE LA TABLE RASE (TR) ET LA CERTIFICATION (CE)
(DOSSIERS MODIFIES APRES LE 1999-11-18)

***** SECTEUR PUBLIC *****

CODE DR. REG. : 010

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP. - ILES-MAD.

CODE ORGANISME : 110

ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.

NOMBRE : 14

--- LANGUE D'ENSEIGNEMENT ---				----- ORDRE D'ENSEIGNEMENT -----				--- TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE ---				
FR.	ANGL.	AM.		PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.	GENERAL	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES		
TR:	0	2	0	TR:	1	1	0	0	TR:	1	0	1
CE:	1	1	-----	CE:	-----	-----	-----	-----	CE:	-----	-----	-----

-- STATUT AU PRESCOL. 4 ANS (CLASSE SPECIALE) --				-- STATUT AU PRESCOL. 5 ANS ---		--- STATUT AU SECONDAIRE ---			
	(I)	(J)	(K)	(N)	T.C.	T.P.	T.C.	T.P.	CONVERTI
TR:	0	0	1	0	TR:	0	0	0	0.00
CE:	-----	-----	-----	-----	CE:	-----	-----	-----	-----

CLASSE SPECIALE								PRESENCE D'UN
IMMERSION	APPRENTISSAGE DU	FRANCAIS	*****	DECROCHEURS	*****			INDICATEUR DE
FRANCAISE	POUR LES ELEVES NON	FRANCOPHONES	RATTRAPAGE	AUTRES PGMS	VOIE TECHNO.	N.S.P.		CONFORMITE DE L'AGE
TR: 0	0		0	0	0	2		0
CE: -----	-----		-----	-----	-----	-----		-----

[illegible][illegible][illegible]

TYPE DE REGROUPEMENT								CHEMINEMENT PARTICULIER				
1	2	3	4	5	6	7	8	1	3	4	5	
TR:	0	0	0	0	0	0	0	TR:	0	0	0	0
CE:								CE:				

[illegible]

	----- NATURE TRANSPORT SCOLAIRE -----							
TR:	1	2	3	4	5	6	7	8
CE:	0	0	2	0	0	0	0	0

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE : 100-MC-04

DENOMBREMENT DES ELEVES INSCRITS AU 30 SEPT. 1999
DOSSIERS MODIFIES ENTRE LA TABLE RASE (TR) ET LA CERTIFICATION (CE)
(DOSSIERS MODIFIES APRES LE 1999-11-18)

***** SECTEUR PUBLIC *****

CODE DR. REG. : 010

DIRECTION : BAS-ST-LAURENT-GASP. - ILES-MAD.

NOMBRE : 101

--- LANGUE D'ENSEIGNEMENT ---				----- ORDRE D'ENSEIGNEMENT -----				--- TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE ---				
	FR.	ANGL.	AM.		PRES. 4	PRES. 5	PRIM.	SEC.		GENERAL	EXP. 50HRES	EXP.+50HRES
TR:	0	2	0	TR:	1	1	0	0	TR:	1	0	1
CE:	1	1		CE:					CE:			

--	STATUT	AU	PRESCOL.	4	ANS (CLASSE SPECIALE)	--	--	STATUT	AU	PRESCOL.	5	ANS	---	---	STATUT	AU	SECONDAIRE	---	
	(I)		(J)		(K)	(N)				T.C.		T.P.				T.C.		T.P.	CONVERTI
TR:	0		0		1	0	TR:			0		0		TR:		0		0	0.00
CF:	-----		-----		-----	-----	CF:			-----		-----		CF:		-----		-----	-----

CLASSE SPECIALE								PRESENCE D'UN
IMMERSION	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS	*****	DECROCHEURS	*****				INDICATEUR DE
FRANCAISE	POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES	RATTRAPAGE	AUTRES PGMS	VOIE TECHNO.	N.S.P.			CONFORMITE DE L'AGE
TR: 0	0	0	0	0	2			0
CF: -----	-----	-----	-----	-----	-----			-----

TYPE D'ENTENTE							AIDE	
MLING	LINGD	MEQ-MESS	AUTOCH.	PRIVE	H-QUE.	N.S.P.	PENSION	DEPLACEMENT
0	0	0	0	0	0	2	2	0
CE:							1	1

[illegible][illegible]

TYPE DE REGROUPEMENT								CHEMINEMENT PARTICULIER				
1	2	3	4	5	6	7	8	1	3	4	5	
TR:	0	0	0	0	0	0	0	TR:	0	0	0	0
CE:								CE:				

[illegible]

	NATURE TRANSPORT SCOLAIRE							
	1	2	3	4	5	6	7	8
TR:	0	0	2	0	0	0	0	0
CE:								

DATE 1999-02-18
HEURE 14:41:57
PROJET: 100
PGM : DC1SMC

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE : 100-MC-05

DENOMBREMENT DES ELEVES INSCRITS AU 30 SEPT. 1999
DOSSIERS MODIFIES ENTRE LA TABLE RASE (TR) ET LA CERTIFICATION (CE)
(DOSSIERS MODIFIES APRES LE 1999-11-18)

**** SECTEUR PUBLIC ****

CODE DR. REG. : DIRECTION : ***** TOTAL PUBLIC *****
CODE ORGANISME : ORGANISME : ***** TOTAL PUBLIC *****
CODE ECOLE/CENTRE: ECOLE/CENTRE: ***** TOTAL PUBLIC ***** NOMBRE : 1108

--- LANGUE D'ENSEIGNEMENT --- ----- ORDRE D'ENSEIGNEMENT ----- --- TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE ---
FR. ANGL. AM. PRES. 4 PRES. 5 PRIM. SEC. GENERAL EXP. 50HRES EXP.+50HRES
TR: 0 2 0 TR: 1 1 0 0 TR: 1 0 1
CE: 1 1 1 CE: 1 1 0 0 CE: 1 0 1

-- STATUT AU PRESCOL. 4 ANS (CLASSE SPECIALE) -- -- STATUT AU PRESCOL. 5 ANS -- --- STATUT AU SECONDAIRE ---
(I) (J) (K) (N) T.C. T.P. T.C. T.P. CONVERTI
TR: 0 0 1 0 TR: 0 0 TR: 0 0 0.00
CE: 0 0 1 0 CE: 0 0 CE: 0 0 0.00

----- CLASSE SPECIALE ----- - PRESENCE D'UN -
IMMERSION APPRENTISSAGE DU FRANCAIS ***** DECROCHEURS ***** INDICATEUR DE
FRANCAISE POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES RATTRAPAGE AUTRES PGMS VOIE TECHNO. N.S.P. CONFORMITE DE L'AGE
TR: 0 0 0 0 0 2 0
CE: 0 0 0 0 0 2 0

----- TYPE D'ENTENTE ----- ----- AIDE -----
MLING LINGD MEQ-MESS AUTOCH. PRIVE H-QUE. N.S.P. PENSION DEPLACEMENT
TR: 0 0 0 0 0 0 2 2 0
CE: 0 0 0 0 0 0 2 1 1

----- CODE DE DIFFICULTE -----
01 02 12 13 14 21 22 23 31 32 35 41 43 51 52 53
TR: 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
CE: 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 99
TR: 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
CE: 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

----- TYPE DE REGROUPEMENT ----- ----- CHEMINEMENT PARTICULIER -----
1 2 3 4 5 6 7 8 1 3 4 5
TR: 0 0 0 0 0 0 0 TR: 0 0 0 0
CE: 0 0 0 0 0 0 0 CE: 0 0 0 0

----- CODE D'ADMISSIBILITE A A.D.A.N. -----
N.S.P. 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 A B C
TR: 0 0 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
CE: 0 0 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

----- NATURE TRANSPORT SCOLAIRE -----
1 2 3 4 5 6 7 8
TR: 0 0 2 0 0 0 0 0
CE: 0 0 2 0 0 0 0 0

DATE 1999-11-18
HEURE 14:42:10
PROJET: 100
PGM : DC1SMD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE 1

LISTE: 100-MD-01

COMMENTAIRES

OBJET GENERAL DE LA LISTE:

CETTE LISTE FOURNIT L'IDENTIFICATION DES ELEVES EN DEROGATION SELON L'AGE AU 30 SEPTEMBRE, DECLARES AU M.E.Q. DANS LA
BANQUE ELEVE DU SYSTEME D.C.S.

LEXIQUE DES TERMES UTILISES:

DOSSIERS AU 30 SEPT. : LES DOSSIERS SELECTIONNES SONT TOUS LES DOSSIERS D'UN ORGANISME PRESENTANT UN CODE ORGANISME-
ECOLE AU 30 SEPT. DIFFERENT DE 000000; C'EST-A-DIRE TOUS LES DOSSIERS ENREGISTRES A LA BANQUE
ELEVE ET POUR QUI UNE DECLARATION AU 30 SEPTEMBRE 1999 A ETE SOUMISE ET ACCEPTEE PAR LE SYSTE-
ME DE TRAITEMENT "DECLARATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE (D.C.S.)". DE PLUS, POUR ETRE SELECTION-
NE, UN DOSSIER DOIT ETRE EN DEROGATION SELON L'AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999.

CODE PERMANENT : LE CODE PERMANENT SERT A IDENTIFIER DE FACON UNIQUE LES PERSONNES QUI BENEFICIENT DU SYSTEME
D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC. CE CODE ALPHANUMERIQUE COMPTE 12 CARACTERES ET EST FORME A PARTIR DU
NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE, SEXE DE L'ELEVE, D'UN NUMERO SEQUENTIEL ET D'UN CHIFFRE VERI-
FICATEUR.

ANNEE PRECEDENTE : INFORMATIONS DU 30 SEPT. DE L'ANNEE PRECEDENTE
(AN PREC.) ORG-ECO : CODE ORGANISME-ECOLE DE L'ANNEE PRECEDENTE FORME DU CODE ORGANISME DANS SES 3 PRE-
MIERES POSITIONS ET DU CODE D'ECOLE INSTITUTIONNELLE POUR LES 3 DERNIERES POSITIONS.
ORDRE : ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ANNEE PRECEDENTE, LES VALEURS POSSIBLES ETANT:
PRESCOLAIRE 4 ANS (PRES.4)
PRESCOLAIRE 5 ANS (PRES.5)
PRIMAIRE (PRIM.)
SECONDAIRE (SEC.)

TYPE DE L'AUTORITE PARENTALE 1 OU 2 : PERE : (P)
MERE : (M)
TUTEUR OU TUTRICE : (T)

ORDRE D'ENSEIGNEMENT : (ORDRE) PRESCOLAIRE 4: (PRES.4)
PRESCOLAIRE 5: (PRES.5)
PRIMAIRE : (PRIM.)
SECONDAIRE : (SEC.)

CLASSE : AU PRESCOLAIRE : (NON-SPECIFIEE)
AU PRIMAIRE : CORRESPOND A LA CLASSE (VALEUR 1 A 6).
AU SECONDAIRE : CORRESPOND A LA CLASSE (VALEUR 1 A 5).
L'ELEVE A OBTENU SON DES ET EST INSCRIT A DES COURS VISANT A REPONDRE A DES
PREALABLES (VALEUR 7).
L'ELEVE A DEJA REUSSI SA LANGUE D'ENSEIGNEMENT DE 5E SECONDAIRE SANS OBTENIR
SON DES ET POURSUIT SA FORMATION GENERALE (VALEUR 8).

TYPE DE FORMATION AU SECONDAIRE: (T. FOR. SEC.) GENERAL: (GEN.)
EXPLORATION PROFESSIONNELLE 50 HEURES ET MOINS: (EXP. 50HRES)
EXPLORATION PROFESSIONNELLE DE PLUS DE 50 HEURES: (EXP.+50HRES)

TYPE DE FREQUENTATION: (TC/TP) DETERMINE SI L'ELEVE EST A TEMPS COMPLET (T.C.) OU TEMPS PARTIEL (T.P.).

EQUIVALENT EN POURCENTAGE POUR LES EFFECTIFS A TEMPS PARTIEL (T.P.), CE POURCENTAGE ETABLIT L'EQUIVALENT PAR RAPPORT A UN DU TEMPS COMPLET (CONV): ELEVE A TEMPS COMPLET (T.C.).

RELIGION: (REL.) : CATHOLIQUE: (CATH.)
PROTESTANTE: (PROT.)
AUTRE: (AUTRE)
AUCUNE: (AUCUNE)

ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX CATHOLIQUE: (CATHOLIQUE)
RELIGIEUX RECU(EMR RECU): ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX PROTESTANT: (PROTESTANT)
ENSEIGNEMENT MORAL: (MORAL)
AUTRE TYPE D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX: (AUTRE)
AUCUN ENSEIGNEMENT MORAL OU RELIGIEUX: (AUCUN)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT : (L.E.) FRANCAIS: (FRA(X))
ANGLAIS: (ANG(X))
AMERINDIENNES OU INUKTITUT: (AM.)
LORSQUE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EST LE FRANCAIS OU L'ANGLAIS, UN CODE ACCOMPAGNE LE LIBELLE. CE CODE INDIQUE S'IL Y A LIEU LA LANGUE D'ORIGINE.
(1) FRANCAIS (2) ANGLAIS
(A) FRANCAIS ET ITALIEN (N) ANGLAIS ET ITALIEN
(B) FRANCAIS ET ESPAGNOL (O) ANGLAIS ET ESPAGNOL
(C) FRANCAIS ET PORTUGAIS (P) ANGLAIS ET PORTUGAIS
(D) FRANCAIS ET GREC (Q) ANGLAIS ET GREC
(E) FRANCAIS ET CAMBODGIEN (R) ANGLAIS ET CAMBODGIEN
(F) FRANCAIS ET MANDARIN (S) ANGLAIS ET MANDARIN
(G) FRANCAIS ET LAOTIEN (T) ANGLAIS ET LAOTIEN
(H) FRANCAIS ET VIETNAMIEU (U) ANGLAIS ET VIETNAMIEU
(I) FRANCAIS ET ARABE (V) ANGLAIS ET ARABE
(J) FRANCAIS ET HEBREU (W) ANGLAIS ET HEBREU
(K) FRANCAIS ET ALGONQUIN (X) ANGLAIS ET ALGONQUIN
(L) FRANCAIS ET CREOLE (Y) ANGLAIS ET CREOLE
(M) FRANCAIS ET AUTRE NON DEFINIE (Z) ANGLAIS ET AUTRE NON DEFINIE

AIDE A LA PENSION ET AIDE A LA PENSION(PENSION)
AU DEPLACEMENT : AIDE AU DEPLACEMENT(DEPLCMNT)

CLASSE SPECIALE (CL.SP.): ETABLIT SI L'ELEVE EST INSCRIT A LA MESURE DE SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES (M.S.F.) OU SI L'ELEVE FREQUENTE UN GROUPE D'IMMERSION FRANCAISE (IMM.) OU S'IL PARTICIPE A UN PROGRAMME DE VOIE TECHNOLOGIQUE (VOIE T.) OU ENCORE SI L'ELEVE EST DECLARE DECROCHEUR. DANS CE DERNIER CAS, IL PEUT ETRE SOIT INSCRIT AU PROGRAMME DE RATTRAPAGE SCOLAIRE (RAT.SCO) OU BIEN INSCRIT A D'AUTRES PROGRAMMES (AUT.PGM). CETTE DONNEE ETABLIT EGALEMENT, POUR LES ELEVES INSCRITS AU PRESCOLAIRE 4 ANS, LE MODELE DE SERVICES EDUCATIFS. IL PEUT ETRE: ANIMATION PASSE-PARTOUT(P.4 (K)); EDUCATION PRESCOLAIRE 4 ANS DE 144 À 180 DEMI-JOURNEES PAR ANNEE (P.4 (I)) OU DE 36 À 143 DEMI-JOURNEES PAR ANNEE (P.4 (J)); OU SERVICE DE GARDE EDUCATIF (MONTREAL) (P.4 (N)). POUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES QUI NE REPONDENT PAS A UNE DES CATEGORIES PRECEDENTES ON RETROUVE N.S.P. (NE S'APPLIQUE PAS).

TYPE D'ENTENTE (T.ENT.): AVEC COMMISSION SCOLAIRE DE MEME NATURE LINGUISTIQUE: (MLING)
AVEC COMMISSION SCOLAIRE DE NATURE LINGUISTIQUE DIFFERENTE: (LINGD)
MEQ-MSSS: (MEQ-MSSS)
AUTOCHTONE: (AUTOCH.)
AVEC ETABLISSEMENT PRIVE: (PRIVE)
HORS QUEBEC: (H-QUE.)
NE S'APPLIQUE PAS: (N.S.P.)

MOIS DE DEBUT ET DE FIN: LETTRE INDIQUANT LE MOIS DE DEBUT OU LE MOIS DE FIN D'APPLICATION DE LA MESURE DE SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES OU D'AIDE A LA PENSION ET AU DEPLACEMENT.

JANVIER (A)	AVRIL (D)	JUILLET (G)	OCTOBRE (J)
FEVRIER (B)	MAI (E)	AOUT (H)	NOVEMBRE (K)
MARS (C)	JUIN (F)	SEPTEMBRE (I)	DECEMBRE (L)

CODE DIR. REG.: CODE DE DIRECTION REGIONALE
CODE ORGANISME: CODE ORGANISME DU CYCLE EN COURS.
CODE ECOLE : CODE ECOLE DU CYCLE EN COURS.
CODE BATIMENT : CODE BATIMENT DU CYCLE EN COURS.

NATURE TRANSPORT SCOLAIRE: LA NATURE DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE.

- 1: TRANSPORT EXCLUSIF MATIN-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME
- 2: TRANSPORT EXCLUSIF MATIN-MIDI-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME.
- 3: TRANSPORT INTÉGRÉ MATIN-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME
- 4: TRANSPORT INTÉGRÉ MATIN-MIDI-SOIR, SELON LA NORME DE L'ORGANISME.
- 5: TRANSPORT LE MIDI SEULEMENT, SELON LA NORME DE L'ORGANISME
- 6: TRANSPORT MATIN-SOIR EN ZONE DANGEREUSE.
- 7: TRANSPORT PÉRIODIQUE.
- 8: SLLOCATION AUX PARENTS

DÉLÉGATION ORGANISATION : INDICATEUR DE DÉLÉGATION DE L'ORGANISME DU TRANSPORT SCOLAIRE.
'OUI' INDIQUE QUE L'ORGANISME A DÉLÉGUÉ LE TRANSPORT SCOLAIRE
'NON' INDIQUE QU'IL N'Y A AUCUNE DÉLÉGATION DU TRANSPORT SCOLAIRE.

ORGANISME MANDATAIRE : LE CODE D'ORGANISME MANDATÉ POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE LORSQU'IL Y A DÉLÉGATION D'ORGANISATION DE CE SERVICE.

DATE 1999-11-18
HEURE 14:42:10
PROJET: 100
PGM : DC1SMD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE : 100-MD-01

LISTE DES ELEVES DECLARES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

EN DEROGATION SELON L'AGE

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110
CODE ECOLE : 001
CODE BATIMENT : 110B010

DIRECTION: D.R. DU BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME: DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE : ECOLE LATUTLIPE

CODE PERM.	AN PREC	NOM DE L'ELEVE	TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE									
AGE 30 SEP.	ORG-ECO	PRENOM DE L'ELEVE										
	ORDRE	ADRESSE										
NATURE TRANSPORT	SCOLAIRE	TELEPHONE	NO.FICHE	DATE INSCRIPT.	AIDE	REL.	ORDRE	EMR RECU	TC/TP	CL.SP.	ORG.ENT.	
		DELEGATION	ORGANISATION	ORGANISME	DATE MAJ	L.E.	CLASSE	T.FOR.SEC.	CONV.	DB/FIN	T. ENT.	
CLOG24037703	110-001	CLOUTIER		(P)CLOUTIER				(M)DUBE				
		GUY		JEAN-BAPTISTE				GEORGETTE				
19 ANS	SEC.	1070 RUE DE L'HIRONDELLE										
		QUEBEC (QC)	G1W5C1									
		555-1212	9123332	1980-11-01	1999-11-06	CATH.	SEC.	CATHOLIQUE	T.C.	N.S.P.		
1		OUI		120-011		FR.	5	EXP. 50HRES			N.S.P.	
LAFC04048010	110-001	LAFERRIERE		(P)LAFERRIERE				(M)PARENT				
		CHRISTINE		GUILDOR				GINETTE				
16 ANS	SEC.	1060 RUE DE L'HIRONDELLE										
		QUEBEC (QC)	G1W5C1									
		555-1214	1050001	1984-10-17	1999-10-05	CATH.	SEC.	CATHOLIQUE	T.P.	M.S.F.		
2		NON				FRA(H)	2	GEN.	50%	J/	N.S.P.	

DATE 1999-11-18
HEURE 14:42:10
PROJET: 100
PGM : DC1SMD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE: 100-MD-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SOMMATION DES EFFECTIFS EN DEROGATION SELON L'AGE

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110
CODE ECOLE : 001
CODE BATIMENT : 110B010

DIRECTION : D.R. DU BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE : ECOLE LATULIPE

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 1

ORDRE D'ENSEIGNEMENT / AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999

PRESCOLAIRE 5 ANS:

	< 5 ANS	6 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
DENSITE	0	S/O	0
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
SITUA. FAM.	0	S/O	0
MEME FAM.	0	S/O	0
DEF. GRAV.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
REPRISE	S/O	0	0
ENT. TARDIVE	S/O	0	0

PRIMAIRE:

	< 6 ANS	> 5 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	0	0
APT. PART.	0	S/O	0
PASS. PREC.	0	S/O	0
8E ANNEE	S/O	0	0

SECONDAIRE:

	< 10 ANS	> 17 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
IND. CONF. = L	0	S/O	0

DATE 1999-11-18
HEURE 14:42:10
PROJET: 100
PGM : DC1SMD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE: 100-MD-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SOMMATION DES EFFECTIFS EN DEROGATION SELON L'AGE

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110
CODE ECOLE : 001

DIRECTION : D.R. DU BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE : ECOLE LATULIPE

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 1

ORDRE D'ENSEIGNEMENT / AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999

PRESCOLAIRE 5 ANS:

	< 5 ANS	6 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
DENSITE	0	S/O	0
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
SITUA. FAM.	0	S/O	0
MEME FAM.	0	S/O	0
DEF. GRAV.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
REPRISE	S/O	0	0
ENT. TARDIVE	S/O	0	0

PRIMAIRE:

	< 6 ANS	> 5 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
PASS. PREC.	0	S/O	0
8E ANNEE	S/O	0	0

SECONDAIRE:

	< 11 ANS	> 17 ANS
TOTAL	0	0

CONFORMITE:

IND. CONF. = L	0	S/O
----------------	---	-----

DATE 1999-11-18
HEURE 14:42:10
PROJET: 100
PGM : DC1SMD

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE: 100-MD-03

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

SOMMATION DES EFFECTIFS EN DEROGATION SELON L'AGE

CODE DIR. REG. : 010
CODE ORGANISME : 110

DIRECTION : D.R. DU BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : DES BELLES FLEURS, LA C.S.

NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 1

ORDRE D'ENSEIGNEMENT / AGE AU 30 SEPTEMBRE 1999

PRESCOLAIRE 5 ANS:

	< 5 ANS	6 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
DENSITE	0	S/O	0
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
SITUA. FAM.	0	S/O	0
MEME FAM.	0	S/O	0
DEF. GRAV.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
REPRISE	S/O	0	0
ENT. TARDIVE	S/O	0	0

PRIMAIRE:

	< 6 ANS	> 5 ANS	TOTAL
TOTAL	0	0	0
CONFORMITE			
AFFECTATION	0	S/O	0
POURS. SCOL.	0	S/O	0
APT. PART.	0	S/O	0
PASS. PREC.	0	S/O	0
8E ANNEE	S/O	0	0

SECONDAIRE:

	< 11 ANS	> 17 ANS
TOTAL	0	0

CONFORMITE:

IND. CONF. = L	0	S/O
----------------	---	-----

DATE : 1999-11-18
HEURE : 10:39:03
PROJET: 100
PGM : DC2SM0

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

PAGE : 6

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE : 100-M0-01

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

ELEVES EN CONTINUITE DEPASSANT L'AGE MAXIMAL

DIR. REG. : 010 D.R. DU BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : 110 DES BELLES-FLEURS, LA C.S.
ECOLE : 011 ECOLE DES VIOLETTES

CODE PERM. AGE 30 JUIN	NOM DE L'ELEVE PRENOM DE L'ELEVE	ECOLE BATIMENT	ORDRE	CLASSE	TC/TP	CONV.
BERG13087602 23 ANS	BERGERON GILLES	110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	SEC.	2	T.P.	50%
DES: JUIN 1999	CYCLE PRECEDENT	110 011 ECOLE DES VIOLETTES 110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	PRIM.	6	T.C.	

HACC01567701 22 ANS	HACHE CHANTAL	110B062 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	SEC.	3	T.P.	60%
	CYCLE PRECEDENT	413 001 ECOLE DES POMMIERS 413B126 ECOLE SECONDAIRE DES POMMES VE	SEC.	3	T.P.	60%

BERG13087602 23 ANS	BERGERON GILLES	110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	SEC.	2	T.P.	50%
DES: JUIN 1999	CYCLE PRECEDENT	110 011 ECOLE DES VIOLETTES 110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	PRIM.	6	T.C.	

NOMBRE D'ELEVES DEPASSANT L'AGE MAXIMAL POUR L'ECOLE: 3

NOMBRE D'ELEVES DEPASSANT L'AGE MAXIMAL POUR L'ORGANISME: 14

DATE : 1999-11-18
HEURE : 10:39:03
PROJET: 100
PGM : DC2SM0

M I N I S T E R E D E L ' E D U C A T I O N
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

PAGE : 1

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

LISTE: 100-MO-02

DENOMBREMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 1999

ELEVES NON EN CONTINUITE DEPASSANT L'AGE MAXIMAL

DIR. REG. : 010 D.R. DU BAS-ST-LAURENT-GASP.-ILES-MAD.
ORGANISME : 110 DES BELLES FLEURS, LA C.S.
ECOLE : 011 ECOLE DES VIOLETTES

CODE PERM. AGE 30 JUIN	NOM DE L'ELEVE PRENOM DE L'ELEVE	ECOLE BATIMENT	ORDRE	CLASSE	TC/TP	CONV.
CLOG24037401 25 ANS DES: JAN. 1999	CLOUTIER GUY	110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	SEC.	4	T.P.	45%
THES13587506 23 ANS	THERIAULT SOLANGE	110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	SEC.	3	T.P.	55%
BLAP20047301 26 ANS DES: SEPT. 1998	BLAIS PIERRE	110B056 ECOLE SECONDAIRE VIOLETTE DES	SEC.	4	T.P.	45%

NOMBRE D'ELEVES DEPASSANT L'AGE MAXIMAL POUR L'ECOLE: 3

NOMBRE D'ELEVES DEPASSANT L'AGE MAXIMAL POUR L'ORGANISME: 14

DATE : AAAA-MM-JJ
HEURE : 99:99:99
PROJET: 100

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE

PAGE : 9999

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PGM : DC1SNL LISTE DES ELEVES INSCRITS DANS LA BANQUE ELEVE POUR LESQUELS DES DROITS DE SCOLARITE SONT A PERCEVOIR
LISTE : 100-NL-01 DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 1999
SECTEUR PUBLIC : ETAPE DES ETATS FINANCIERS

DIRECTION REGIONALE : 030 D.R. DE QUEBEC-CHAUDIERE-APPALACHE S
ORGANISME : 110 000 C.S DES BELLES FLEURS

CODE ET NOM ECOLE AU 30 SEPTEMBRE	ACTIVITÉ DU DOSSIER	CODE ECOLE APRÈS 30 SEPTEMBRE
CODE PERMANENT NOM	PRENOM	
LIEU NAIS. ORDRE CLASSE TC/TP %TEMPS COMPLET	LIEU NAIS. PERE LIEU NAIS. MERE	
(1)AUT. PARENTALE TYPE NOM	PRENOM	ADRESSE
(2)AUT. PARENTALE TYPE NOM	PRENOM	

669 034 ECOLE DE TOUT PETITS	PRÉSENCE AU 30 SEPTEMBRE	
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	669 034
		023 006
(1)AUT. PARENTALE P 034 TIBOUT	ROGER	243 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE M MAHEU	OLGA	SAINTÉ-FOY, GIY 3B6

669 052 ECOLE ST-ODILE	PRÉSENCE AU 30 SEPTEMBRE	
RTIB 100572 03 TIBOUT	RENALD	669 052
		006 064
(1)AUT. PARENTALE P 006 TIBOUT	65% ROGER	243 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE M MAHEU	BERTHE	SAINTÉ-FOY, GIY 3B6

JBOU 215776 02	BOUCERRR	JULIE	669 052
	023		034 021
(1)AUT. PARENTALE P BOUCER		VLADIMIR	754 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE M BOUCER		OLGA	SAINTÉ-FOY, GIY 3B6

DATE : AAAA-MM-JJ
HEURE : 99:99:99
PROJET: 100

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE
DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PAGE : 9999

PGM : DC1SNL LISTE DES ELEVES INSCRITS DANS LA BANQUE ELEVE POUR LESQUELS DES DROITS DE SCOLARITE SONT A PERCEVOIR
LISTE : 100-NL-01
DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 1999
SECTEUR PRIVE : ETAPE DES ETATS FINANCIERS

ORGANISME AU 30 SEPTEMBRE : 759 643 COLLEGE O'SULLIVAN ACTIVITÉ DU DOSSIER : PRÉSENCE AU 30 SEPTEMBRE

```
*****
CODE PERMANENT      NOM      LIEU NAIS.  ORDRE CLASSE  TC/TP  %TEMPS COMPLET  CODE ÉCOLE APRÈS 30 SEPTEMBRE
(1)AUT. PARENTALE  TYPE NOM      PRENOM      LIEU NAIS. PERE  LIEU NAIS. MERE
(2)AUT. PARENTALE  TYPE NOM      PRENOM      ADRESSE
*****
BIDP 111174 11      TIBOUT      RENALD      759 643
      034      3      2      034      012
(1)AUT. PARENTALE  P      TIBOUT      ROGER      243 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE  M      MAHEU      OLGA      SAINTE-FOY, GIY 3B6
-----
RTIB 100572 03      TIBOUT      RENALD      759 643
      006      4      3      1      012      023
(1)AUT. PARENTALE  P      TIBOUT      ROGER      243 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE  M      MAHEU      BERTHE      SAINTE-FOY, G1Y 3B6
-----
JBOU 215776 02      BOUCERRR      JULIE      759 643
      023      2      2      60%      004      014
(1)AUT. PARENTALE  P      BOUCER      VLADIMIR      754 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE  M      BOUCER      OLGA      SAINTE-FOY, G1Y 3B6
-----
*****
```

STATISTIQUES:

TOTAL POUR LA COMMISSION SCOLAIRE : 3

PGM : DC1SNL LISTE DES ELEVES INSCRITS DANS LA BANQUE ELEVE POUR LESQUELS DES DROITS DE SCOLARITE SONT A PERCEVOIR
LISTE : 100-NL-02 DONNEES APRES LE 30 SEPTEMBRE 1999
SECTEUR PRIVE : ETAPE DES ETATS FINANCIERS

ACTIVITÉ DU DOSSIER : PRÉSENCE APRÈS 30 SEPTEMBRE

CODE PERMANENT	NOM	LIEU NAIS.	ORDRE CLASSE	TC/TP	PRENOM	%TEMPS COMPLET	CODE ÉCOLE AU 30 SEPTEMBRE	LIEU NAIS. PERE	LIEU NAIS. MERE
(1)AUT. PARENTALE	TYPE NOM				PRENOM				
(2)AUT. PARENTALE	TYPE NOM				PRENOM			ADRESSE	

BIDP 111174 11	TIBOUT				RENALD			759 643	
	034		3	2			034		012
(1)AUT. PARENTALE	P TIBOUT				ROGER			243 SENNETERRE	
(2)AUT. PARENTALE	M MAHEU				OLGA			SAINTE-FOY, GIY	3B6

RTIB 100572 03	TIBOUT				RENALD			759 643	
	006		4	3	1		012		023
(1)AUT. PARENTALE	P TIBOUT				ROGER			243 SENNETERRE	
(2)AUT. PARENTALE	M MAHEU				BERTHE			SAINTE-FOY, GIY	3B6

JBOU 215776 02	BOUCERRR				JULIE			759 643	
	023		2		2	60%	004		014
(1)AUT. PARENTALE	P BOUCER				VLADIMIR			754 SENNETERRE	
(2)AUT. PARENTALE	M BOUCER				OLGA			SAINTE-FOY, GIY	3B6

DATE : AAAA-MM-JJ
HEURE : 99:99:99
PROJET: 100

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE

PAGE : 9999

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PGM : DC1SNL LISTE DES ELEVES INSCRITS DANS LA BANQUE ELEVE POUR LESQUELS DES DROITS DE SCOLARITE SONT A PERCEVOIR
LISTE : 100-NL-02 DONNEES APRES LE 30 SEPTEMBRE 1999
SECTEUR PUBLIC : ETAPE DES ETATS FINANCIERS

DIRECTION REGIONALE : 030 D.R. DE QUEBEC-CHAUDIERE-APPALACHE S
ORGANISME : 110 000 C.S DES BELLES FLEURS

CODE ET NOM ECOLE APRÈS 30 SEPTEMBRE	ACTIVITÉ DU DOSSIER	CODE ECOLE APRÈS 30 SEPTEMBRE
CODE PERMANENT NOM LIEU NAIS. ORDRE CLASSE TC/TP %TEMPS COMPLET LIEU NAIS. PERE LIEU NAIS. MERE	PRENOM	ADRESSE
(1)AUT. PARENTALE TYPE NOM	PRENOM	
(2)AUT. PARENTALE TYPE NOM	PRENOM	

669 034 ECOLE DE TOUT PETITS	PRÉSENCE APRÈS 30 SEPTEMBRE	
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	669 034
		023 006
(1)AUT. PARENTALE P TIBOUT	ROGER	243 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE M MAHEU	OLGA	SAINTE-FOY, GIY 3B6

669 052 ECOLE ST-ODILE	PRÉSENCE APRÈS 30 SEPTEMBRE	
RTIB 100572 03 TIBOUT	RENALD	669 052
		006 064
(1)AUT. PARENTALE P TIBOUT	65% ROGER	243 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE M MAHEU	BERTHE	SAINTE-FOY, GIY 3B6

JBOU 215776 02 BOUCERRR	JULIE	669 052
		034 021
(1)AUT. PARENTALE P BOUCER	VLADIMIR	754 SENNETERRE
(2)AUT. PARENTALE M BOUCER	OLGA	SAINTE-FOY, GIY 3B6

STATISTIQUES:

TOTAL POUR L'INSTALLATION : 3

DATE : AAAA-MM-JJ
HEURE : 99:99:99
PROJET: 100

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE : 9999

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PGM : DC1XXX
LISTE : 100-NO-01

LISTE DES ELEVES EN DELEGATION DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR ORGANISME QUI SCOLARISE
DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 1999
ETAPE : TABLE RASE

DIRECTION REGIONALE : 030 D.R. DE QUEBEC-CHAUDIERE-APPALACHE S

ORGANISME QUI SCOLARISE ORGANISME MANDATAIRE CODE ET NOM ECOLE NATURE SERVICE OFFERT
CODE PERMANENT NOM PRENOM ORDRE CLASSE TC/TP % TEMPS COMPLET EHDA

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

DATE : AAAA-MM-JJ
HEURE : 99:99:99
PROJET: 100

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE : 9999

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PGM : DC1XXX
LISTE : 100-NO-01

LISTE DES ELEVES EN DELEGATION DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR ORGANISME QUI SCOLARISE
DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 1999
ETAPE : TABLE RASE

ORGANISME QUI SCOLARISE	ORGANISME MANDATAIRE	CODE ET NOM ECOLE	NATURE SERVICE OFFERT
CODE PERMANENT NOM	PRENOM	ORDRE CLASSE TC/TP % TEMPS COMPLET	EHDA

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034 ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2 2 65%	OUI

LISTE DES ELEVES EN DELEGATION DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR ORGANISME MANDATAIRE
DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 1999
ETAPE : TABLE RASE

DIRECTION REGIONALE : 030 D.R. DE QUEBEC-CHAUDIERE-APPALACHE S

ORGANISME MANDATAIRE		ORGANISME QUI SCOLARISE		CODE ET NOM ECOLE		NATURE SERVICE		OFFERT	
CODE PERMANENT	NOM		PRENOM	ORDRE	CLASSE	TC/TP	% TEMPS COMPLET		EHDAA

110 000	C.S. DES BELLES FLEURS	735 000	C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11	TIBOUT		RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000	C.S. DES BELLES FLEURS	735 000	C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11	TIBOUT		RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000	C.S. DES BELLES FLEURS	735 000	C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11	TIBOUT		RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000	C.S. DES BELLES FLEURS	735 000	C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11	TIBOUT		RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000	C.S. DES BELLES FLEURS	735 000	C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11	TIBOUT		RENALD	3 2	2 65%	OUI

DATE : AAAA-MM-JJ
HEURE : 99:99:99
PROJET: 100

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTEMES DE COLLECTE

PAGE : 9999

DECLARATION D'EFFECTIF SCOLAIRE (D.C.S.) 1999-2000

PGM : DC1XXX
LISTE : 100-NO-02

LISTE DES ELEVES EN DELEGATION DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR ORGANISME MANDATAIRE
DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 1999
ETAPE : TABLE RASE

ORGANISME MANDATAIRE ORGANISME QUI SCOLARISE CODE ET NOM ECOLE NATURE SERVICE OFFERT
CODE PERMANENT NOM PRENOM ORDRE CLASSE TC/TP % TEMPS COMPLET EHDA

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2	2 65%	OUI

110 000 C.S. DES BELLES FLEURS	735 000 C.S. DE PORNEUF	110 034	ECOLE DE TOUT PETITS	1
BIDP 111174 11 TIBOUT	RENALD	3 2	2 65%	OUI



Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

46-3499